

PROCES VERBAL
CONSEIL DE LA
MÉTROPOLE
jeudi 14 avril 2016 à 09h00
 Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse

L'an deux mille seize le jeudi quatorze avril à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	114
Procurations :	15
Date de convocation :	08 avril 2016

Présents

Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Blagnac	M. Joseph CARLES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Patrick JIMENA, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD, M. Maxime BOYER, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUIJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Laurent LESGOURGUES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU,

	Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Michel FRANCES
M. Vincent TERRAIL-NOVES	Sophie LAMANT
M. Patrice RODRIGUES	Lysiane MAUREL
Mme Monique COMBES	Bernard KELLER
M. Michel ALVINERIE	Guy LAURENT
M. Damien LABORDE	Pascale LABORDE
M. Philippe GUERIN	Cécile RAMOS
Mme Aline FOLTRAN	Michel ROUGE
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
M. Jacques DIFFIS	Robert MEDINA
M. Frédéric BRASILES	Daniel ROUGE
Mme Vincentella DE COMARMOND	Isabelle HARDY
M. Djillali LAHIANI	Pierre TRAUTMANN
M. Jean-Jacques ROUCH	Michel SIMON
Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE	François CHOLLET

Conseillers excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE;
Bruguières	M. Philippe PLANTADE;
Toulouse	Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES; M. Emilion ESNAULT;
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL;

Rappel de l'ordre du jour

- 1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 18 FEVRIER 2016**
- 2 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 4 FEVRIER 2016**
- 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**
- 4 RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Théâtre et Orchestre du Capitole : Modalités d'indemnisation des frais de déplacements des musiciens pour la tournée des capitales et villes européennes du 21 mai au 3 juin 2016 - *DEL-16-0220*
 - 4.2 Théâtre et Orchestre du Capitole : Modalités d'indemnisation des frais de déplacements des musiciens pour la tournée en Russie du 3 au 6 avril 2016 - *DEL-16-0221*
 - 4.3 Théâtre et Orchestre du Capitole : Approbation du rattachement des Chefs de Chant et Répétiteurs à l'accord collectif relatif à l'exercice des droits de propriété littéraire et artistique des musiciens de l'Orchestre National du Capitole de Toulouse (ONCT) - *DEL-16-0149*
- 5 ADMINISTRATION**
 - 5.1 Consultation des élus métropolitains sur le nom de la nouvelle grande région - *DEL-16-0429*
 - 5.2 Adoption d'un accord relatif au nouveau partenariat entre le Département de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole - *DEL-16-0317*
 - 5.3 Délégation d'attributions du Conseil au Bureau et au Président : modifications - *DEL-16-0229*
 - 5.4 Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements et organismes divers (13) - *DEL-16-0295*
 - 5.5 Véhicule de service du pool Marengo (Utilisateur non identifié) : Paiement d'une amende - *DEL-16-0074*
 - 5.6 Châteaux d'eau de Blagnac et de Villeneuve Tolosane - Antennes radio et relais de téléphonie : Adoption de conventions d'occupation temporaire du domaine public métropolitain avec TISSEO et BOUYGUES TELECOM - *DEL-16-0225*
 - 5.7 Grand Parc Garonne - Quai de Tounis - Restauration flottante : Adoption d'une Convention d'occupation temporaire du domaine public - *DEL-16-0223*
 - 5.8 Aéroport Toulouse-Lasbordes : Adoption de l'avenant n°1 à l'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public aéronautique à la société SARL BEACH CLUB (terrain et voie) - *DEL-16-0210*
 - 5.9 Charte des marchés publics: prolongation de la mesure de versement des avances en faveur des entreprises du bâtiment et des travaux publics - *DEL-16-0215*
 - 5.10 Adoption du principe de recours à un contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation de la salle de spectacle du Zénith de Toulouse - *DEL-16-0226*

- 5.11 Distribution d'énergie calorifique de Blagnac : adoption de l'avenant de prolongation au contrat de concession pour motif d'intérêt général - *DEL-16-0211*
- 5.12 Marché d'Intérêt National de Toulouse Métropole et complexe agro-alimentaire La Vache : résiliation conventionnelle des contrats de concession au 1er avril 2017 - *DEL-16-0290*

6 FINANCES

- 6.1 Vote des taux d'imposition directes locales 2016 - *DEL-16-0304*
- 6.2 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : Adoption des taux 2016 par zone - *DEL-16-0305*
- 6.3 Décision modificative n°2 - Budget principal et budgets annexes - Exercice 2016 - *DEL-16-0306*
- 6.4 Révision des Autorisations de programme / Crédits de paiement (1) - Exercice 2016 - *DEL-16-0307*
- 6.5 Autorisations d'engagement / Crédits de paiement - Exercice 2016 - *DEL-16-0308*
- 6.6 Contribution supplémentaire versée par Toulouse Métropole au Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine (SMTC) pour 2016 - *DEL-16-0297*
- 6.7 Remise gracieuse des pénalités de retard liées à la Taxe Locale d'Équipement - *DEL-16-0245*
- 6.8 Redevance Spéciale : Adoption de la convention type avec les redevables - *DEL-16-0186*

7 PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATIONS MÉTROPOLITAINES

- 7.1 CPER 2015-2020 / CROUS Toulouse Midi-Pyrénées - Réhabilitation des bâtiments 4 et 5 de la cité universitaire Daniel Faucher : adoption de la convention financière - *DEL-16-0176*
- 7.2 CPER 2015-2020 / CROUS Toulouse Midi-Pyrénées - Réhabilitation du bâtiment A de la cité universitaire de l'Arsenal : adoption de la convention financière - *DEL-16-0177*
- 7.3 CPER 2015-2020 / Conseil Régional - Rénovation du bâtiment 4TP4 Biologie Géosciences (BG) : adoption de la convention d'opération - *DEL-16-0252*
- 7.4 CPER 2015-2020 / Conseil Régional - Etude de réhabilitation/repositionnement du pôle de pharmacie odontologie : adoption de la convention d'opération - *DEL-16-0260*
- 7.5 CPER 2015-2020 / Conseil Régional - Réfection des façades et amélioration de l'isolation thermique du bâtiment A de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications (ENSEEIH) : adoption de la convention d'opération - *DEL-16-0314*
- 7.6 CPER 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Equipement pour le Centre de Biologie Intégrative (CBI) - Volet 1 : adoption de la convention d'opération - *DEL-16-0261*
- 7.7 CPER 2015-2020 / Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE) - Equipements pour Systèmes Aéronautiques et Spatiaux - Plate-forme de Recherche en commande et de simulation distribuée de Systèmes Embarqués aéronautiques et spatiaux (SAS-PRISE) : adoption de la convention d'opération - *DEL-16-0268*
- 7.8 CPER 2015-2020 / Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE) - Equipements pour la Soufflerie Aéro-Acoustique (SAA) : adoption de la convention d'opération - *DEL-16-0269*
- 7.9 CPER 2015-2020 / Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) - Volière Drones Midi-Pyrénées (VDMP) - Volet Equipements Scientifiques : adoption de la convention d'opération - *DEL-16-0270*
- 7.10 CPER 2015-2020 / Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) - Volière Drones Midi-Pyrénées (VDMP) - Volet Immobilier : adoption de la convention d'opération - *DEL-16-0271*
- 7.11 CPER 2015-2020 / Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) - Equipements pour la Plate-forme d'essais pour les systèmes Hommes-Machines aéronautiques (ACHIL) : adoption de la convention d'opération - *DEL-16-0266*

8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

- 8.1 International - Coopération entre Toulouse Métropole, la Ville de Toulouse, le CHU de Toulouse et l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées : adoption d'une convention cadre - *DEL-16-0250*
- 8.2 Smart City - Partenariat avec l'ONERA : adoption d'une convention pluriannuelle 2016-2018 - *DEL-16-0264*
- 8.3 Economie numérique : soutiens de Toulouse Métropole aux opérateurs (1ère tranche 2016) - *DEL-16-0253*
- 8.4 Emploi - Toulouse Métropole Emploi (TME) : soutien de Toulouse Métropole pour 2016 - *DEL-16-0272*
- 8.5 Emploi - "Forums emploi" : soutiens de Toulouse Métropole (1ère tranche 2016) - *DEL-16-0273*
- 8.6 Pôles de compétitivité - programme d'actions 2016 : soutiens de Toulouse Métropole (1ère tranche 2016) - *DEL-16-0251*
- 8.7 Créations d'entreprises : soutiens de Toulouse Métropole aux opérateurs (1ère tranche 2016) - *DEL-16-0267*
- 8.8 Economie Sociale et Solidaire : soutiens de Toulouse Métropole aux opérateurs (1ère tranche 2016) - *DEL-16-0263*
- 8.9 Manifestations et salons (2ème tranche 2016) : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-16-0265*

9 URBANISME ET PROJETS URBAINS

- 9.1 Avis de Toulouse Métropole sur le projet de première révision du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine arrêté - *DEL-16-0248*
- 9.2 Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE suite à enquête publique - *DEL-16-0224*
- 9.3 Commune de Toulouse - Quartier de Lardenne : Instauration d'un périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L424- 1 du Code de l'Urbanisme - *DEL-16-0091*
- 9.4 Approbation de la convention d'étude avec l'école d'architecture de la ville et des territoires de Marne La Vallée: Attribution d'une subvention - *DEL-16-0212*

10 AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

- 10.1 Commune de Cugnaux : instauration d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le secteur du chemin des Pierres / Cassagnère et approbation d'une première convention subséquente avec la Société Serge Mas Promotion pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux - *DEL-16-0195*
- 10.2 Commune de Toulouse - requalification des abords du centre commercial Compans Caffarelli : Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la Société Pitch Promotion - *DEL-16-0180*
- 10.3 Commune de Tournefeuille - accessibilité du chemin de la Peyrette : Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la société Green City Immobilier - *DEL-16-0218*
- 10.4 ZAC Garonne (commune de Toulouse) : approbation des modalités de participation financière des constructeurs autonomes au traité de concession et adoption d'un avenant n°6 - *DEL-16-0078*
- 10.5 Opérations foncières - Commune de Mondonville - Impasse des Jardins - Réalisation d'une opération de logements sociaux : Cession d'un terrain au bailleur social CITE JARDINS - *DEL-16-0052*

11 HABITAT

- 11.1 Délégation des aides à la pierre 2012-2017 : validation du programme d'actions territorial 2016 (PAT) - *DEL-16-0174*
- 11.2 Convention de délégation des aides à la pierre 2012-2017 - Habitat public /Habitat privé : adoption de l'avenant 2016 - *DEL-16-0173*
- 11.3 Logement locatif intermédiaire - Modalités de production sur Toulouse Métropole : Adoption d'une convention de partenariat avec la Société Nationale Immobilière - *DEL-16-0179*

12 COHÉSION SOCIALE

- 12.1 Contribution 2016 de Toulouse Métropole au GIP Réussite Educative - *DEL-16-0231*
- 12.2 Contribution 2016 de Toulouse Métropole au GIP CDAD - *DEL-16-0233*
- 12.3 Veille Educative : programmation 2016 - *DEL-16-0235*
- 12.4 Cohésion Sociale : Attribution de subventions aux associations (1ère tranche 2016) - *DEL-16-0230*
- 12.5 Ecole Régionale de la Deuxième Chance : Attribution de subvention au titre de l'année 2016 - *DEL-16-0234*
- 12.6 Contrat de Ville 2015-2020 : Attribution de la dotation annuelle de fonctionnement aux Conseils Citoyens (2016 -2) - *DEL-16-0227*

13 ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES

- 13.1 Plan climat Energie Territorial - Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie en faveur de l'adaptation au changement climatique et de la croissance verte : Renouvellement de la convention et attribution d'une subvention - *DEL-16-0185*
- 13.2 Plan Climat Énergie Territorial - Partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en faveur de l'adaptation au changement climatique et de la croissance verte : Renouvellement de la convention et attribution d'une subvention - *DEL-16-0188*
- 13.3 Plan Climat Energie Territorial - Partenariat avec Météo France en faveur de l'adaptation au changement climatique et de la croissance verte - *DEL-16-0190*
- 13.4 Plan Climat Energie Territorial : Adoption d'une convention de partenariat avec l'association SOLAGRO pour l'Espace Info Energie et attribution d'une subvention pour l'année 2016 - *DEL-16-0191*
- 13.5 AOEn - Step de Castelginest - Mise à disposition de la toiture de la station d'épuration pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque - Appel à projet : Désignation du lauréat après avis de la Commission Ad Hoc - *DEL-16-0222*

14 CULTURE

- 14.1 Equipements culturels transférés - Tarifs : Approbation d'une convention de reversement de recettes à Toulouse Métropole par la ville de Toulouse - *DEL-16-0313*
- 14.2 Théâtre National de Toulouse (TNT) : attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 (2nd versement) - *DEL-16-0316*
- 14.3 Attribution de subventions au titre de la Culture (1ère tranche 2016) - *DEL-16-0279*
- 14.4 Théâtre et Orchestre du Capitole - Billetterie : Approbation d'une convention de mandat pour la vente de billet par le biais du site internet Olyrix - *DEL-16-0214*
- 14.5 Théâtre et Orchestre National du Capitole : Adhésion à l'association "Réunion des Opéras de France", à "l'Association Française des Orchestres" et au syndicat "Forces Musicales" - *DEL-16-0246*
- 14.6 Piste des Géants - Aéro : Approbation d'une convention de partenariat avec l'association des Ailes Anciennes Toulouse et attribution de subvention - *DEL-16-0259*
- 14.7 Muséum - Accès aux Jardins du Muséum et jardin botanique Henri Gaussen - Evénements 2016 : approbation du principe de gratuité - *DEL-16-0219*
- 14.8 Muséum - Jardins du Muséum - Faites de l'Image : Approbation d'une convention de partenariat avec l'association Les Clutchers - *DEL-16-0254*
- 14.9 Muséum : Adoption d'une convention de partenariat avec l'association Illusion et Macadam - *DEL-16-0255*
- 14.10 Quai des Savoirs - Convention cadre avec l'association Planète Sciences : adoption d'un avenant n° 3 - partenariat pour des actions de culture scientifique et technique dans les communes de la Métropole et attribution de subvention - *DEL-16-0286*
- 14.11 Quai des Savoirs : Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre avec l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées pour Les cafés du Quai - *DEL-16-0288*
- 14.12 Quai des Savoirs : Approbation du schéma directeur Itinérance et d'une convention type de partenariat entre Toulouse Métropole et les communes participant aux activités du Quai des Savoirs - *DEL-16-0283*
- 14.13 Quai des Savoirs - grands événements : approbation de conventions de partenariats avec les associations FReDD - CerCO et JCET - *DEL-16-0258*
- 14.14 Quai des Savoirs - Festival Mima : Approbation d'une convention tripartite de partenariat avec l'association Filentropé et la compagnie Mazette - *DEL-16-0257*

15 VOIRIE

- 15.1 Jonction Est (communes de Balma, Quint-Fonsegrives, Saint-Orens, Toulouse) : Approbation des modalités de concertation - *DEL-16-0170*
- 15.2 Coeur de ville de Bruguères : Approbation des modalités de la concertation - *DEL-16-0171*

16 SPORTS ET BASES DE LOISIRS

- 16.1 UEFA Euro 2016 - Approbation de l'avenant au contrat de mise à disposition du Stadium - *DEL-16-0296*
- 16.2 Adoption d'une convention de partenariat avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'année 2016 - *DEL-16-0298*

17 VOEUX

- 17.1 Voeu du Groupe des élu-e-s communistes, républicains et citoyens pour une métropole solidaire, fédératrice de son aire urbaine - *INFO-16-0007*
- 17.2 Voeu du Groupe des élu-e-s communistes, républicains et citoyens pour un développement des transports en commun dans l'intérêt des territoires - *INFO-16-0008*
- 17.3 Voeu "Zéro chômeur de longue durée" - *DEL-16-0437*

18 QUESTIONS DIVERSES

Jean-Luc MOUDENC invite Charlotte BOUDARD, benjamine de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance et informe les conseillers de la remise en séance des documents concernant les points suivants, qui annulent et remplacent les documents envoyés :

- 6.3 - Décision modificative n°2 - Budget principal et budgets annexes - Exercice 2016 – *DEL-16-0306*
- 6.4 - Révision des Autorisations de programme / Crédits de paiement (1) - Exercice 2016 – *DEL-16-0307*
- 11.2 - Convention de délégation des aides à la pierre 2012-2017 - Habitat public /Habitat privé : adoption de l'avenant 2016 – *DEL-16-0173*,

Il informe également de la remise en séance :

- des 3 vœux déposés par les groupes, examinés et validés en conférence des présidents de groupes.
- du courrier du Premier Ministre, en réponse au vœu n°DEL-16-0287 : Vœu appelant l'Etat à renégocier avec Vinci en faveur de la suppression du péage de L'Union, adopté en Conseil du 18 février 2016.

Il demande au Conseil d'accepter l'ajout à l'ordre du jour du point suivant, remis en séance :

10.6 **additif** - Commune de Saint-Jory - Secteur Bougeng-Trichet : Instauration d'un Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la société Cogedim – *DEL-16-0325*

M. MOUDENC

Mes chers collègues, je souhaite vous faire part d'un point d'organisation, vu en Conférence des présidents de groupe, que je remercie. Nous aurons tout à l'heure à nous prononcer sur le nom de la future région. Nous devons donner notre avis. Nous avons eu connaissance, il y a quelques jours, des cinq noms finalement sélectionnés par le Comité du nom, présidé par Martin MALVY. Ces cinq noms nous ont été transmis par la Présidente de la Région. Ces derniers éléments ne nous étaient pas parvenus lors de l'organisation de la séance d'aujourd'hui, c'est pourquoi nous avons lancé une consultation interne en direction des 134 conseillers métropolitains. En Conférence des présidents, nous avons confronté les suggestions reçues de la part de ceux d'entre vous qui se sont exprimés, tout le monde n'ayant pas donné son avis, avec les cinq noms reçus concomitamment de l'institution régionale. Finalement, la Conférence des présidents a estimé, à l'unanimité, qu'il était plus simple pour l'organisation des débats que notre avis soit circonscrit aux cinq noms proposés par la Région et le Comité du nom. C'est donc ce que nous ferons.

Également, la Conférence des présidents a convenu des modalités du débat. Par définition, c'est un débat qui n'est pas normé et peut durer, aller dans un sens, dans un autre. Pour que les choses soient cohérentes et ordonnées, il est proposé qu'il y ait un orateur par proposition. Autrement dit, il y aurait cinq orateurs et cinq plaidoyers pour chacune des cinq propositions. Pour respecter un certain équilibre, je demande à ceux qui souhaitent s'exprimer en faveur de tel ou tel nom, de le faire savoir à leur président de groupe. Les présidents de groupe pourront ensuite se répartir équitablement, si possible, les prises de parole. L'idée est qu'il n'y ait pas de doublon. C'est aussi que l'on soit dans le positif, c'est-à-dire qu'il y ait cinq plaidoyers, plutôt que des plaidoyers et des confrontations négatives à l'égard de telle ou telle proposition. Organiser un tel débat, ce n'est pas forcément évident. Cela sort de notre cadre habituel. Voici les principes méthodologiques posés par la Conférence des présidents. Nous allons, évidemment, suivre l'ordre du jour. Pour gagner du temps, le vote lui-même s'effectuera pendant la suspension de séance.

Comme il est de tradition, nous entamons, si vous le voulez bien, les propos liminaires. Comme lors du précédent Conseil, je propose que les propos liminaires concernent des commentaires d'actualités et qu'ils évitent de traiter des questions inscrites à l'ordre du jour, afin d'alléger les débats. Je vais essayer moi-même, bien évidemment, de respecter ces principes. Je voudrais revenir sur un certain nombre de faits qui me paraissent importants, des événements s'étant produits depuis notre dernier Conseil de Métropole du 18 février 2016.

Nous avons vécu un certain nombre d'événements qui vont dans le sens de ce que nous souhaitons, c'est-à-dire le rayonnement de la Métropole au service d'une attractivité accrue de notre territoire.

Le 22 février, le Secrétaire d'État auprès de la Ministre de l'enseignement supérieur, Thierry MANDON, est venu inaugurer les locaux de l'Université Fédérale. Ce moment a été un temps fort et consensuel pour notre Métropole. Je voudrais également parler du 7 avril, date de la première réunion du bureau de l'Agence d'attractivité. Nous avons mis en place cette Agence d'attractivité qui réunit et donne plus de cohérence à diverses forces pour attirer des investisseurs, des entreprises, les touristes, créer des emplois, développer le tourisme d'affaires. Toutes choses qui, bien évidemment, servent le développement économique et nos ambitions pour l'emploi. Aujourd'hui l'emploi demeure, malgré tous les efforts faits, de loin, la première préoccupation de nos concitoyens. C'est vrai en France ; c'est également vrai sur le territoire de la Métropole.

L'attractivité de notre territoire, c'est aussi le rayonnement de l'orchestre national du Capitole. Vous le savez, depuis le 1^{er} janvier dernier, cet orchestre n'est plus un établissement municipal toulousain. C'est devenu un outil au service de toute la Métropole. De par sa qualité, ses initiatives, il participe au rayonnement de notre territoire. La culture est un facteur de séduction pour tous les objectifs économiques que nous poursuivons. Deux événements se sont produits que je veux mettre en valeur.

D'abord, le 24 février dernier, les Victoires de la musique se sont tenues ici, à Toulouse. Ça n'était pas arrivé depuis huit ans ! Cela a été une formidable soirée, et l'orchestre national du Capitole a tout particulièrement mis en valeur la Métropole toulousaine. Deuxième événement, que j'ai plaisir à souligner, le 4 et le 5 avril dernier, l'orchestre national du Capitole était l'invité d'honneur au Bolchoï de Moscou qui n'accueille que très rarement des formations étrangères. Nous étions les premiers à y être invités depuis la rénovation du Bolchoï, il y a quelques années. Nous y étions dans un cadre très précis, un double événement diplomatique important entre la France et la Russie. C'était la première fois, depuis huit ans, que se réunissait la Commission de coopération de politique culturelle entre la France et la Russie. S'ouvrait, également, l'année croisée France-Russie de tourisme culturel. Nous avons été choisi pour créer l'événement culturel marquant ces deux faits diplomatiques. L'orchestre national du Capitole de la Métropole toulousaine a été choisi pour créer cet événement. Tugan SOKHIEV, qui le dirige et qui est également le directeur musical du Bolchoï, a évidemment joué un rôle, un pont indispensable. Le gouvernement russe était là, le Quai d'Orsay a été représenté au plus haut niveau, l'Ambassadeur de France a été mobilisé, et ça a été un événement formidable. Je regrette, d'ailleurs, que médiatiquement cela n'ait pas été suffisamment souligné. Je tiens à donner deux chiffres qui permettent de bien apprécier l'enjeu : 60 pays ont eu en diffusion le concert, et 30 millions de téléspectateurs à travers le monde ont entendu résonner le nom de notre Métropole à travers cet événement. Étaient également présents au rendez-vous : Le Vice-président de Toulouse Métropole chargé de la culture, le Président de la Commission culture, l'élu délégué explicitement à l'orchestre national du Capitole, l'élu aux relations internationales. Nous en avons profité pour nouer des contacts avec des entreprises et des investisseurs. Nous avons essayé de représenter dignement la Métropole et d'être à la hauteur d'un événement exceptionnel.

Le rayonnement de notre Métropole, c'est également notre présence au MIPIM. Notre stand a eu beaucoup de succès. Nos projets ont été mis en valeur. Nos projets qui avancent et montrent que les choses bougent, dans le bon sens, pour le rayonnement de notre territoire. Le rayonnement et l'attractivité, c'est également un autre événement important : nous avons lancé, le 29 février dernier, les premiers appels d'offres pour le Parc des expositions. Nous n'avons pas traîné depuis la décision prise à la fin de l'année. Je rappelle que c'est un des investissements publics les plus importants qui soient faits par une autorité locale dans notre pays. Cela va servir le développement économique de notre agglomération. Tout cela, bien évidemment, avec l'application du Small Business Act à la toulousaine pour soutenir l'emploi local à travers ce grand projet.

Le rayonnement et l'attractivité, c'est aussi l'événement qui se prépare, l'Euro 2016. Hier soir se tenait, sous la présidence de Laurence ARRIBAGÉ, une réunion de présentation publique de l'événement. Ce soir se tient, sous la présidence du Préfet, un exercice de sécurité pour que l'événement se déroule au mieux. Nous nous préparons pour accueillir quatre matchs, au sein du Stadium, désormais équipement métropolitain. En premier lieu, évidemment, les trois huitièmes de finale. Chacun doit bien mesurer l'enjeu : 2,5 millions de spectateurs dans les stades, 1,5 million d'étrangers annoncés, 150 millions de téléspectateurs par match ; c'est important ! Et je remercie Laurence ARRIBAGÉ et toutes ses équipes pour leur engagement sur cet événement majeur, profitable à la Métropole.

Nous parlons sport, et tout à l'heure Vincent TERRAIL-NOVÈS et Philippe PLANTADE présenteront le Marathon. Le Marathon de Toulouse Métropole bénéficie, lui-aussi, d'une reconnaissance bien au-delà des limites de notre agglomération. Un nouveau tracé sera donc révélé et précisé.

Au titre des grands projets qui avancent, je veux saluer une décision du SMTC du 30 mars dernier. Le conseil syndical a approuvé, très largement, la nouvelle proposition de tracé pour une 3ème ligne de métro faite aux partenaires. Là aussi, il s'agit de prendre le parti de l'ambition. On ne peut pas vouloir de l'attractivité sur le plan international et ne pas se donner les moyens de la croissance pour relever les défis à la mesure de l'ampleur de ces projets. L'idée d'un tracé Colomiers-Labège a emporté l'unanimité de trois collectivités sur quatre. Je souhaite que le dialogue avec le Sicoval, qui a tenu à s'abstenir, puisse reprendre et que l'on trouve une solution consensuelle. En tout cas, c'est dans cet esprit que j'entends travailler, avec Jean-Michel LATTES.

Permettez-moi de citer un événement plus discret, mais important : vendredi dernier, le 8 avril, s'est tenu le conseil d'administration du dialogue métropolitain. Nous avons adopté l'organisation d'un événement qui, là aussi, va mobiliser les citoyens et créer de la communication positive pour notre territoire. Nous allons organiser la première biennale européenne du patrimoine urbain, avec l'engagement de plusieurs agglomérations, le soutien de l'État et de la Région. Elle aura lieu en novembre 2016. On aura l'occasion d'en reparler. Je ne vais pas m'étendre davantage, mais toutes ces nouvelles vont dans le sens du développement. Nous vivons une période difficile avec beaucoup de morosité, beaucoup de doutes sur l'avenir. Tous ces événements, toutes ces initiatives, tous ces projets, je souhaite qu'ils insufflent de l'optimisme aux décideurs que nous sommes, aux citoyens dans le doute, aux entrepreneurs qui ont des projets. Et ce pour qu'ici, sur le territoire de la Métropole, nous sachions aller de l'avant pour le rayonnement et l'attractivité. Ce qui n'empêche pas la proximité. A ce titre-là, qu'il me soit permis de souligner un autre événement auquel nous sommes conviés ce soir : l'inauguration à Mondonville, par notre collègue Edmond DESCLAUX, de son très beau projet de médiathèque et de nouvel hôtel de ville. Vous savez que nous sommes engagés, dans plusieurs communes, sur des opérations de cœurs de ville. L'attractivité doit profiter à tout le territoire. Pour cela, il faut mettre en avant les cœurs de ville dans les communes de notre Métropole. Nous sommes invités à conjuguer ces deux notions d'attractivité et de proximité. Et c'est ce que nous vivrons, en fin de journée, aujourd'hui. J'ai essayé de respecter les principes de discipline d'expression que j'avais indiqués. Je donne la parole aux représentants des groupes qui souhaitent la prendre.

M. RAYNAL

Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord effectivement saluer cet extraordinaire moment que nous avons vécu ensemble à Moscou, au Bolchoï. Et ce dans une salle qui n'a pas l'habitude de recevoir des orchestres étrangers. Saluer l'honneur fait à la Métropole, puisque maintenant l'orchestre dépend d'elle. Cet honneur doit se mesurer à sa juste valeur. Comme vous, je regretterai simplement que l'importance de l'événement soit passée au deuxième plan, derrière des questions tout à fait secondaires. Lorsque 120 personnes se déplacent, les remises sur les frais d'avion et d'hôtellerie sont tellement importantes, que tout ceci est dérisoire par rapport à l'engagement pris d'amener l'orchestre dans le cadre de ces journées croisées. Et je veux croire, Monsieur le Président, que dans ce cadre-là nous poursuivrons cette vision d'être aux côtés de l'orchestre. Les musiciens y sont extrêmement sensibles. Ces ambassadeurs souhaitent réellement que nous soyons auprès d'eux tout le long de l'année. Vous l'avez d'ailleurs très bien exprimé, Monsieur le Président.

Sur les sujets significatifs que vous avez évoqué, il en est un d'important pour vous, nous le savons, et pour l'agglomération. Il s'agit de la question des transports et du vote du Syndicat Mixte des Transports (SMTC) concernant la prolongation des études de la troisième ligne de métro au Sud-Est jusqu'à Labège et au Sud-Ouest jusqu'à Colomiers. Cette réflexion a donné lieu, d'ailleurs, à une communication de votre part sur laquelle je veux, vous le savez, m'exprimer.

Premièrement, je voudrais saluer le premier journal qui a été réalisé sur cette ligne Toulouse Aerospace Express, qui s'appelle « Mobilités n°1 ». Il a été édité par SMTC-Tisséo. Il s'agit là d'une communication institutionnelle de qualité qui rend compte de ce conseil syndical avec précision et qui, de manière neutre, présente les choses. Je voudrais vraiment saluer ce travail de communication du SMTC. Elle a été je suppose significative et permet l'information de tous sur ce projet de troisième ligne. Même si ce projet, aujourd'hui encore, occulte la question financière de cette ligne. La question du financement, vous l'avez indiqué, n'est pas encore à l'ordre du jour, j'espère que ça le sera dans les mois qui viennent.

Mais parallèlement, nous avons eu le droit, et on ne comprend pas très bien pourquoi, à une deuxième campagne sur « Toulouse Métropole propose le métro à Labège », une campagne extrêmement importante, extrêmement lourde puisqu'elle se compose de panneaux d'affichages sur les bus, j'allais dire de la SEMVAT, c'est la vieille appellation...

M. MOUDENC

Tournez-vous vers l'avenir.

M. RAYNAL

Où, mais on y est aussi avec nos souvenirs et cela fait partie de la richesse de chacun. Et puis, ça parle à tout le monde. Depuis deux semaines donc, nous avons une campagne très importante, on voit placardé au dos des bus « Toulouse Métropole propose le métro à Labège », avec un document qui l'accompagne. L'ensemble de la campagne ayant été chiffré autour de 100 000 euros. Ce chiffre, on peut le discuter à l'infini mais ce n'est pas le sujet. Je vois d'ailleurs que Sacha BRIAND s'est précipité pour me répondre, un peu trop d'ailleurs puisqu'il a indiqué que le coût de conception, interne, était nul. Quand c'est fait en interne, le coût serait nul ? Cela m'inquiète un peu, de la part de notre élu responsable des finances, que de considérer qu'un coût interne est nul. Mais bon, c'est une vision des choses ! Et puis surtout, il nous a répondu de manière tout à fait intéressante en nous disant que ce document avait été distribué par des bénévoles. Ça c'est étonnant, des bénévoles. Donc on a trouvé une armée de bénévoles pour effectuer la distribution, et quand on consulte Facebook, cet outil extraordinaire, on voit effectivement une armée, non pas de bénévoles, mais de militants. Ce qui est normal, d'ailleurs, rien ne me choque sur le fait que des militants politiques soutiennent leur leader politique dans une opération. Ce qui me choque davantage, c'est qu'ils le fassent avec un document siglé et financé par Toulouse Métropole. Je le dis en toute tranquillité. Je pourrais le dire en termes de polémique pure, mais ça ne m'intéresse pas, Monsieur le Président. Ce qui m'intéresse, c'est que cela ne se produise plus.

M. MOUDENC

Il faut que l'on vous invite au festival de l'humour.

M. RAYNAL

Mais je suis prêt. Ce qui importe pour nous, ce n'est pas tant la nature politique, pour ne pas dire politicienne, de ce document financé par Toulouse Métropole et distribué par des militants politiques. C'est un fait. Encore une fois, toutes les images des réseaux sociaux le montrent. Sur Facebook, certains militants se félicitent même de distribuer ce document. Ce qui est important pour nous, c'est que cela ne doit plus se produire. Sur la tonalité de ce document, je vous en lis quelques phrases : « *Depuis quelques semaines, une polémique regrettable a provoqué la confusion. En réalité, le PLB (Prolongement de la Ligne B) ne s'est jamais remis de sa mise en sommeil par l'ancienne municipalité toulousaine de 2008 à 2011* ». Suit un historique, où il manque justement l'accord entre le Sicoval et Toulouse Métropole pour la poursuite du PLB. On est très loin d'un document de nature institutionnelle. Je passe sur le fait qu'il n'y ait même pas de mentions légales. On ne sait pas par qui ce document a été édité. On ne sait pas en combien d'exemplaires il a été tiré. On ne sait rien de ce document, sinon qu'il est distribué par des militants Républicains, pour l'essentiel, avec le logo de Toulouse Métropole. Mon propos, encore une fois, n'est pas de stigmatiser ce point passé, ça n'a plus aucun intérêt... C'est fait, c'est fait ! L'objectif, c'est que demain nous restions dans le cadre de la communication institutionnelle. La même chose d'ailleurs vaut, pour tout ce qui concerne la signature de Toulouse Métropole. Nous avons un slogan. C'est vous qui l'avez voulu, c'est votre choix. Vous avez proposé : « Toulouse Métropole, Toulouse en grand ! » Pas de commentaire particulier sur « Toulouse Métropole, Toulouse en grand ! », à part que c'est devenu aujourd'hui la signature des actions métropolitaines et des actions communales. On constate une confusion entre certains de nos documents siglés très normalement « Toulouse Métropole, Toulouse en grand ! », et des documents beaucoup plus politiques intitulés Toulouse Métropole Ensemble, au sein desquels il est indiqué : « Soutenez l'équipe qui construit Toulouse en Grand ». On voit que là aussi, on instille la confusion entre l'action militante, légitime, et l'action de Toulouse Métropole. Il me paraît très important que la signature « Toulouse Métropole, Toulouse en grand ! », que vous avez voulue, reste institutionnelle. D'ailleurs, parallèlement, vous nous proposez, en tant qu'élus, en tant que maires, de développer ce concept. Je vous l'ai indiqué lundi, vous m'avez

donné les éléments sur lesquels les services de communication ont travaillé. Il y a donc plusieurs variantes possibles : « Toulouse Métropole, Toulouse en grand ! », avec les noms des communes, Blagnac, Colomiers, Tournefeuille... Ou éventuellement une autre déclinaison « Toulouse Métropole, Colomiers en grand ! », « Drémil-Lafage en grand ! »... On peut imaginer diverses autres déclinaisons. Mais là aussi, il faut faire un choix. Soit cette signature et ce logo appartiennent à l'institution, soit ils appartiennent à une vision politique des choses. Donc je le dis avec une certaine fermeté, pour que demain nous clarifions ce qui relève de l'institutionnel et du politique. La communication institutionnelle n'est pas facile à faire. Je me souviens de débats, dans une équipe précédente, où l'on s'empêchait beaucoup de choses parce qu'on disait : « Attention on n'est pas dans le cadre. » Ici on ne s'embarrasse pas, on mélange le partisan, le politique, pour ne pas dire le politicien, et l'institutionnel. Et je crois tout simplement qu'il faut que cela cesse !

M. MOUDENC

C'est tout ? Vous n'avez rien à proposer sur les transports en commun ? Ça ne vous intéresse pas ? Je voulais savoir. Chacun s'intéresse à ce qu'il veut s'intéresser

M. LACAZE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, au nom du groupe Communiste, républicain et citoyen, je voudrais dire que la préoccupation première des Français, de nos concitoyens, c'est l'emploi. Je tiens à souligner la mobilisation de nos concitoyens contre la loi « Travail » et au-delà, pour les mouvements comme « Nuit Debout » menés dans plusieurs villes en France. La réflexion a pour objet de faire face aux angoisses vis-à-vis d'un sujet majeur : l'intégration dans la société par le travail. Ces discussions, je pense, doivent nous interpeller. Elles sont liées aux risques de crise internationale et à la situation économique due à la crise du capitalisme qui, depuis 2007, ne trouve pas de débouché.

Je vous salue, Monsieur le Président, effectivement, du rayonnement international de Toulouse. Je n'ai rien contre le Bolchoï, Toulouse Métropole était présente à Cannes au MIPIM. Très bien, mais je crois qu'il faut s'interroger, car j'ai l'impression que vous vous isolez de nos concitoyens. Il faut être dans la proximité.

Bien sûr, parmi les préoccupations premières de nos concitoyens, il y a le transport. Nous vous avons alerté sur l'augmentation des bouchons, suite à votre décision de mettre fin à plusieurs politiques de transport à l'échelle de la métropole. On compte aussi parmi les préoccupations la question du logement.

Je voulais rappeler, Monsieur le Président, la nécessité de ne pas se couper des villes moyennes de notre région, du département. Alors que le Préfet vient de déterminer le nouveau schéma de coopération intercommunale, nous souhaitons que Toulouse ne s'isole pas. Vous avez souligné plusieurs fois votre volonté de travailler avec la métropole de Montpellier. Vous avez même signé un accord-cadre avec elle. Vous avez souhaité que Montpellier et Toulouse ne se fassent pas concurrence ; c'est une bonne chose. Vous avez souligné vos très bons rapports avec le Conseil Départemental. Nous débattons au cours de ce conseil, effectivement, d'un accord entre la Métropole et le Conseil Départemental. Mais nous souhaitons, Monsieur le Président, qu'il y ait un très bon accord aussi avec Muret, avec le Sicoval, avec les autres intercommunalités de ce département. Nous sommes opposés à une vision de la loi NOTRe qui isolerait les collectivités les unes des autres. Vous avez raison de tout faire pour faire partie des Métropoles à vocation internationale. Le gouvernement visait plutôt Paris, Lyon, Marseille, mais bien sûr qu'il y a une ambition pour tous. Toutefois, je crois que la Métropole toulousaine doit être une métropole solidaire. Solidaire de ses habitants en difficulté, solidaire de l'ensemble des communes qui la composent, solidaire du Département dans lequel elle agit, et solidaire de la Région. Et là nous avons une inquiétude, nous y reviendrons, sur les pixels prévus dans le SCoT, sur les transports en commun, sur la baisse du niveau de notre participation au SMTC ou sur la question du prolongement de la ligne B. Il faut éviter l'isolement de Toulouse Métropole ! Même si on la met sur un piédestal, même si nous voyageons dans l'ensemble des capitales mondiales ou si nous y sommes représentés, il faut privilégier un ancrage sur un territoire qui connaît des difficultés.

Je crois que la question du Marché d'intérêt National de Toulouse (MINT) viendra au cours des débats. Nous l'avons souvent évoqué ici, sans être obligatoirement écoutés. Le MIN est un outil considérable, il peut-être un outil pour le Comminges, pour le Nord du département sur des questions de production

locale, sur la filière de l'élevage, sur un soutien aux abattoirs. Sur l'ensemble de ces questions, nous pensons qu'il faut travailler à une Métropole solidaire.

Deuxièmement, nous souhaitons que vous repreniez le combat contre la baisse des dotations d'État. Vous n'en parlez plus ! Comme vous n'évoquez pas d'ailleurs le mouvement social ou les chiffres du chômage, mais je crois qu'il y a là deux événements différents. Nicolas SANSU, député communiste, qui avait conduit un rapport d'enquête sur les conséquences de la baisse des dotations d'État, a été dans l'impossibilité de mener ce travail à son terme, suite à un choix du gouvernement.

On nous annonce une réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement. Il faut donc que nous soyons, là aussi, mobilisés. Le gouvernement s'entête dans l'asphyxie des collectivités. Il maintient l'idée de baisser ses dotations. Et je crois que cette baisse des dotations nuit au service public. Cette vision va peut-être à l'encontre de ce que vous portez, avec votre parti politique, et la volonté qu'il aurait de baisser encore plus les dotations aux collectivités, s'il arrivait au pouvoir. Cette baisse des dotations nuit au développement économique des territoires. Elle nuit à l'investissement. Pour ma part, je vous avait trouvé plus combatif à un moment donné. Il me paraît, en effet, nécessaire de demander au gouvernement de revoir sa copie.

Sur les questions de communication, je vous déconseille de railler Monsieur RAYNAL. Je ne suis pas, pour ma part, ici au festival de l'humour. Martine CROQUETTE, en réunion d'une commission sur la charte d'éthique à la Ville de Toulouse, vous avait alerté sur la confusion des genres entre la communication institutionnelle et la communication politique ; c'était il y a quelques semaines. Je réitère cette alerte ici suite à l'intervention de Claude RAYNAL. Je partage son inquiétude et je demande effectivement, en tant que Président de groupe, en tant qu'élu, en tant que citoyen de Toulouse Métropole, qu'on arrête cette confusion des genres, préjudiciable à votre action, Monsieur le Président. Vous êtes Président de Toulouse Métropole, ce n'est pas « Toulouse Métropole en grand pour les Républicains ! ». Il faut mettre un terme à la confusion des genres sur le lien entre politique et institution. On nous a expliqué comment les choses se sont passées et je crois, moi aussi que, lors de cette diffusion, c'était le groupe politique qui agissait. Je n'étais pas au courant que c'étaient des bénévoles qui distribuaient cette communication. Plusieurs dizaines de milliers d'électeurs et militants du parti communiste dans le département, ont reçu des coups de fil autour de la communication sur l'intérêt vis-à-vis de la Métropole. Ils ont trouvé très ambiguës ces discussions avec des interlocuteurs qui pour certains se présentaient au nom de la Direction de la communication, et d'autres au nom de l'association « Toulouse Ensemble. » Je crois qu'il vous faut prendre au sérieux cette alerte. Pour vous, elle ne s'exprime peut-être pas de manière urgente ; nous, nous partageons la volonté que cela ne se reproduise plus.

Enfin, ne prenons pas les vessies pour des lanternes, je sais que vous avez tenu beaucoup de promesses, vous avez promis de prendre avec moi la 3ème ligne en 2024, maintenant j'ai cette date sur des documents officiels. D'un autre côté, Monsieur MOUDENC, vous aviez promis de ne pas augmenter les impôts et, là-dessus, vous n'avez pas tenu vos promesses. Vous aviez aussi promis de ne pas fermer les piscines... Je crois entendre Madame ARRIBAGÉ qui s'exprime. Je crois entendre que mes propos l'énervent...

M. MOUDENC

Non, Madame ARRIBAGÉ n'est pas du tout énervée, elle est très sereine.

M. LACAZE

Je l'entends de mon oreille gauche.

M. MOUDENC

Et moi j'entends des deux oreilles parfaitement, comme chacun le sait. Madame ARRIBAGÉ sait, contrairement à vous qui organisez la confusion du débat, que les piscines municipales relèvent du débat municipal toulousain... Tous les élus des communes, autres que Toulouse, doivent être respectés et vous n'avez pas à leur faire subir le débat municipal toulousain. Cette question relève du Conseil Municipal de Toulouse et nous sommes au Conseil de la Métropole !

M. LACAZE

Dont acte, Monsieur le Président.

Je reviens à la question du transport, car viendra la question du financement de la troisième ligne de métro. Je pense qu'il y a là aussi une confusion que vous avez souhaité amener dans le débat politique. On verra quelle réponse vous apporterez à notre vœu tout à l'heure. La communication actuelle de Toulouse Métropole amène le métro à Labège, mais en tout petit, via la question de la troisième ligne de métro. Sur le vote du SMTC, nous souhaitons que vous puissiez répondre aux questions du Sicoval. Nous les pensons justifiées.

Vous m'aviez rétorqué à un précédent Conseil de Métropole : « Monsieur LACAZE, c'est trop facile, vous voulez tout, le métro et le tram ! » Je persiste, Monsieur MOUDENC et je constate que vous vous rapprochez de Monsieur LACAZE ! Colomiers-Labège, vous voyez que ce n'était pas si dur, vous aussi vous voulez tout ! Je crois que ce débat est majeur pour notre Métropole. Je vous raille un peu sur l'augmentation des bouchons, mais vous savez qu'ils augmentent. Comme nous savons que les bouchons étaient là avant que vous reveniez en fonction.

M. MOUDENC

Quand même ! C'est important de le dire, vous ne l'aviez pas trop dit jusqu'ici...

M. LACAZE

Je vous prédis même qu'ils vont perdurer ! Mais Monsieur MOUDENC, dans ce débat je pense qu'il faut, là aussi, que vous sortiez d'une doctrine partisane si vous voulez l'unanimité des conseillers métropolitains. Vous n'êtes pas loin de ma position. Parlons de l'ensemble des besoins de Toulouse : Toulouse a besoin du métro et du tram, ce que vous contestiez, il y a encore un mois et demi. Or on n'en est plus très loin. Et là-dessus, nous pouvons co-construire avec le Sicoval, Monsieur MOUDENC. Je le dis de manière forte, c'est l'intérêt de la Métropole. Le Conseil Départemental, la Région et l'État ont mis sur la table une proposition qui a évolué. Ça les regarde, mais je pense que nous devons la saisir. Donc toutes ces questions, nous vous les rappelons tranquillement, mais je sais que vous ne les avez pas oubliées, vous êtes le Président de tous les habitants de Toulouse Métropole. Cette vision de « Toulouse Métropole en grand », vous devez la partager avec l'ensemble des sensibilités politiques de cette Métropole.

M. PÉRÉ

Mes chers collègues, quelques mots au nom du groupe Métropole citoyenne, dans la continuité de mes précédentes interventions sur le « faire métropole ». « Faire métropole », c'est conduire une réflexion sur différents sujets, afin d'avoir une politique de cliquets. Et ce de manière incrémentale, au cours de ce mandat, en vue d'acquiescer des modifications du lien intercommunal de manière quasi irréversible. On peut citer plusieurs sujets de réflexion comme la politique de l'eau et de l'assainissement, la politique des déchets avec la collecte et le traitement. Il est important de progresser sur ces dossiers, avec les difficultés que l'on peut rencontrer. « Faire métropole », c'est aussi ça. C'est, aussi, se fixer un horizon réaliste au cours du mandat.

Je voudrais intervenir rapidement sur un thème qui nous concerne tous, et en premier lieu les 37 maires des communes membres, autour de l'urbanisme et de l'urbanisation de nos cités, et des difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Vous le savez, nous avons des objectifs de construction qui nous sont fixés par le PLH, par l'État. Ces objectifs répondent à une demande croissante de logements, à la fois par un solde naturel et un solde migratoire. Et par le fait qu'en France environ 350 000 ménages, chaque année, cherchent un appartement pour s'installer. Nous faisons tous l'objet de cette pression des promoteurs, qu'ils soient privés ou bailleurs sociaux, pour acheter du terrain et bâtir. Nous y faisons face en fonction de la stratégie de nos communes et de leur typologie : périurbaine, urbaine ou semi-urbaine. Je voudrais insister sur un point et faire une proposition en fin d'intervention.

D'abord faire un constat : pour une construction de 100 appartements, nous avons environ 25-30-35 %, de logements sociaux. L'autre partie étant souvent vendue par le promoteur privé. 70 à 80 % des ventes concernent une opération de défiscalisation. Aussi, quand on construit un immeuble, 80 % des habitants de cet immeuble sont des locataires. Il faut bien intégrer ce fait sur lequel je m'interroge. Il m'a été expliqué par des urbanistes qu'une très forte proportion de locataires peut engendrer une spirale sur la réputation du quartier. La réputation est en lien avec le mode de vie. Si les gens restent un an, ils ne se sentent pas concernés par le logement et par les parties collectives qu'ils occupent... Peut alors s'enclencher une spirale de dégradation, du logement concerné et de l'ensemble de l'habitat.

Un deuxième point sur la défiscalisation : c'est un sujet complexe, c'est l'alpha et l'oméga depuis 30 ans de toutes les politiques de logement des gouvernements. Il faut remonter à l'époque MAUROY pour avoir une politique autre que celle de la défiscalisation des achats neufs d'immobilier. C'est-à-dire une politique, à l'époque, qui aidait à l'acquisition par des primo-accédants, majoritairement. Et non pas à une politique qui, comme on le fait depuis 30 ans, avec des dispositifs tels que les lois SCCELLIER, BORLOO et PINEL donnent un avantage fiscal à ceux qui ont les moyens d'acheter un appartement. Ce qui prive l'État de rentrées fiscales, entre 1 et 2 milliards d'euros par an. C'est un sujet complexe. On me répondra que c'est ce qui permet de doper le BTP, et donc de préserver les emplois et un pourcentage du PIB. Je ne suis pas certain que le dopage, dans beaucoup de domaines, soit une bonne réponse. Cette réponse amène à des comportements atypiques, non naturels, où que ce soit. Or là, ce qui est en jeu à travers la défiscalisation, c'est le dopage de l'activité BTP.

Je voudrais que l'on entende cette critique venant des urbanistes, des sociologues qui analysent l'évolution de notre habitat dans notre pays. Ce taux de 80 % des acquisitions faites via des opérations de défiscalisation représente un réel danger. Les personnes qui accèdent à la propriété passent par internet aujourd'hui. Ils ne vont pas visiter le lieu. Ils ont certaines garanties, ils voient des espaces verts, ils voient des slogans publicitaires et ils achètent. Ça entraîne, et c'est ça que je voulais souligner, une désincarnation de l'acte d'achat. Surtout, ça engendre une distanciation entre l'acheteur et son bien. Ce qui veut dire qu'il ne se sent pas concerné. Il ne va pas être proche de ce lieu. Il ne va pas le sentir évoluer au fil des années. C'est un fait très important à prendre en compte. Et ce alors que les politiques de l'habitat sont en échec depuis des dizaines d'années. Les responsables politiques nationaux le disent, on est face à un échec au niveau qualitatif, on peut le voir ici et là dans notre Métropole ; mais également face à un échec au niveau quantitatif, avec une baisse de production des logements sociaux au niveau national, une baisse des taux d'emprunt qui conduit à une augmentation du prix de vente. Voilà ce que disent les urbanistes, et les promoteurs privés d'ailleurs. Les taux pour emprunter baissent, les constructeurs compensent cette baisse en augmentant le prix de vente des logements. Ce fait a été constaté de manière statistique, il est important de le prendre en compte. On me parle de 37 % d'augmentation, en quatre ans, du coût de production des logements. On me parle, mais vous le savez, de 350 000 ménages qui cherchent un appartement chaque année. Et pour le logement social, de 3 millions de postulants pour 500 000 places annuelles. Il existe une condition importante pour que nos cités vivent et évoluent dans le temps de manière satisfaisante. C'est l'effort qu'il faut faire pour que les habitants s'approprient le lieu. Pour qu'ils s'approprient leur logement personnel et les parties collectives de façon à ce qu'ils vivent leur appartement, leur cité. Et de manière à ce qu'ils se sentent concernés et non pas de passage. Quand on est de passage, quand on concentre des populations difficiles dans un même lieu, quand on sait qu'on restera de façon temporaire, on ne se sent pas concerné ! On ne fait pas la ville ! Au contraire, on la défait. C'est le sens de mon discours. Il faudrait que l'on prenne le temps de réfléchir sur le long terme à la question de l'habitat. Cette réflexion me semble tout à fait nécessaire pour envisager de changer notre manière de produire du logement collectif ou du logement individuel. La proposition que je souhaiterais faire, c'est qu'on puisse mener une réflexion sur les thèmes que j'ai abordés. Il faudrait faire un état des lieux de ce qui se passe sur notre Métropole. Voir un peu les échecs, les succès, parce qu'il y en a. Lancer une audition de spécialistes. Les urbanistes, les sociologues qui viennent me voir, ont des discours novateurs. Ils ont des discours qu'on n'entend pas ailleurs. Il me paraît important que les maires entendent ce discours. Ils considéreront la construction de nouveaux logements sur leur commune de manière différente, je vous le dis. Par ailleurs, nous sommes en cours de rédaction du nouveau Plan Local de l'Urbanisme : le PLUi-H. Aussi, les planètes sont alignées pour mener cette réflexion. Il nous faut donc une stratégie éclairée, avec ces signaux qui étaient faibles jusqu'à présent et qui peuvent devenir des signaux forts.

Je conclurai sur un outil, dont on parle avec peu de recul pour l'analyser, la Société Civile Immobilière d'Accession Progressive à la Propriété (SCI APP). Certains urbanistes nous expliquent que c'est un outil extrêmement important. Certes, le mécanisme est compliqué, il requiert du temps, mais il permet aux locataires de logements sociaux, qui paient un petit surloyer d'environ 20 % d'acquérir des parts dans une SCI. Ainsi, une part leur loyer sert à acquérir un bien au fil du temps. Cela peut durer 30-40 ans, mais ainsi ils se sentent habiter le lieu. Et je pense qu'il est essentiel que l'on « pivote », selon le terme qu'on utilise dans l'innovation, et que l'on mène une réflexion sur une politique novatrice de l'habitat à l'échelle de la Métropole.

Mme BLEUSE

Je m'adresse, au nom du groupe des élus écologistes, à vous, Monsieur le Président de Toulouse Métropole et non pas au maire de Toulouse, vous le savez bien, nous savons fort bien faire la différence.

M. MOUDENC

Vous l'apprendrez à Monsieur LACAZE, donc !

Mme BLEUSE

Ce que nous avons retenu de l'actualité récente, c'est votre volonté Monsieur le Président, en ce début de mois d'avril, de faire le bilan de vos deux années de mandat au sein de notre collectivité. Nous souhaitons revenir sur ce bilan. Un bilan, c'est mettre en évidence le chemin parcouru. Mais pour tracer le chemin parcouru, il faut connaître le chemin tracé au départ. Pour cette raison, nous avons repris vos paroles avec beaucoup d'attention, les paroles que vous avez tenues lorsque vous avez été élu à la présidence de cette instance ; c'est fort instructif. On les avait perdues de vue. Peut-être les avions-nous perdues de vue à cause des actes et des décisions que vous avez pris depuis. Vous utilisiez des mots intéressants : « amitié », « coopération », « solidarité », « un projet à poursuivre ». Et d'ailleurs, je vais même vous citer, Monsieur MOUDENC, car je ne voudrais pas trahir votre parole d'il y a deux ans. Vous disiez, je vous cite : « Je veux travailler en amitié avec le Sicoval. » Vous citiez également toutes les autres intercommunalités. Vous indiquiez : « Je veux qu'on établisse ensemble - avec tout le monde donc, dont le Sicoval - des coopérations telles qu'il en existe d'ailleurs dans le domaine des transports au sein du SMTC ». Nous, on avait retenu ce propos ; on l'avait trouvé fort intéressant. Vous rappeliez : « J'ai porté un certain nombre de projets auprès de la population toulousaine. En réalité, ces projets ne sont pas d'intérêt toulousain, mais véritablement d'intérêt métropolitain et peuvent » - j'ose espérer plutôt doivent - « servir aux habitants de toute la Métropole. » Vous disiez encore, Monsieur MOUDENC : « À aucun moment je n'ai préconisé l'annulation de quelque projet de transport en commun hors de la ville de Toulouse. » Vous spécifiez : « Pour ce qui concerne le maillage des communes autour de Toulouse, je n'ai jamais remis en cause l'idée qu'il fallait préserver les investissements annoncés. » C'est ce que vous disiez, et vous concluiez à l'époque, par une belle conclusion : « On ne part pas de rien, car il y a un projet métropolitain. Nous pouvons le revisiter, sans doute le compléter. » Vous ajoutiez : « Le révolutionner ? Je ne le préconise pas, vous le savez bien. » Alors effectivement, ça nous semblait bien parti, ces belles intentions... 24 mois après, à l'heure du bilan, on peut se poser des questions ! Ce n'est pas à Monsieur BRIAND que nous allons l'apprendre, en tant que président du groupe de la majorité, quand on fait un bilan, on fait une colonne actif et une colonne passif. Il est vrai que nous sommes déjà intervenus pour vous expliquer notre position et ce que nous considérons comme devoir être mis, malheureusement, pour certains sujets, dans la colonne passif du bilan. Je ne vous redirai pas le sens de notre intervention au dernier Conseil, dans lequel nous vous avons déjà expliqué que donner la primauté de vos décisions aux conférences de presse et transformer les commissions et le conseil de la Métropole en simple formalité administrative, était un élément négatif. Après, sur d'autres éléments de forme, je ne parlerai pas de méthode, pour que Monsieur CARNEIRO n'ironise pas sur les termes. Je garde en mémoire, sur ces deux années, deux points particuliers qui m'ont marquée. Je me souviens du vote au sein de cette instance sur l'aire de grand passage, avec l'obligation d'en arriver à l'appel nominal des élus pour déterminer le résultat du vote. Effectivement, j'ai trouvé ça assez marquant sur la forme. Et si je vous en reparle aujourd'hui, c'est que cette semaine, personne n'en a parlé, il y a une occupation à Basso-Cambo. Aussi, j'ai envie de vous interpeller à nouveau : Quid de la fameuse aire tournante de grand passage que vous préconisiez ? Pour l'instant, nous sommes dans la colonne passif du bilan. Après, un autre élément m'a, à titre personnel, fortement marquée : c'est le vote l'année dernière, de la délibération sur l'augmentation des taux d'imposition des ménages. Vous avez été obligé en séance de couper, Monsieur LACAZE disait, « la poire en deux », pour répartir cette augmentation sur deux années. D'ailleurs, nous allons voter ce jour la deuxième partie puisqu'elle est à l'ordre du jour. Cette deuxième partie vient donc confirmer l'augmentation de plus de 15 % des impôts sur les ménages, sur ces deux ans. Toujours sur la forme, là aussi il y a eu une information presse et seulement après, la commission et le Conseil avec le vote formel des élus. Donc pour nous, sur les méthodes et la forme, nous avons des éléments à mettre au bilan en passif. Après, j'ai cru comprendre, à travers la presse, que vous annonciez un chiffre de 4 milliards d'euros d'investissements pour Toulouse Métropole. Il est vrai que nous sommes souvent intervenus, nous élus écolo-

gistes, Monsieur MOUDENC, sur ces investissements. Des investissements, oui, mais quels investissements ? Nous nous sommes positionnés très régulièrement. Nous considérons que certains grands projets ne sont pas utiles et qu'ils sont coûteux. Sur ces deux années, et même antérieurement, nous avons porté notre opposition vis-à-vis du PEX (Parc des Expositions) et de la LGV (Ligne Grande Vitesse). D'ailleurs, je souhaiterais que vous communiquiez à tous les élus une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) actualisée, avec les éléments récemment communiqués à la presse. Dans cette conférence de presse sur le bilan, vous avez listé un grand nombre de réalisations ou de projets, pour certains déjà engagés. Mais c'était en phase avec vos paroles. On ne fait pas la révolution sur le projet métropolitain. Par contre, on considère qu'un autre sujet, tant sur la forme que le fond, figure dans la colonne passif. C'est vrai qu'on a évoqué, au début de ces liminaires, le volet communication. Nous avons nous aussi vu cette communication sur « Le métro à Labège ». Acter en termes de communication « le métro à Labège », nous trouvons que c'est un petit peu une insulte à l'intelligence des élus et des concitoyens. Vous savez bien que c'est plus complexe. Et vouloir, dans un document de communication, institutionnel ou partisan, le problème n'est pas là, réduire la question à cette affirmation-là, ce n'est pas très correct vis-à-vis des élus et des concitoyens. D'ailleurs, ce projet, sur lequel vous communiquez, n'est pas même inscrit au PDU (Plan de Déplacements Urbains). On peut aussi s'interroger sur l'utilité de l'enquête publique qui va suivre. Est-ce que tout serait acté, que nous soyons en capacité déjà de communiquer ? Un petit peu de modération en ce sens serait utile ! Par contre, quand on regarde le contenu de cette communication, on a en première page : « Le métro à Labège », et puis il y a les autres pages. D'ailleurs, j'ai constaté avec plaisir que vous saviez mutualiser, puisque le tract institutionnel reprend très exactement le texte et les illustrations du dernier journal municipal toulousain, paru en avril. Je n'ai pour ma part pas eu le tract institutionnel, mais j'ai lu « À Toulouse », que je reçois en tant qu'élue toulousaine et à mon domicile. J'y ai vu des choses, qui doivent interpeller. Les paroles écrites sont quand même assez rigides. Vous y écrivez : « Ma proposition devra être acceptée par le Sicoval. » C'est quand même un brin directif, et si j'étais d'humeur taquine, je dirais qu'on a un petit air d'article 49-3 de la Constitution avec une décision « à prendre ou à laisser », ou même « à prendre ou à prendre » ! Quand on regarde aussi bien le magazine « À Toulouse » que le tract, on voit une belle carte, mais une belle carte de quoi ? Une carte de Toulouse ! Le territoire de cette carte pour « un 3^{ème} métro, pour 3 bassins d'emploi », c'est le territoire de la ville de Toulouse. En tant qu'élus métropolitains, cela devrait nous interpeller ! On est bien sur un projet « toulouso-toulousain » Monsieur MOUDENC ! On y voit un petit bout en vert, je vous le concède, qui va jusqu'à la gare de Colomiers. Et on voit un autre petit bout, de l'autre côté, qui ira peut-être, on ne sait pas trop comment, jusqu'à Labège. Alors oui, en tant qu'élue au sein du Conseil de la Métropole, je m'inquiète de la communication menée. Je m'inquiète des décisions que vous prenez. Décisions qui concernent, effectivement, les transports collectifs toulousains, et non pas métropolitains. Je serais maire d'une commune de la première ou de la deuxième couronne, je m'inquièterais légitimement sur le fait que sur ce projet toulousain, on va cibler les moyens financiers de la collectivité. Ensuite, sans refaire la « PLB Story », il y a quand même un certain nombre de choses à acter. Je ne peux pas me contenter de rester sur la communication qui a été faite. Je veux redire, tout de même, que vous avez annoncé, contre l'avis du Sicoval, et sans que le conseil syndical du SMTC l'ait décidé formellement, l'abandon du projet de ce prolongement de la ligne B. Vous avez proposé des solutions qui semblent sorties du chapeau : la réalisation d'un téléphérique entre Ramonville et l'INPT (Institut National Polytechnique de Toulouse) et le prolongement de ce projet de téléphérique. Ces solutions, vous les avez effectivement mises sur la table, mais il va falloir les étudier.

Ce qu'on regrette, Monsieur MOUDENC, en tant qu'élus écologistes, c'est cette rupture avec le PDU adopté en 2012. Cette rupture souligne l'absence de continuité des projets engagés. Et ce alors que vous disiez vouloir construire, je vous cite là encore, « Toulouse au-delà des clivages politiques ». Entre l'avis favorable obtenu suite à l'enquête publique, même si des réserves avaient été émises, et la déclaration d'utilité publique, ce qu'il ressort, et que nous regrettons, c'est que vous avez laissé traîner volontairement le dossier du PLB pour pouvoir, de fait, imposer votre vision. C'est tout du moins ce que nous pensons. Encore ce côté directif. Et ce qui ressort également, c'est que la recherche d'une solution avec le Sicoval n'était pas une recherche de bonne foi puisque vous aviez déjà pris votre décision. Et je ne compte pas les rebondissements récents : une réunion partisane avec tous, sauf Toulouse Métropole et Tisséo ; ou le refus de voter une modification en vue de ne pas exclure le PLB, proposée au dernier conseil du SMTC, et donc de ce fait l'exclure. Ce que nous voulons dire, c'est qu'il faut que tout cela

s'arrête. Je vous rappelle nos propositions concernant une refonte de la gouvernance des transports dans l'agglomération. Nous n'arriverons à rien si on n'examine pas la possibilité de créer un syndicat nouveau qui intégrerait toutes les collectivités locales concernées. Voilà concernant votre bilan, Monsieur MOUDENC, et le passif ou l'actif, que vous avez mis en exergue.

Il y a aussi, dans votre bilan, Monsieur MOUDENC, les non-actions. C'est-à-dire ce que vous n'avez pas fait. Ces actions qui s'inscrivent en creux, soit par leur absence, soit par leur état marginal, dans la restitution de votre bilan. Je ne veux pas croire, Monsieur le Président, vous qui vous targuez d'être entourés de bons communicants, c'est ce que vous avez indiqué lors du dernier conseil de Métropole, que vous ayez omis des éléments. Donc pour nous, le fait de ne pas avoir agi sur certaines thématiques, ce sont des éléments à mettre au passif. Je vous rappelle que les écologistes vous avaient indiqué être en accord avec vous sur les défis en matière de déplacement et en matière de transition énergétique ou de plan climat. On vous disait aussi, je me permets de le rappeler, que nous étions attachés à ce que ces défis, ces réponses soient apportés dans le dialogue et sans hégémonie des plus grandes communes. D'ailleurs, lors du dernier Conseil de Métropole, lorsque nous avons parlé de la délibération sur le schéma de développement économique, puisque c'est seulement en début d'année que vous avez fait voter les élus sur ce sujet-là, les élus écologistes sont intervenus. Nous vous avons parlé diversification économique, emplois utiles sur le plan social et environnemental, non délocalisables. Nous vous avons parlé des volets économie sociale et solidaire, de la transition énergétique, de l'intégration des salariés en tant qu'acteurs économiques. Tous ces éléments-là, nous ne les voyons pas dans votre bilan ! C'est cette non-action sur ces thématiques qui nous pose problème, là encore, à la colonne « Passif ». En synthèse, Monsieur MOUDENC, qu'est-ce qu'on peut dire ? Que ce bilan que nous dressons de l'action de la Métropole acte quand même un écart entre vos paroles d'avril 2014, a minima sur la méthode et les formes, mais également sur le projet métropolitain. En tout cas, pour nous, élus écologistes, il acte que nous avons des projets fondamentalement différents ! Parce que les projets que nous portons sont basés sur la coopération et les solidarités. Nous vous disions en juin 2014, Monsieur le Président, que la position du groupe écologiste n'avait jamais varié. Qu'elle n'avait pas varié sur le précédent mandat et qu'elle ne varierait pas sur ce mandat-ci. On vous avait indiqué vouloir donner la priorité aux projets d'intérêt général, c'est-à-dire qui mixent l'intérêt social et environnemental. Et on vous avait dit également que notre groupe soutiendrait toutes les actions qui iraient dans ce sens ; également que notre groupe s'opposerait à toutes celles qui n'iraient pas. C'est ce que nous avons fait. C'est une partie de notre bilan. C'est pour cette raison, Monsieur MOUDENC, que vous devrez, tout comme d'autres élus au sein d'autres collectivités, écouter les propositions et les suggestions des écologistes. J'ai cru comprendre que vous considériez que nous faisons des propositions. Je pense que vous devriez les prendre en compte plus souvent ! En tout cas nous, nous actons avec beaucoup de plaisir et de satisfaction une décision juridique récente concernant Val Tolosa, sujet évoqué au sein de cette instance. Les écologistes portent sur ce dossier-là une position constante, et nous allons suivre la suite avec beaucoup d'intérêt.

M. BRIAND

Je vais essayer d'être synthétique, beaucoup de choses ayant été indiquées. Concernant l'intervention de Marc PÉRE, j'entends les remarques faites sur la capacité à produire de l'accession à la propriété. Et ce afin que le territoire ne soit pas trop marqué par l'investissement locatif. On sait qu'il engendre parfois des difficultés, la superficie moyenne des logements et la rotation des populations pouvant entraîner une faible implication dans la vie de la copropriété et de la commune. Je rappellerai simplement, pour faire écho à sa proposition qu'il qualifie lui-même de complexe, qu'il existe des outils plus simples que la SCI APP. Je pense, notamment, au Prêt Social Location Accession (PSLA) qui permet de mettre en place une politique d'accession sociale à la propriété. Mais il est vrai qu'il faut pour cela avoir une capacité de production de logements sociaux. C'est ce que nous faisons au niveau de Toulouse Métropole pour pouvoir assurer cette mixité de l'habitat. Concernant les remarques faites sur la politique de défiscalisation, chacun sait très bien que cela relève du législateur et de la loi de finances. Nous n'avons pas dans ce domaine de pouvoir d'intervention.

Pierre LACAZE a évoqué un certain nombre de débats. Il a demandé notre mobilisation face à la baisse et à la réforme des dotations de l'État. Nous sommes mobilisés, Monsieur LACAZE, comme toutes les collectivités locales. Et ce notamment au sein de l'association « France Urbaine » qui suit avec beaucoup d'attention l'évolution de la situation. J'observe qu'il y a des tentations et des indications

sur la question de la baisse des dotations de l'État, mais que systématiquement le gouvernement évacue la question. Par ailleurs, s'agissant de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement, je suis pour ma part extrêmement confiant Monsieur LACAZE. L'un de nos membres, le sénateur RAYNAL travaille au sein du groupe sénatorial chargé de la mise en œuvre concrète du projet. Ce projet a été, je le rappelle, voté mais son application a été reportée. Et il a été indiqué qu'il ne s'appliquerait pas, le cas échéant, dans les conditions dans lesquelles il avait été voté. Aussi même si la situation est extrêmement floue, et comme le disait Martine AUBRY « quand c'est flou, il y a un loup », je fais toute confiance au sénateur RAYNAL pour éclaircir la situation. Et pour faire en sorte que la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement soit favorable aux territoires. Je pense notamment au territoire métropolitain qui se voit confier par le législateur des responsabilités extrêmement fortes dans la politique sociale, environnementale, du développement économique, de l'aménagement du territoire. Nous sommes mobilisés sur cette question dans nos responsabilités. Il est essentiel également que les parlementaires soient bien conscients des conséquences des décisions qu'ils actent.

Vous avez également évoqué, Monsieur LACAZE, la question du dialogue métropolitain. Là aussi, comme vient de le faire Madame BLEUSE, il faut s'en référer aux paroles et aux actes. Je rappelle que nous sommes la première Métropole en France à conclure un accord avec le Conseil Départemental sur le transfert des compétences. Avec la Région, nous avons trouvé un accord sur le Contrat de Plan, sur le Contrat Régional Unique et sur un certain nombre de grands projets. Nous avons également établi un accord de partenariat avec la ville de Montpellier. Et le dialogue métropolitain, sur lequel les réunions sont très régulières, se poursuit. Il se développe, sans grandes difficultés, et en tout cas avec un rythme de réunions extrêmement fort. Des projets émergent dans le cadre de ce dialogue métropolitain. Et dès qu'il existe une possibilité de concrétiser cette coopération avec les autres collectivités, l'occasion est saisie. Vous avez évoqué un certain nombre de territoires, à proximité de la Métropole, avec lesquels nous discutons. Nous discutons naturellement avec la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM) dans le cadre du SCoT. Nous connaissons la position de la CAM, mais nous ne sommes pas là pour obliger la CAM à adopter ou approuver notre point de vue. Nous constatons aussi la capacité qu'ont ces collectivités à exprimer leur point de vue. La coopération, ce n'est pas être d'accord sur tout. La coopération, c'est avoir un dialogue. Vous le savez, au sein du SMEAT, ce dialogue est allé au bout de la discussion. Vous évoquez nos relations avec le Sicoval. Les désaccords que nous avons avec le Sicoval concerne un point de détail, la desserte de ce territoire par le métro à la jonction INPT/Ramonville, mais nous sommes d'accord sur l'essentiel. Nous avons eu un nombre de réunions extrêmement important avec Jean-Michel LATTES, Francis GRASS et avec les représentants du Sicoval. La coopération, ce n'est pas être toujours « raccord » et même s'il existe un désaccord, le dialogue se poursuit. Le dialogue et les relations n'ont pas toujours été au niveau où ils se situent aujourd'hui.

Madame BLEUSE a réalisé un droit d'inventaire ; c'est tout à fait légitime et naturel après deux années d'actions. Vous avez évoqué certains aspects. Vous avez, d'ailleurs, précisé que c'était moins sur les faits que sur la forme que portaient vos éventuelles critiques. Vous évoquez, notamment, le travail des commissions. Vous considérez qu'il n'est pas toujours satisfaisant. Je ne peux pas être en désaccord avec ça. Il est vrai que le cycle de travail est extrêmement rapide. Il est extrêmement lourd et parfois on n'y consacre pas suffisamment de temps. Je le vois dans la commission que j'anime avec Joseph CARLES, président de la Commission des finances. Il est vrai qu'il faut que nous fassions, parfois, un effort pour trouver plus de temps pour améliorer la capacité de réflexion et de dialogue. J'invite d'ailleurs tous les présidents de commission de Toulouse Métropole, de toutes sensibilités, à mener cette réflexion pour que soit amélioré le dialogue. J'observe néanmoins souvent que les critiques exprimées en Conseils, ne le sont pas en commissions. Il faut donc aussi un investissement de la part de l'ensemble des membres de la commission. Ils doivent s'impliquer pour que ce soient de vrais espaces de débats et pour que l'on ait ce travail commun.

Vous notez également dans les points négatifs, la situation des aires d'accueil de grand passage. Oserais-je rappeler que le Président a fait une proposition visant à installer sur la ville de Toulouse l'une des deux aires à réaliser et qu'il a souhaité, dans un souci d'équilibre sur le territoire, que les communes membres des autres sensibilités puissent réfléchir pour proposer un second site ? Et oserais-je rappeler qu'aucune commune n'a été en capacité de s'investir dans cette réflexion et dans cette proposition pour faire avancer cette solution d'équilibre entre la ville centre et les villes périphériques ? La solution se fondait pourtant sur une logique de solidarité, sur ce dossier extrêmement compliqué qui n'a pas effectivement pas beaucoup avancé, depuis très longtemps. Oserais-je rappeler que, compte tenu de cette si-

tuation, une proposition d'aire tournante a été faite pour pouvoir enfin régler ce dossier ? Des sites sont en cours d'identification pour être proposés à la commission compétente. Nous aurons ainsi, malgré l'échec de la première proposition, probablement une solution pérenne très rapidement. Sauf erreur de ma part, je parle sous le contrôle des élus en charge de cette question difficile, cette question sera réglée à la fin de l'année 2016 ou au début de l'année 2017. Alors oui, certains sujets sont difficiles. Oui, la concertation, le travail collaboratif est à améliorer. Mais comme vous l'avez dit vous-même, Madame BLEUSE, c'est plus sur la forme que sur les faits. Car sur les faits, beaucoup de travail est réalisé et les dossiers avancent.

Vous évoquez enfin la nécessité de connaître la PPI actualisée. J'étais hier encore en train de faire la synthèse de ce qu'on appelle les revues de gestion. Elles ont été réalisées ces dernières semaines avec l'ensemble des directions pour faire le point sur tous les programmes d'investissement. Nous allons, dans les prochaines semaines, faire ce travail d'actualisation de la PPI. Le Conseil de Métropole sera informé, naturellement, de cette actualisation. C'est un travail qui se fait régulièrement, et il est évident qu'il sera porté à la connaissance du Conseil de Métropole.

Au-delà de ces différents sujets, il y a aussi la question de la troisième ligne et de la discussion avec le Sicoval. Ainsi que la question de ce tract évoqué par le sénateur RAYNAL. Je vais être rapide là-dessus. Sur la question du PLB et de la troisième ligne, un travail a été fait pour proposer au Sicoval la desserte de son territoire par la troisième ligne. Faut-il rappeler que lorsque le projet de PLB a été élaboré, à l'initiative d'ailleurs de Jean-Luc MOUDENC, il n'y avait que la ligne B qui était susceptible de pouvoir desservir ce territoire ? Fallait-il, au moment où nous lançons la mise en œuvre de la troisième ligne, se priver de réfléchir à l'avantage comparatif de la desserte de ce territoire par la troisième ligne ? J'observe d'ailleurs que sur la question de la desserte par la troisième ligne de son territoire, le Sicoval n'exprime pas de réserve réelle. C'est uniquement la question de la jonction entre la station de Ramonville et l'INPT qui se pose. Je rappelle, d'ailleurs, que l'ancienne majorité avait uniquement considéré une ligne de bus pour ce territoire. On comprend bien que si une simple ligne de bus était préconisée à l'époque, la demande faite par le Sicoval d'avoir sur ces deux stations une desserte par le métro pose une question d'interrogation et de pertinence. Elle pose la question de la mobilisation des financements au regard du besoin. Et donc, lorsque nous proposons de mener des études, de clarifier la situation, nous essayons d'apporter les éléments permettant d'objectiver un débat extrêmement subjectif et douloureux. Douloureux parce que lorsque le projet a été porté par Jean-Luc MOUDENC, ils avaient l'espoir d'une desserte de leur territoire en 2013, il me semble. Et évidemment la décision prise, par l'ancienne majorité, de stopper ce projet a eu pour conséquence de la reporter de facto à 2020-2022. En réalité pour eux, cela a été un choc psychologique. Et aujourd'hui ils ont, on peut le comprendre, le sentiment que la proposition faite risque d'avoir pour conséquence de retarder ce projet. Mais nous avons apporté les éléments de clarification. Nous avons communiqué le calendrier précis de réalisation de la troisième ligne. Nous avons communiqué ce calendrier à l'État pour que l'État puisse, le cas échéant, exprimer des réserves sur sa validité. Nous n'avons, à ce jour, aucune réserve réelle, sérieuse, technique sur la faisabilité de ce calendrier et sur la mise en service de la troisième ligne en 2024. Nous essayons de poursuivre ce dialogue. Et même s'il existe aujourd'hui un petit désaccord, ce dialogue reste serein. Il est constructif, à l'exception d'un élément. Parce que si vous regardez la réalité des choses, ce n'est pas le Sicoval qui créait avec Toulouse Métropole et le SMTC une polémique, mais c'est le Parti Socialiste. C'est le PS 31 qui s'est emparé de ce dossier pour créer une polémique politicienne. Et la visite à Paris chez le ministre des Transports d'une délégation « socialisto-socialiste », où même l'autorité organisatrice des transports, celle qui décide, réalise, finance, n'a pas été invitée, montre bien qu'il s'agissait là d'une réunion de travail et de stratégie. « Confusion des genres », disaient certains sur la vision que le PS veut donner à ce dossier. Monsieur ARIF ressort du désert pour venir s'occuper enfin d'un dossier qui pourrait concerner sa circonscription... C'est naturel, je ne lui en fais pas rigueur, mais franchement, soyons sérieux ! Si demain, les discussions que nous allons poursuivre avec le Sicoval, aboutissent, nous rencontrerons le ministre des Transports, mais avec ceux qui composent, dans leur diversité, le SMTC et avec les autorités responsables de ce dossier. La réalité sur le PLB, c'est que le PS est dépourvu de tout, de stratégie, de réalisation, et cherche à s'emparer d'un dossier qu'il avait lui-même enterré en 2008. On voit bien qu'il y a là une vraie continuité, une vraie stratégie et une vraie volonté pour le territoire.

Et enfin, puisqu'il faut en parler, Claude RAYNAL a commencé son propos en évoquant une polémique dérisoire. C'est vrai, il a raison, il y a des polémiques qui sont dérisoires. Dérisoire, à propos

d'un acte d'information voulu par la Ville et Toulouse Métropole sur la question de la desserte du Sicoval. Trois points, si j'ai bien compris le propos.

Le premier point, c'est de dire : « Il y a un document qui a été fait par le SMTC ». Le SMTC, c'est l'autorité organisatrice qui regroupe toutes les collectivités. Pour autant, le SMTC ce n'est pas lui qui paie. Ce sont les collectivités qui paient la facture finale. C'est Toulouse Métropole qui paie 100 millions sur les 102 millions de participations au SMTC. Il est donc légitime que les collectivités membres du SMTC, et à l'intérieur de celle-ci Toulouse Métropole, et la ville de Toulouse, dont le territoire est un élément majeur du réseau de transport en commun, puissent s'exprimer. Il est naturel qu'il y ait une voix autonome de la Ville et de Toulouse Métropole par rapport à l'autorité organisatrice. L'autorité organisatrice est là pour trouver les compromis. Les collectivités membres ont le droit de s'exprimer sur des dossiers aussi importants. Et c'est la ville de Toulouse et Toulouse Métropole qui ont décidé de s'exprimer. Je ne vois là aucune difficulté.

Sur le deuxième aspect évoqué, Claude RAYNAL indique avoir trouvé choquant que ce document de communication institutionnelle ait été distribué par des militants. Je comprends qu'il ait été choqué... Je comprends parce que ça fait bien longtemps qu'on n'a pas vu des élus socialistes sur le terrain distribuer des tracts. Je vois des maires de communes, qui n'ont pas les moyens d'une grosse collectivité, distribuer leur journal municipal eux-mêmes dans les boîtes aux lettres. Et je connais des élus qui vont sur le terrain. Car non, ce ne sont pas des militants qui ont distribué, ce sont les élus qui sont allés distribuer ces tracts avec leurs amis. C'est ce qui constitue la différence, il y a des élus au sein de cette assemblée qui ont retrouvé le goût du terrain. Ils ont retrouvé la volonté d'être présents et pas seulement au marché Victor Hugo, à la buvette, mais sur le terrain, au contact des habitants ! Et ce sont ces élus qui sont allés distribuer un document qui représente la vision et la parole qu'ils souhaitent porter sur le territoire. Je comprends que l'idée de quitter la chaleur des moquettes épaisses soit parfois choquante. Et c'est probablement de là que vient le choc. Mais je vous le dis, ne soyez pas choqué de cela ! Parce que vous reverrez sur le terrain les élus et leurs équipes de militants s'impliquer pour aller porter la parole des collectivités, des majorités municipales et métropolitaines vers la population. On dit trop souvent, et ici même, que si la politique ne convainc plus les citoyens, c'est parce qu'il y a une rupture entre les habitants, les électeurs et les élus. Faut-il critiquer dès lors le fait que les élus viennent ici sur le terrain avec les habitants ?

Enfin, dernière chose, Claude RAYNA évoque le fait qu'il ne faut pas faire de confusion entre les documents de « Toulouse Métropole Ensemble » et les documents institutionnels sur lesquels figurent l'expression « Toulouse en grand ». Je ne sais pas s'il existe une protection particulière, par exemple, sur les logos. Mais la confusion, effectivement, est dommageable... Je ne sais pas ce qu'en pense Pierre COHEN qui, en mars 2014, avait intitulé sa liste « Toulouse avance », base de tous les documents de communication institutionnelle du précédent mandat. Je ne sais pas ce qu'en pensent les uns et les autres qui, naturellement, lorsqu'ils ont dans leur action politique un vecteur qui n'est pas une marque déposée, la reprennent aussi dans leurs discours politiques. Je suis sensible à la remarque, et j'entends l'observation. Je ne suis pas persuadé que cela pose une vraie difficulté. Au-delà de cette polémique dérisoire, il me semble, fondamentalement, que nous devrions consacrer nos débats à la résolution de la question des transports, au développement économique, à la création d'emplois, à faire en sorte, qu'au-delà des légitimes différences qui portent notre engagement respectif, nous soyons là et nous ayons la capacité à revenir à l'essentiel. L'essentiel, ce sont les actions que nous menons tous ensemble au sein de Toulouse Métropole et dans nos communes. L'essentiel c'est la vie, et je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'habitants de la Métropole qui se préoccupent de cette polémique dérisoire.

M. MOUDENC

Merci à Sacha BRIAND, qui sait parler d'autre chose que de chiffres budgétaires. Je vais donner mon sentiment sur un certain nombre d'interventions. D'abord, je vais rassurer Monsieur LACAZE, je n'ai pas à reprendre le combat contre la baisse des dotations, je le mène tous les jours ! Comme Maire de Toulouse, comme Président de la Métropole, et comme Président de France Urbaine. Pas plus tard que demain, je serai à Matignon puisque je rencontre le Premier ministre à la tête d'une délégation composée des élus de grandes villes et de métropoles, de toutes tendances politiques. Nous allons notamment poser la question, moins évoquée dans les médias, de la réforme des dotations. Parce qu'effectivement, si on a une double peine, avec une baisse qui se poursuit et une réforme qui vient accentuer les pertes de recettes, nous allons être très déstabilisés. Nous allons essayer de faire

comprendre au Premier ministre qu'on ne peut pas faire les deux, déjà que nous peinons sur le premier chantier. J'ai présidé, il y a quelques jours, un groupe de travail à Paris. Puis nous avons rencontré Jean-Michel BAYLET avec toutes les associations du bloc communal. François BAROIN et moi-même nous y étions, c'était il y a quelques semaines à peine. Nous avons fait passer le même message au Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales. Nous lui avons remis une déclaration commune des associations du bloc communal, avec les villes moyennes et les petites villes. Olivier DUSSOPT était là, avec les communes rurales et la même déclaration a été faite. C'est une première, ces associations du bloc communal qui parlent d'une seule voix sur ces questions extrêmement douloureuses, pour tout le monde ! Vous avez, les uns et les autres, pointé les hausses d'impôt prises ici. Je les assume, mais je peux vous dire que la déstabilisation des finances locales n'est pas propre à notre territoire. Elle affecte tout le territoire et, effectivement, nous essayons de nous battre. Je voudrais, d'ailleurs, indiquer que Jean-Michel BAYLET a fait preuve d'une ouverture d'esprit, qui ne m'a pas surpris le concernant, puisque pendant deux ans, il a été de l'autre côté de la barrière. J'espère que sa sensibilité d'élu local va peser dans le bon sens en haut lieu. Donc on n'abandonne pas le combat.

Sur les questions d'isolement par rapport aux autres territoires et entités, Sacha BRIAND vous a répondu. En fait vous avez abordé le contenu de votre vœu, aussi je vous donnerai des détails tout à l'heure pour vous rassurer.

Sur le Sicoval et le PLB, là aussi on détaillera. Vous savez, il ne se passe pas de semaine sans que je sois en contact avec le président OBERTI. Et effectivement, objectivement, nous ne sommes pas loin l'un de l'autre. Simplement aujourd'hui, deux logiques s'affrontent, au sein de la famille politique à laquelle il appartient, dont une logique portée par des élus représentatifs qui veulent faire prévaloir un intérêt général, l'intérêt du territoire. Je ne demande pas mieux que l'appropriation de cette 3^{ème} ligne par tout le monde. J'espère que cette tendance l'emportera. Après il y a une autre logique, Sacha BRIAND l'a dit, celle de l'opposition toulousaine qui pour le moment bloque toute possibilité d'accord. Aussi, je souhaite que l'esprit de responsabilité l'emporte. Je souhaite que la logique de solidarité territoriale l'emporte sur la logique de posture politique avec des calculs liés à l'élection de 2020, qui à mon avis sont totalement contraires aux intérêts des habitants.

Je vais répondre, bien évidemment, au Président du groupe socialiste, Claude RAYNAL, sur la thématique de son intervention. D'abord, quitte à le décevoir, je veux réaffirmer devant lui et devant vous tous que, pour moi, il est absolument nécessaire que la collectivité communique. Qu'elle communique à la fois sur le bilan de son action et qu'elle communique sur ses projets. Au fond, la campagne qui vous a heurté rappelle la campagne faite par le Sicoval lui-même, il y a quelques années, pour défendre son point de vue. D'accord ou pas, ce n'est pas illégitime. Il faut donc communiquer. Ensuite, je dirais, que tout le monde n'a pas un accès aussi facile à certains médias que vous, cher Monsieur RAYNAL. Je n'en dis pas plus. Ce n'est pas utile, tout le monde comprend. A partir de là, effectivement, lorsque nos propos sont déformés, que nos droits de réponses sont bloqués, il faut trouver d'autres moyens d'expression. Les moyens de la collectivité servent à cela. Il est vrai que depuis le début du mois de mars, plusieurs messages sont passés que je considère comme extrêmement graves. L'un d'entre eux sous-entendait que j'étais, quasi personnellement, contre le métro à Labège. J'ai aussi entendu dans la bouche d'autorités fort représentatives, qu'il fallait, je cite, que « le maire de Toulouse comprenne que les transports en commun ne devaient pas se développer que sur le territoire de Toulouse. » Face à de tels mensonges, à de telles énormités, il faut répondre clairement. Et effectivement, comme on est dans une agglomération de 750 000 habitants, il faut prendre les moyens de se faire entendre. Je tiens, tout de même, à indiquer que dans la logique des économies faites, nous avons diminué le budget communication de 15 %, par rapport à la période où vous étiez Président délégué, Monsieur RAYNAL. A l'époque, vous étiez moins prolix sur la communication de la collectivité. Vous étiez un élu puissant dans cette maison. Le budget communication représentait 15 % de plus, ça ne vous dérangeait pas. Nous, nous faisons cette campagne sans budget de communication supplémentaire et en l'ayant diminué de 15 % par rapport à 2013. Donc véritablement, nous n'avons aucune leçon à recevoir de vous à ce sujet. Vous avez essayé, également, de parler tout à l'heure de la charte graphique. Je vais écrire aux maires pour que les choses soient claires. Toutes les réunions qui ont eu lieu sont très claires, le logo « Toulouse en grand » est proposé avec une déclinaison communale. Chaque maire choisit ce qui se passe dans sa commune. C'est « Toulouse en grand avec la commune de x », c'est « la commune de x en grand », c'est « Toulouse Métropole en grand avec la commune de x ». Rien n'est

imposé ! Il y a une charte et chaque maire choisit ce qu'il veut pour être dans la dynamique de communication collective.

Concernant la question des bénévoles, je vous dirai deux choses. Rien d'illégal dans ce qui a été fait. Si vous connaissez d'autres bénévoles, d'autres partis, aucun problème, nous les prendrons pour distribuer. Je trouve paradoxale votre attaque sur ce point. Au fond, si cette distribution avait été faite par une entreprise professionnelle, vous n'auriez pas eu cet argument. Mais en contrepartie, la facture de la collectivité aurait été plus salée ! Voici sur ce point une contradiction flagrante qui vous concerne. Sur la communication, et puisque visiblement, ça n'a pas été entendu, je tiens à dire que plus il y aura de critiques sur la communication, plus il y aura de communication ! Et ceux qui me connaissent savent que quand je dis cela, je le fais ! Et je considère effectivement que c'est une preuve d'efficacité de la communication, lorsque celle-ci ne vous plaît pas.

Le vrai sujet, celui sur lequel nos concitoyens attendent des réponses c'est celui des déplacements. Comment se déplacer mieux dans une agglomération qui bat tous les records de croissance. C'est pour ça que je suis resté sur ma faim. Lorsque vous avez terminé votre intervention, je vous ai dit d'accord, vous avez parlé de communication, mais sur les transports, qu'est-ce que vous avez à nous dire ? J'ai bien compris que vous n'aviez rien à nous dire. Alors moi je vais vous inviter, Monsieur RAYNAL, à prendre de la hauteur et à situer vos interventions sur les enjeux de fond. Les enjeux de fond, c'est quoi ? C'est que depuis 15 ans nous battons tous les records de croissance. Et ce à la fois en termes d'emplois créés par rapport aux autres métropoles, et en termes de population nouvelle accueillie. Et donc, face à ce formidable défi, effectivement nous avons des difficultés de mobilité. Ces difficultés de mobilité sont chiffrées. Des études sont là. Nous avons besoin d'assurer, d'ici dix ans, 500 000 déplacements quotidiens de plus. C'est ça le vrai sujet et c'est à cela qu'on doit travailler. Et 500 000 déplacements de plus d'ici dix ans, ça nécessite de forts débats. Mais ça nécessite aussi de très fortes solutions. Parce que les petits projets n'y suffiront pas. Les bouchons, c'est le vrai sujet. Je remercie Monsieur LACAZE, d'ailleurs, qui a reconnu qu'ils n'existaient pas que depuis deux ans. On n'est pas la seule Métropole dans ce cas. Je connais beaucoup de métropoles, vous les connaissez aussi, Lyon, Bordeaux, qui ont beaucoup développé les transports en commun. Vous vous y référez, parfois, dans vos interventions. Elles connaissent des bouchons considérables. Donc ce défi que nous avons à relever, il ne nous est pas propre. Simplement, comme on bat tous les records de croissance, ce défi est encore plus grand à configurer pour nous.

Après, il vous faudra un jour être clair sur la troisième ligne de métro. Vos propos sont en général rapides, plutôt positifs, mais comme ensuite vous torpillez, vous critiquez, au fond on ne sait pas trop quelle est votre position. Si vous êtes contre, il faudra que vous nous le disiez de manière plus franche et plus claire. Je vais terminer mon intervention par une réflexion en forme d'interrogation et d'une hypothèse. Cher Monsieur RAYNAL, vous avez changé ! Vous avez ici, sur les bancs de cette assemblée, des gens qui vous connaissent depuis longtemps. Ils vous aiment bien, parce que vous avez du fond, vous êtes un homme agréable. Vous avez de l'humour, de la finesse. Vous êtes un être convivial ; on vous aime bien ! Simplement, il y a le Claude RAYNAL d'avant les élections sénatoriales et le Claude RAYNAL depuis qu'il est sénateur. Et, alors que vous en avez la pleine capacité, nul ne le conteste, j'ai observé que depuis votre élection, vous avez quasiment déserté les débats de fond. Les interventions que vous faites, Conseil de Métropole après Conseil de Métropole, communiqué de presse après communiqué de presse, sont de plus en plus des polémiques petites, étroites, étriquées. Vous avez du mal à aller sur le fond des choses. Comme on vous aime bien, je vous le dis : nous sommes déçus. On peut s'interroger : pourquoi donc tout ça ? Qu'il me soit permis d'avancer une hypothèse. Il y a quelques jours, j'ai lu dans la presse un article qui m'a éclairé pour comprendre votre évolution. Vous êtes sénateur ; vous vous positionnez, également, pour être Maire de Toulouse et Président de la Métropole en 2020. Toutes ambitions parfaitement légitimes. Simplement, ces ambitions-là, j'ai cru comprendre qu'elles étaient loin de faire l'unanimité dans votre parti. Et que vous aviez même affaire à très forte concurrence ! Alors du coup, je comprends, il vous faut exister. Il vous faut polémiquer, il vous faut attaquer ! Il vous faut essayer de séduire la base qui, le moment venu, se prononcera et choisira le champion du combat. Alors évidemment, je comprends que lorsqu'on vous parle de « Toulouse en grand », de « La Métropole en grand », cela soit loin de vos préoccupations. Ce débat aujourd'hui, à travers votre intervention, l'a prouvé une fois encore, permettez-moi de le regretter.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 18 FEVRIER 2016

Le procès-verbal du Conseil du 18 février 2016 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

M. MERIC

Monsieur le Président, je souhaite simplement indiquer que j'étais présent lors de la présentation et que j'ai voté le vœu appelant à renégocier avec Vinci lors du dernier Conseil. Je vois à la lecture de la délibération remise en séance que je suis porté comme excusé. Je vous remercie de le rectifier.

⇒ **Aucune autre observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

2- COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 4 FEVRIER 2016

Le compte rendu des décisions du Bureau du 4 février 2016 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

3- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

4- RESSOURCES HUMAINES

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs aux Ressources Humaines ?

M. JIMENA

Je souhaite intervenir sur la délibération relative aux modalités d'indemnisation des frais de déplacement des musiciens de l'orchestre du Capitole.

M. DE LAGOUTINE

Il s'agit dans cette délibération de fixer les modalités d'indemnisation des frais de déplacement des musiciens de l'orchestre du Capitole pour la tournée qui vient d'avoir lieu en Russie, du 3 au 6 avril. Il existe par décret un montant maximum d'indemnité journalière de mission temporaire à l'étranger. Le barème est différent selon les pays visités. Il est proposé d'accorder un taux d'indemnité repas calculé à hauteur de 25 % du montant total de l'indemnité journalière. Pour la Russie, cela correspond à 57,50 euros, puisque le montant de l'indemnité journalière en Russie est de 230 euros. Par exemple pour l'Autriche, où l'orchestre ira prochainement, la base étant 175 euros, l'indemnité sera de 43,75 euros.

M. JIMENA

Notre groupe votera pour cette délibération, simplement un petit point technique. Puisque depuis ce matin chacun d'entre nous invite à sortir des polémiques, notre groupe propose simplement une invitation au voyage, pour un peu plus de transparence. L'idée, c'est simplement d'informer les élus des délégations qui partent dans l'objectif que Toulouse rayonne. D'expliquer aux élus le coût de ce type de mobilisation et de déplacement. En même temps, une autre invitation : pourquoi ne pas passer de la prise en charge aux frais réels à un forfait, qui serait peut-être plus intéressant financièrement pour la collectivité ?

M. MOUDENC

Sur la transparence, il n'y a aucun problème. On communique tout cela. Les Présidents de Groupes peuvent, en particulier, être de bon interlocuteurs pour avoir la communication souhaitée. Ils peuvent diffuser cette information. Sur les frais réels, ou sur les frais normés, j'émet des réserves. Quand on est sur un déplacement à l'étranger, les choses sont très variables. On observe que les normes existantes actuellement sont totalement inférieures à la réalité. Je ne suis pas du tout hostile, d'ailleurs, à ce qu'il y ait un travail au niveau des Présidents de groupe sur ce point. Il n'y a pas de difficulté sur le fond. Simplement, on a un décalage incroyable entre la réalité de ce que coûte un hôtel à Paris, sans descendre dans des quatre ou des cinq étoiles bien évidemment, et la norme de remboursement. Aussi, je propose que ce sujet soit inscrit à la prochaine conférence des présidents. On regardera comment le traiter. Avec juste une recommandation : regardons ça froidement et objectivement, en toute transparence, mais faisons attention à ne pas alimenter le populisme ambiant. Quand je vois ce qu'il s'est passé sur le Bolchoï, Claude RAYNAL en a parlé avec des mots tout à fait justes, l'événement culturel lui-même est passé à la trappe et on s'est intéressé aux petites choses. Résultat, on nourrit un certain sentiment, qui malheureusement s'est emparé de beaucoup d'esprits parmi nos concitoyens, d'hostilité à l'égard de la chose publique. Sentiment qui génère un risque de basculement vers l'extrémisme, l'abstention, le populisme et la démagogie. Donc tout à fait favorable pour traiter cette question, mais de la manière la plus responsable qui soit.

DEL-16-0220 - Théâtre et Orchestre du Capitole : Modalités d'indemnisation des frais de déplacements des musiciens pour la tournée des capitales et villes européennes du 21 mai au 3 juin 2016

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

DEL-16-0221 - Théâtre et Orchestre du Capitole : Modalités d'indemnisation des frais de déplacements des musiciens pour la tournée en Russie du 3 au 6 avril 2016

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

DEL-16-0149 - Théâtre et Orchestre du Capitole : Approbation du rattachement des Chefs de Chant et Répétiteurs à l'accord collectif relatif à l'exercice des droits de propriété littéraire et artistique des musiciens de l'Orchestre National du Capitole de Toulouse (ONCT)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

5- ADMINISTRATION

M. MOUDENC

Tout d'abord, je rappelle les cinq noms qui sont proposés pour la nouvelle Région : Languedoc, Languedoc Pyrénées, Occitanie, Occitanie Pays catalan et Pyrénées Méditerranée. Y a-t-il des demandes d'interventions concernant cette consultation ?

M. KELLER

En tant que nouvel élu régional, vous comprenez bien que j'ai mis en œuvre, avec une grande application, la parole de la Présidente du Conseil Régional Carole DELGA pour que soient consultées les différentes instances ayant à se prononcer. La ville de Blagnac s'est ainsi prononcée, par voie de délibération. Plus largement, nous en avons discuté avec mes collègues du groupe Rassemblement Démocratique Social Européen. C'est ce qui nous amène aujourd'hui à proposer le nom de Languedoc.

Pourquoi Languedoc ? Tout d'abord, parce qu'il est important dans le marketing international que le nom soit simple, court, et facilement prononçable, dans toutes les langues. Parce que dans ce marketing international, on va avoir en face de nous des régions qui portent un nom simple. Des régions qui s'appellent : Catalogne, Sichuan, Shandong, Saxe, Piémont, Vénétie... Il faut donc éviter Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a donné PACA. Ils n'avaient « *pas qu'à* » prendre un nom si long, j'aime bien m'amuser à le dire ! C'est un point extrêmement important.

Pourquoi Languedoc ? Tout simplement parce qu'historiquement et géographiquement, entre Garonne et Méditerranée, c'est l'appellation qui correspond le mieux au nom d'une ancienne province qui porte haut et fort la langue d'oc. Je rappelle que le Haut-Languedoc avec Toulouse et le Bas-Languedoc avec

Montpellier étaient constitutifs des sept provinces faisant l'Occitanie, qui va approximativement de la Rochelle jusqu'aux Alpes. C'est un nom très simple qui a des racines sûres, qui géographiquement est tout à fait repérables. C'est un nom qui dans ses consonances donne bien les racines d'une langue : la langue d'oc, qui caractérise notre ancienneté. Toutes ces raisons peuvent convaincre les Montpellierains, les habitants du Languedoc-Roussillon, qui préservent ainsi un terme cher à leur cœur, les Toulousains et les Midi-Pyrénéens qui affichent dans leurs idéogrammes, leurs logos, leurs marques : la croix du Languedoc, qui signe tant Midi-Pyrénées que Toulouse. Toutes ces raisons font que ce mot simple, juste géographiquement et historiquement, nous paraît pouvoir porter les couleurs de cette grande nouvelle région, Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

M. MOUDENC

Y'a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Il n'y en a pas. Comme précisé ce matin, je vous rappelle que le vote sera déclenché au moment de l'interruption de séance. Cinq bulletins de votes sont à votre disposition. Le vote aura lieu à bulletin secret. Les scrutateurs suivants sont désignés, si cela vous convient : Madame URSULE Béatrice, Monsieur MERIC Laurent... Il y a consensus là-dessus.

Je vous propose donc de continuer notre ordre du jour par une délibération importante qui concerne le partenariat avec le Département de la Haute-Garonne, portant notamment sur les compétences transférées. Nous en avons parlé, de manière je dirais consistante, au mois de décembre dernier. Vous savez que la loi NOTRe prévoit le transfert maximal de sept compétences, selon l'issue de la négociation entre les collectivités. La compétence voirie est automatiquement transférable mais tout est négociable dans ses modalités de transfert. La compétence collèges est aussi transférable mais seulement si le Département le souhaite. En l'occurrence, le Département de la Haute-Garonne n'a pas souhaité transférer cette compétence mais nous n'avions pas non plus candidaté pour l'assumer. La discussion avec le Président MERIC s'est donc focalisée sur ces sept compétences et trois ont été sélectionnées, vous le savez. Le Président MERIC et sa majorité sont très attachés à préserver ce qu'ils appellent l'ADN du Département, c'est-à-dire l'action sociale, la solidarité. Nous-mêmes avons voulu respecter ce point de vue. Du reste, comme Président de « France urbaine », je peux vous indiquer que dans ce domaine on a « donné le la ». On a été les premiers à se mettre d'accord et cette tendance est celle qui se dégage largement au niveau national. Il y a quelques particularités ici ou là, mais le dialogue est positif. Nous avons convenu avec le Président MERIC que sur des sujets non transférés : le tourisme, le service d'action sociale, le sport, la culture, nous proposons une coordination et une coopération renforcée, selon des modalités qui restent à préciser.

M. RAYNAL

Monsieur le Président, je souhaite m'exprimer sur cette délibération. Mais auparavant, comme dans votre conclusion tout à l'heure, vous avez un peu élargi le propos il me semble utile, je m'en excuse auprès de tous, de vous dire quelques mots. L'idée se serait propagée dans le Conseil de Toulouse Métropole, que je serais un garçon de qualité, connaissant les dossiers, ayant de l'humour... Il semblerait que vous m'aimiez bien tous. Je vous en remercie tous, individuellement et collectivement.

M. MOUDENC

Cela concerne le transfert de compétences ? J'avais cru comprendre que vous aviez démissionné de votre poste de Conseiller Départemental...

M. RAYNAL

Tout à l'heure, Monsieur le Président, je ne vous ai pas interrompu et ce alors que vous aviez une attitude tout à fait désagréable. D'autre part, si vous n'aviez pas élargi le propos, je ne répondrais pas sur ce point. Mais tout de même, on ne peut pas laisser passer certaines choses. Aussi, je vous remercie d'abord de cette vision générale sur ce qui a été mon action depuis 1992. Depuis lors, nous avons été ensemble au District, à la Communauté d'Agglomération... Cela fait 25 ans qu'on se fréquente, si je puis dire, et 25 ans que l'on se respecte avec nos différences, avec une vision politique qui n'est pas la même. Néanmoins, j'ai senti dans votre propos de l'agacement, tout le monde l'a ressenti ; de la fébrilité, c'est indiscutable. Cela ne me rassure pas tout à fait. Qu'est-ce que vous déniez, finalement ? Le fait, non pas que je sois sénateur, cela n'a rien à voir, mais que je sois président du Groupe Socialiste ! C'est tout simple, je m'oppose quand il est nécessaire de s'opposer, au nom de mon groupe, en tant que pré-

sident. Je suis d'ailleurs étonné que les autres présidents de groupe laissent passer cette idée selon laquelle on pourrait s'opposer à vous et être en décalage sur un certain nombre de choses. Nous sommes pourtant dans une vision que vous avez rappelée être de la mienne de tout temps, c'est-à-dire une vision d'élu minoritaire, mais participant au travail et étant positif, le plus possible. Aussi, il arrive que sur certains sujets, nous marquions une différence ; cela vous surprend mais c'est mon rôle. Alors, vous me prêtez également un avenir, je vous en remercie... Cela vient de vous, il est donc toujours intéressant de voir qui vous mettez en avant finalement. Mais le sujet n'est pas celui-là. Qu'en tant que Président du Groupe Socialiste de Toulouse Métropole, j'aie une vocation à être dans la réflexion de l'avenir de Toulouse Métropole, aucune surprise, ni pour vous, ni pour personne dans cette salle. Pour le reste, concernant le fait que nous serions nombreux à penser à l'avenir de Toulouse Métropole, encore heureux que nous soyons un parti riche, riche de ses compétences, de ses talents. Je voudrais vous faire remarquer, Monsieur MOUDENC, que beaucoup d'entre vous ont connu l'opposition. A l'époque, on vous regardait de cette tribune-même et il s'agissait de savoir qui de vous ou de Monsieur CHOLLET prendrait la parole en premier. C'était toute une bataille, toute une discussion et cela a duré des années. Pendant longtemps, vous nous avez imposé un questionnement pour savoir qui prendrait le leadership demain, le leadership de la droite. Vous l'avez fait pendant des années, et je ne crois pas que Pierre COHEN se soit permis de lever ce sujet de la manière dont vous l'avez fait. On a regardé cela en souriant, en nous étonnant, mais en souriant. Jamais on a critiqué le fait qu'à droite, il y ait une bataille de leadership et qu'elle se tranche sous nos yeux ébahis. Cela a duré six ans et pour autant, nous n'en avons pas fait un sujet majeur du Conseil de Toulouse Métropole. Pour le reste, vous avez raison, je m'inscris toujours dans les réflexions de fond mais je ne voudrais pas qu'on retourne le sujet. Sur la question de la troisième ligne, il ne s'agit pas de savoir ce que j'en pense. Vous l'avez dit vous même qui plus est, je suis favorable à l'idée, au projet, mais interrogatif par ailleurs. Pourquoi ? Vous savez, il n'y a pas si longtemps, je suis allé à Paris visiter un superbe endroit, dans lequel il y avait des Ferrari, des Maserati, des voitures de luxe. J'ai regardé tout cela avec beaucoup de plaisir et d'intérêt. Et puis, j'ai traversé la route, je suis allé aux Champs-Élysées et j'ai regardé si je pouvais me payer une Peugeot. Aujourd'hui on ne peut pas être contre une troisième ligne de métro. Il est indiscutable qu'une troisième ligne, c'est un apport considérable aux transports publics. La seule question qui est posée et dont vous ne parlez jamais, c'est comment on la finance ? Au détriment de quoi ? C'est cette information que nous attendons, on vous le dit depuis le premier jour. J'en reparlerai au moment du vote sur les taux, on vous demande aussi de consolider les dépenses de Toulouse Métropole, avec celles de Tisséo, pour évaluer si c'est tenable. Sur ces points-là, nous n'avons toujours pas de réponse. Tant que nous n'aurons pas de réponse là-dessus, on ne pourra pas vous suivre. Vous construisez aujourd'hui, tout seul, un projet. D'ailleurs vous nous dites : « Mon projet, mon projet... » Ce n'est pas le projet de Toulouse Métropole, on ne l'a même pas encore voté ici ! On en a parlé en commissions mais jamais ici, en assemblée. Moi, je vous dis que votre projet, c'est une Ferrari. Il n'y a pas de doute là-dessus. Est-ce qu'on est capable de financer cette Ferrari, ça, nous ne le savons pas. Et vous dites : « Mon projet » est-ce que le Département et la Région considéreront que c'est le leur ? Parce que, pour le financer, il faudra bel et bien un accord collectif.

J'en viens à cet accord avec le Département. Il est intelligent et il faudrait en trouver également pour le réseau de transport de manière générale. Mais pour qu'il y ait un accord, il faut une discussion préalable. Il ne faut pas commencer par dire : « Moi, j'ai mon projet et vous êtes gentils de venir me le financer ». Or, ça part comme cela. Donc plutôt que d'être combatif vis-à-vis de ma petite personne, je vous invite donc à être dans une vision de responsabilité vis-à-vis du Département et de la Région.

M. MOUDENC

Je n'ai pas été combatif vis-à-vis de votre petite personne... J'ai dit du bien, alors que c'est vous qui me combattiez.

M. COHEN

Monsieur le Président, je considère que cet accord avec le Département est un bon accord. Il est dans la droite ligne des débats que nous avons eus avant 2014, puisque cette réforme territoriale a été lancée en 2012. Il y a eu de longs et parfois de durs débats sur le devenir des départements. Je pense avoir tou-

jours été constant, en indiquant que la Métropole ne devait pas suivre le schéma lyonnais mais qu'un certain nombre de compétences devaient être transférées. Parmi celles que je mettais toujours en avant, parce que je considère qu'elle est extrêmement utile pour la politique de la ville, il y a la prévention spécialisée, mais aussi tout ce qui permet l'insertion des jeunes, et tout ce qui introduit de la cohérence dans le pilotage de la politique de la ville porté par la Métropole.

Je voudrais aussi me permettre, comme Claude RAYNAL vient de le faire, de prendre la parole, les propos liminaires étant tenus par les Présidents de groupes. J'ai l'impression que j'ai été souvent nommé ou attaqué. Aussi vous comprendrez que j'apporte un certain nombre de réponses. Vous avez répondu, d'une manière un peu agacée, aux attaques justifiées et aux questions extrêmement pertinentes de Claude RAYNAL concernant la communication, sur laquelle je ne reviendrai pas. Sur le transport, vous avez dit : « Vous ne dites rien en termes de fond ». Je vais essayé de vous démontrer que le problème n'est pas celui d'une éventuelle opposition à la troisième ligne. Le problème, c'est que vous avez cassé un projet qui existait et qui présentait une urgence, un projet qui faisait l'unanimité de l'ensemble des institutions qui se sont prononcées, au moment du PDU. Ce projet ne présentait aucun dogme, contrairement à ce que vous dites, mais l'urgence, c'était d'offrir un maximum d'offres sur l'ensemble du territoire. Vous avez mis fin à cette volonté, avec votre dernière décision sur le PLB. Vous aviez déjà montrée cette volonté avec la fin de la prolongation du tram et des lignes de bus en sites propres. C'est ça une vraie réponse de fond. Oui, évidemment, vous pouvez vous gargariser et utiliser deux pages de « À Toulouse » pour nous attaquer et dire que nous avons arrêté le PLB en 2008. Oui nous assumons qu'en 2008, il n'était pas possible de le financer. En 2007, vous aviez trouvé un accord avec le Conseil Départemental et le Sicoval sur ce projet de prolongement. Vous aviez porté cet accord pendant la campagne électorale. Mais qu'avons nous trouvé quand nous sommes arrivés au pouvoir en 2008 ? Nous avons trouvé un trou béant dans les comptes de Tisséo. Et le fait que le Conseil Départemental quitte Tisséo a amputé les comptes de 32 millions d'euros d'une année sur l'autre et de 600 millions d'investissements dont le conseil départemental n'estimait plus être responsable même si, vous le dites régulièrement, il avait voté les dépenses. Ainsi, en 2008, lorsque nous sommes arrivés en responsabilité, nous avons 1,4 milliards de dettes pour la ligne B et un PDU à réaliser. Et nous savions très bien qu'avec la ligne B, on ne réglerait pas le problème dans les 5, 10 ou 15 prochaines années. Alors, que s'est-il passé ? Nous avons constaté que la proposition que vous portiez, avec l'accord du Conseil Départemental et le Sicoval n'était pas possible. En responsabilité, conscients de la nécessité de couvrir l'ensemble du territoire, nous avons décidé de ne pas faire un PLB entièrement financé par le SMTC. Quand on sait qu'on n'avait même pas une capacité de 900 millions de dépenses au niveau de Tisséo, c'était impossible à financer. Par contre, j'ai toujours signifié que c'était un problème d'argent et non pas un problème de fond. C'est pour cela que le Sicoval, après avoir compris que je garderais cette position sur quelque chose que je jugeais inacceptable, a proposé un montage financier alternatif. Celui-ci nous permettait d'engager l'équivalent de ce que l'on aurait dépensé si on avait réalisé un tramway, comme on l'a proposé, pour la desserte de l'aéroport, comme on l'a proposé en termes de BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) pour Tournefeuille et Plaisance. Alors, arrêtons de dire que nous n'avions pas de projet, pas de financement et pas d'ambition. C'est d'autant plus faux que dès 2011, tout était prêt pour redémarrer.

Alors sur le fond, la question n'est pas de savoir si la troisième ligne est purement toulousaine. Aujourd'hui l'important, c'est l'urgence ! Vous assurez donc que la troisième ligne sera prête en 2024 et Monsieur LATTES reprend à son compte notre argument de maillage, le jugeant finalement pertinent. Cet argument n'est pas sorti de ma tête. J'avoue que je n'étais pas un très grand spécialiste du transport avant 2010. Mais quand j'ai vu ce qui m'était proposé par mes amis, soit le double de ce que l'on pouvait dépenser, je m'en suis très sérieusement occupé. C'est là que j'ai réalisé l'importance d'une nouvelle mobilisation des moyens de transport en surface. Pour la première fois dans l'histoire de l'agglomération, nous avons atteint en 4 ans avec le transport en surface, le même niveau que l'offre colossale qui existait par le métro. Cette offre de transport en surface pouvait être largement répandue et encore développée, avec des infrastructures et des projets structurants. Avec ce qu'on appelle les lignes de bus en site propre. Et quand même, acceptez que cela puisse ne pas être dogmatique ! D'un côté nous avons le métro, d'un autre le tram et d'un autre, les bus en site propre. Évidemment, j'accepte ma défaite, au moins d'ordre sémantique, sur le BHNS. Mais un jour, vous serez obligés de faire du « Linéo ++ » et vous verrez que ce Linéo va ressembler comme deux gouttes d'eau au BHNS. Je vous souhaite évidemment d'être plus heureux sur la sémantique que je ne l'ai été sur le sujet.

Et j'ajoute que pour vous, le projet était financé. Nous sommes passés de 32 millions quand vous êtes partis, à 105 millions quand vous êtes arrivés. 105 millions étaient provisionnés pour l'année 2014. Et si l'on s'en tient à un chiffre factuel de 100 millions, cela représente une augmentation considérable en 6 ans, plus de trois fois plus. Voilà, pour nous le volontarisme, ce n'était pas des déclarations d'amour mais des faits, des réalités en termes de transports ! Enfin, nous avons prévu d'augmenter jusqu'à 150, 180 millions d'euros, ce qui permettait de financer le PDU actuel d'ici 2020, 2022. Mais aujourd'hui, il y a des équations auxquelles vous ne répondez pas. Est-ce que la mobilisation sur la troisième ligne ponctionne, siphonne l'ensemble des projets ? Je ne pense pas que la maire de Saint-Orens sera d'accord avec moi, mais quand même, le secteur de Saint-Orens va être relativement absent de ce projet de 3^{ème} ligne alors qu'avec le PLB et un certain nombre de propositions de transports, le secteur de Saint-Orens était couvert. Certaines réponses n'existent donc pas et nous restons en attente. En tant qu'élus en 2016, nous ne sommes pas là pour retomber dans le débat « métro ou tram », il a été tranché en 1983 par Dominique BAUDIS. On ne fait pas de dogmatisme par rapport au tramway puisque dans notre PDU, il n'y a qu'un morceau de prolongement du tramway. Tout le reste concerne des modes de transports différents.

Donc, je veux le dire à Monsieur Sacha BRIAND, si le PLB n'existe pas, c'est qu'aujourd'hui, vous avez décidé de l'arrêter. Et en face de la troisième ligne, il n'y a rien... Il existait un projet très clair qu'il suffit d'appliquer, c'est le PDU actuel. Un projet avec des financements possibles et une cohérence de fond, à travers le maillage, et une offre de transport en surface de qualité, portée sur l'ensemble du territoire. Elle était là, la réponse. La preuve en est que c'est celle qu'a choisie votre ami, Monsieur JUPPÉ, à Bordeaux.

M. SIMION

Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais revenir sur le dossier de transfert des compétences du Département. Je voudrais éclairer mes collègues sur une mission exercée dans le cadre de la protection de l'enfance. Une mission qui est transférée au 1^{er} janvier 2017, c'est la prévention spécialisée. Je siége bien évidemment ce matin en tant que Conseiller de la Métropole, mais je n'oublie pas non plus les fonctions que j'occupe au sein du Conseil Départemental. La prévention spécialisée est issue du fait associatif. Elle est née de la société civile, quand il y a quarante ans, certains bénévoles citoyens se sont levés dans nos quartiers populaires pour dire qu'il était temps, qu'il était essentiel d'accompagner nos jeunes et nos familles. La prévention spécialisée, c'est « faire avec », dans une démarche de respect d'autrui. Elle intervient, on peut le dire, dans les interstices de notre société pour accompagner et créer des parcours de réussite pour les jeunes. Cette prévention spécialisée, elle a vécu, elle vient de vivre et elle va vivre, en peu d'années finalement, des changements importants dans le cadre de sa gouvernance. Il faut les prendre en compte. Il est utile de revenir ce matin sur les missions qu'exercent les collaboratrices et les collaborateurs départementaux et demain métropolitains, qui interviennent dans le cadre de la protection de l'enfance. Nous avons eu la volonté d'intégrer au sein de la direction Enfance et Famille du Département, et en régie, l'ensemble des clubs. Cela s'est fait au 1^{er} janvier 2015 et sur deux ans, sur la base du respect des conditions d'exercice de ces missions telles que réalisées par les associations et des périmètres d'intervention jusqu'à cette date. L'intégration s'est faite dans le but de renforcer cette mission de protection de l'enfance, et de lui permettre de mieux répondre aux nouvelles problématiques de marginalisation à l'œuvre dans nos territoires. Du moment où ces politiques publiques étaient directement portées en régie par l'institution départementale, il était indispensable d'évaluer le travail mené jusqu'à présent. Mais il convenait aussi d'aller plus loin en se penchant sur l'écriture de nos politiques publiques dans ce domaine. C'est ce que nous avons fait courant 2015. Les enjeux sont immenses et les attentes importantes. Cette démarche d'élaboration à partir de ces acteurs a permis de produire un projet d'orientation, nonobstant le transfert de compétences. En session du Conseil départemental, j'ai pu présenter ce projet politique, porté par l'institution, début janvier 2016. Rendre plus lisible et mieux coordonner l'ancrage de la prévention spécialisée avec la politique publique de la protection de l'enfance et plus largement, la politique sociale de l'institution, tels étaient les objectifs pour l'année 2016. Tout cela en n'oubliant pas que ces dotations sont intégrées également au schéma départemental de l'enfance pour la période 2014-2019.

Dans le cadre de l'application de l'article 90 de la loi NOTRe et de l'accord qui en a découlé avec le Conseil Départemental, il a été acté que Toulouse Métropole prendra en charge sur son périmètre les compétences liées à la politique de la ville, dont, notamment, la prévention spécialisée et ce, à compter

du 1^{er} janvier 2017. Le Conseil Départemental a intégré la prévention spécialisée en régie afin de donner corps, cohérence et cohésion au travail essentiel fourni par les éducateurs dans le champ social auprès de la jeunesse. La volonté de l'institution est désormais d'assortir le transfert des compétences d'une assise solide et d'un véritable socle sur lequel les conventions futures devront s'appuyer et ce sans perdre, bien évidemment, le lien naturel acquis avec les services sociaux relevant de la compétence du Département. Sur le fond, la prévention spécialisée a pu, par son intégration au Conseil Départemental, développer pleinement le socle de ses objectifs dans une société en mutation et mouvementée. Elle participe à une vision sociale préventive et néo-sécuritaire, d'une éducation citoyenne nécessaire à l'épanouissement de notre jeunesse. Elle prévient, en effet, la marginalisation et facilite l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles. Ce transfert s'effectuant au 1^{er} janvier 2017, nous avons un an pour maîtriser le processus de Ressources humaines. Plus de soixante agents sont concernés et l'objectif est bien de conserver leur pouvoir d'achat. Bien sûr, il s'agit de veiller à la continuité de la qualité du service public et de préserver les conditions de travail.

Ainsi, le travail initié début 2015, travail de réflexion sur les orientations stratégiques de la prévention spécialisée s'est inscrit dans un contexte législatif et territorial renouvelé, au-delà de l'intégration en régie. De nouveaux enjeux apparaissent ou se posent différemment. Située au carrefour des politiques de protection de l'enfance, de la jeunesse, éducatives et d'insertion, de développement social, de politique de la ville, la prévention spécialisée, je le répète, constitue une mission à part entière de l'aide sociale à l'enfance. Je veux rapidement rappeler les dix enjeux stratégiques que nous avons posés. L'action de la prévention spécialisée s'inscrit sur la tranche d'âge des 11-21 ans avec une priorité d'actions à destination des collégiens. La prévention spécialisée garantit l'égal accès des filles et des garçons aux dispositifs qu'elle propose. La prévention spécialisée reste vigilante aux nouvelles formes de marginalisation. La prévention spécialisée met en œuvre des méthodes d'intervention en adéquation avec les spécificités des différents territoires. Elle intervient en fonction de leur réalité. La prévention spécialisée réaffirme ces pratiques comme intervenant au cœur du champ de la protection de l'enfance. La prévention spécialisée garantit à ses usagers des professionnels assumant une posture professionnelle laïque. La prévention spécialisée du Département se donne pour objectif de décliner les présentes orientations dans les projets de service des clubs. La prévention spécialisée, au titre de sa force d'innovation, accrédite les conseils locaux et scientifiques comme les instances garantes d'une dynamique partenariale centrée sur le diagnostic local et favorisant la réalisation de contrats d'objectifs locaux. Conformément aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002, la prévention spécialisée entend pérenniser et développer les outils d'évaluation dont elle dispose. Affirmer la posture éducative de la prévention spécialisée doit pouvoir conduire les jeunes à confronter les valeurs universelles qui fondent la citoyenneté avec les réalités du monde contemporain.

Nous sommes convaincus que la vision de Toulouse Métropole sera la même que celle de l'ensemble des élus du Conseil Départemental. Je tiens à préciser que cette délibération, que j'ai portée au Département, a été votée à l'unanimité par l'assemblée départementale. En tant que conseiller de la Métropole, en tant que Vice-président en charge de l'Enfance et de la Jeunesse au Département, je serai forcément extrêmement attentif, vous le comprenez. Je sais que les discussions sur le transfert de compétences sont menées au plus haut niveau dans la sérénité et l'intelligence collective. Je crois pouvoir dire, qu'elles doivent tendre à la garantie d'une continuité d'un service public efficace et à une pérennité des actions menées par nos collaboratrices et collaborateurs.

M. CARLES

Monsieur le Président, je pense effectivement qu'il s'agit là d'un bon accord mais la question qui se pose, c'est celle de son impact sur les prospectives financières de la Métropole. Lorsqu'on regarde les enveloppes financières accompagnant la voirie, de l'ordre de 6,5 millions d'euros d'investissement, il va falloir s'interroger sur les priorités sur cette voirie départementale située sur le territoire métropolitain. Il va falloir évaluer ce que l'on va faire de cette enveloppe-là. Je pense qu'il était nécessaire de réaliser cet accord et il apparaît effectivement qu'il y a eu dans cette démarche une recherche de consensus qui me semble tout à fait positive. Maintenant, comme indiqué précédemment, il s'agit de savoir si c'est un accord « Rolls-Royce » ou si c'est un accord « Peugeot » et si nous comptons faire de la voirie « Rolls-Royce » ou de la voirie « Peugeot. » Je pense que nous serons amenés à répondre à cette question.

Mme CROQUETTE

Sur cette délibération, nous nous abstenons. Elle se situe dans le cadre de la loi NOTRe et vous savez sans doute que notre groupe ne l'a pas votée au niveau national, puisqu'elle programme la disparition des départements. Nous y sommes opposés. Néanmoins, j'ai obtenu à travers l'exposé fait par notre collègue, un certain nombre de réponses sur les conditions d'intégration des quatre actions. Il a surtout parlé du Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ), mais j'aurais voulu avoir quelques précisions. Comment, en termes de calendrier, se déclinera le niveau d'intégration de ces compétences et quelles orientations allons nous prendre ? Est-ce qu'elles seront maintenues telles qu'elles ont été définies initialement ? Je voudrais relayer ici une grande inquiétude des soixante-cinq agents dont il est question dans la délibération. Certains sont d'ailleurs en lutte et se posent beaucoup de questions sur les conditions de leur intégration. Est-ce qu'on pourrait avoir un éclairage sur cette partie de la délibération, puisqu'elle le mentionne. Dans quelles conditions l'intégration de ces soixante-cinq agents se fera à la fois au plan financier, et s'agissant de l'organisation de leurs missions au sein de la Métropole ?

M. JIMENA

Pour la première fois, je vais prendre la parole sur le travail qui a défini ma vie, sur ma passion, qui était effectivement la prévention spécialisée. Pendant plus de vingt ans, j'ai en effet été éducateur en prévention spécialisée. J'ai ensuite dirigé une équipe de prévention spécialisée. J'ai envie de vous dire que c'est la plus belle invention du secteur social depuis les années 70. Bien peu de gens, de citoyens savaient ce que la prévention spécialisée pouvait faire naître, développer, créer avec les habitants sur nos territoires. Le fait associatif était la trame essentielle de toute cette innovation sociale qui avait été portée effectivement, comme l'a dit Monsieur SIMION, par la société civile. Ces éducateurs en prévention spécialisée interviennent sans aucun mandat administratif, ni judiciaire. La substance moelle de leur travail, c'est bien de faire émerger une relation de confiance avec les habitants, jeunes et moins jeunes et les familles. L'objectif était de développer des actions avec les habitants et par les habitants, pour qu'ils prennent leurs responsabilités. Pendant toutes ces années, sur vos territoires où elle agissait, sont nées d'innombrables actions collectives, des actions qui ont donné lieu à des milliers de suivis individuels, qui ne se faisaient pas selon une méthode dirigée par qui que ce soit. Le malheur de la prévention spécialisée est arrivé avec les lois de décentralisation. Avant, c'était l'État qui finançait ces associations de prévention spécialisée, après de durs et laborieux combats pour leur reconnaissance. À partir des lois de décentralisation, les associations ont perduré et sur la période allant de 1980 aux années 90, ça n'a pas posé de véritable problème avec les collectivités. Les associations continuaient à être financées et agissaient. Monsieur SIMION a relaté les objectifs et le bien-fondé de la prévention spécialisée, je l'en remercie. Par contre, et je vais parler de la Ville de Colomiers où j'ai travaillé comme éducateur et directeur de prévention spécialisée, pendant plus de quarante ans, je n'ai jamais entendu Monsieur SIMION énoncer le mot « prévention spécialisée ». C'est curieux ! 1974, c'est la date de la création de la première association de prévention spécialisée à Colomiers et sur l'agglomération toulousaine. Je ne l'ai jamais entendu valoriser la prévention spécialisée. Mais surtout reconnaître la pertinence de toutes ces actions. Il en parle aujourd'hui avec beaucoup de ferveur, mais force est de constater qu'il ne parle pas de cette décision qui, de mon point de vue, a beaucoup impacté la qualité de la prévention spécialisée. Il rappelle effectivement qu'elle est passée en régie directe, mais c'est la première erreur qui a été faite. C'était déjà une délégation de service public. Certaines associations pouvaient avoir quelques difficultés, mais il fallait les aider à perdurer. Monsieur le Président, dans ces associations, des centaines et des milliers d'habitants ont appris à prendre la parole. Dans ces associations de prévention spécialisée, il y avait une liberté d'action, une liberté d'expérimentation, qui font qu'aujourd'hui encore des services ont pignon sur rue. Donc pour moi, ce qui importe n'est pas le fait de transférer ces compétences. Ce qui est à l'ordre du jour, ce sont bien les conditions de l'indépendance de l'action de prévention spécialisée. Il faut voir au-delà du statut des salariés et je rappelle que ce ne sont pas des fonctionnaires. Ce transfert de compétences va nécessairement impacter leur avenir. Alors attachons-nous aux conditions de l'exercice du travail en prévention spécialisée. Si on ne garantit pas ce droit à l'expérimentation, si on ne garantit pas l'autonomie et l'indépendance dans les actions, on ne fera pas émerger la participation des habitants. Ça n'impactera jamais sur la politique de la ville, puisque de tout temps, les acteurs de la prévention spécialisée y ont participé peu ou prou. On ne peut pas hiérarchiser, on ne peut pas mettre la prévention spécialisée dans des logiques pyramidales. Les éducateurs de rue doivent inventer avec les habitants. Ils doivent travailler à l'innovation sociale. Et on

sait tous ici que l'innovation sociale vient toujours à la périphérie des grands ensembles et de la hiérarchie. Donc, si dans les conditions d'exercice, le statut des salariés est bien travaillé, et si en plus, dans les conditions d'exercice, Toulouse Métropole garantit de l'indépendance et cette capacité à innover avec les habitants, peut-être qu'on aura fait un grand pas. Mais comme nous avons un grand doute en la matière, nous allons nous abstenir.

M. MOUDENC

Sur l'accord avec le Département, je crois pour ma part qu'il est vertueux. Nous allons hériter effectivement de toute une culture qui a évolué. J'ai été pendant 14 ans conseiller au Département. J'ai connu l'époque où la prévention spécialisée était assurée par les clubs de prévention qui étaient soutenus par l'institution départementale. J'ai connu l'évolution que Pierre IZARD a voulue sur la mise en régie. Ma ligne de conduite, c'est qu'il va falloir faire connaître en notre sein cette politique. Elle n'est pas familière à tous les élus et à tous les territoires. Il y a un effort d'information et de pédagogie à faire.

Ma deuxième préoccupation, c'est de ne pas casser ce qui se fait pour ne pas rompre le service rendu, depuis des années, envers les publics concernés. Il est parfaitement légitime que nous menions une réflexion ici, pour voir comment recevoir une compétence nouvelle. Nous serons capables de poser un regard nouveau avec notre sensibilité métropolitaine et à partir de là nous pourrions nous orienter vers telle ou telle évolution. Donc vous voyez bien qu'il y a dans mon esprit, trois temps : Information, pédagogie et continuité ; c'est fondamental.

Ensuite on pourra rentrer dans la période de réforme, d'amélioration, de prise en compte des défis nouveaux. Il me semble que c'est ainsi qu'il faut avancer.

Une intervention ensuite sur les questions de personnel que Madame CROQUETTE a soulevées. À juste titre, puisqu'il existe, effectivement, une inquiétude. Lors du dernier Conseil de Métropole, il y avait ici une représentation de manifestants de ces professions, inquiète sur les conditions du transfert. Suite à cette manifestation et après que je les aie rencontrés brièvement, nous avons proposé au Département de ne plus avoir deux discussions juxtaposées. Nous avons proposé d'avoir une seule discussion joignant le Département, la Métropole et les syndicats représentant les personnels concernés. Le Département a accepté cette proposition et la discussion a débuté. Personne n'est, actuellement, en capacité de donner des réponses précises et finalisées aux questions pertinentes que vous posez. Nous avons le devoir, évidemment, d'élaborer les réponses d'ici la fin de l'année. Aujourd'hui, nous votons sur un accord-cadre. Je vous annonce que d'autres délibérations viendront, avant la fin de l'année, sur la mise en œuvre précise de tel ou tel point de cet accord-cadre. Nous devons, effectivement, au personnel des réponses claires à ce sujet. Et ce pour que leur inquiétude soit apaisée.

Joseph CARLES a, aussi, soulevé une question financière. Quelle mise en œuvre, quelles modalités d'exercice des compétences nouvelles sur la thématique de la voirie ? Et on sait que la thématique de la voirie, c'est une question fondamentale. Nous sommes, en tant qu'élus, interpellés là-dessus tous les jours. On parlait il y a quelques instants, en début de conseil, des problèmes de mobilité. Les mobilités, c'est la politique des transports en commun, mais ce sont aussi les réponses qu'on est capable de donner en termes de voirie. Il y a un travail à faire là-dessus, sous l'impulsion des élus et de la commission concernés. Nous avons, à travers la PPI, adopté notre propre programme sur notre propre domaine. Nous allons devoir intégrer le domaine départemental et en faire un tout cohérent. Il va falloir proposer un diagnostic, basé sur des critères équivalents, sur l'état de la voirie, qu'elle soit départementale ou métropolitaine. A partir de là, avec les budgets que nous aurons négociés avec le Département pour le transfert de cette compétence voirie, il faudra identifier ce que l'on peut faire et ce que l'on ne peut pas faire. Quand tout cela sera travaillé et mûr, il y aura nécessité de re-délibérer sur le chapitre voirie de la PPI. Une PPI, c'est par définition une feuille de route cohérente mais qui a pour vocation de s'adapter et de vivre en permanence. Donc nous allons devoir unifier en quelque sorte notre nouvelle compétence voirie.

Par ailleurs, on en parlera peut-être lors du débat sur les taux, je vois se profiler une autre difficulté. Déjà, plusieurs élus du Sud-Ouest, du Sud-Est et du Nord m'ont alerté en me disant : « Mais, nous n'héritons pas simplement de la voirie départementale sur le territoire de la métropole pour la faire fonctionner. Nous héritons aussi des projets du Département en matière de voirie ». Et, là-dessus, effectivement, il faudra s'interroger. Il faudra mesurer, étudier les incidences financières et reconfigurer nos choix. Dominique FAURE m'a parlé de la RD16. Quand j'étais conseiller général, j'entendais déjà par-

ler de cette route départementale et ce sera notre affaire dans moins d'un an, du moins pour la partie métropolitaine. Depuis longtemps, les élus du Nord, du Nord-Ouest, sont confrontés à beaucoup d'enjeux, des problèmes de pont sur la Garonne, des difficultés sur certaines liaisons... Ces problèmes, il va falloir que nous les traitions nous-mêmes... Au Sud-Ouest, les maires de Cugnaux, Tournefeuille et de Villeneuve-Tolosane sont venus me voir et m'ont parlé de la Voie du Canal Saint-Martory, une voie qui est jusqu'ici un peu impénétrable. Il va falloir que nous déterminions comment on peut avancer. Ces questions concernent aussi Toulouse, notamment à travers le quartier de Saint-Simon. Romuald PAGNUCCO m'en parle souvent. Joseph CARLES a eu raison de souligner ce point-là et nous aurons des moyens à mettre en œuvre. Cela fait partie des besoins et de la croissance.

Claude RAYNAL et Pierre COHEN ont souhaité revenir sur le PLB. Je ne vais pas trop m'étendre, j'ai cru comprendre qu'on avait un troisième temps de discussion. Simplement rassurer Claude RAYNAL qui nous indique qu'il faut chercher un partenariat avec la Région et le Département pour les amener au financement. Depuis le début du projet, je prends à témoin Jean-Michel LATTES, un comité de suivi partenarial a été mis en place. Les exécutifs de la Région et du Département n'ont cessé d'être associés à la réflexion, dès qu'elle a été entamée et au fur et à mesure de sa progression. Après, j'ai envie de vous dire, tout simplement Monsieur RAYNAL, aidez-nous ! Voilà un rôle sur lequel vous pouvez, je dirais, être positif et bénéfique.

Concernant le plan de financement, je le répète, mais mieux vaut se répéter que se contredire, nous avons un rendez-vous mi-2016. Si les choses ont avancé avec le Département et la Région, il n'y a pas de zones d'interrogations à avoir. Ce que je peux indiquer c'est que Jean-Michel LATTES, Sacha BRIAND, les services de SMTC, nos propres services aussi, travaillent bien évidemment. Et nous aurons là-dessus à en reparler très largement. Vous imaginez bien que si nous portons ce projet, c'est pour qu'il se concrétise. Et pour cela, il faut bien évidemment du financement. Du reste, c'est ce que je dirais à Alain VIDALIES, puisqu'il a souhaité rencontrer la Métropole et le SMTC, le 21 avril. Nous parlerons donc de tout ça avec lui. J'ai, pour ma part, noté avec un très grand intérêt la réunion du 5 avril, même si nous n'y avons pas été conviés. Cette réunion crée une jurisprudence très intéressante puisqu'elle acte le fait que pour un prolongement de 1,8 kilomètre de métro destiné à faire le lien entre deux lignes, la troisième ligne et la ligne B qui seront déjà reliées deux fois, une fois à François Verdier, une fois au nord, il faudrait créer un troisième lien : les deux fameuses stations de métro dont parle souvent le Sicoval. Et pour cet enjeu-là, un enjeu vraiment très fin, l'État financerait à hauteur de 16 %. C'est une bonne nouvelle, si l'État finance à hauteur de 16 % un enjeu limité, toutes les espérances sont préservées pour un enjeu fort, celui de la troisième ligne ! Et quand je regarde le positionnement du Département, soit un financement à hauteur de 29,5 %, là aussi, j'y vois un signe très fort et une jurisprudence intéressante. Même remarque concernant la Région. Alors qu'il n'existe pas d'enjeu en terme d'intermodalité régionale, pas de lien direct avec le ferroviaire dont la Région a la responsabilité, l'institution régionale propose 11 % de financement. Tout ça est extrêmement positif. Voilà les sujets que l'on va aborder avec Alain VIDALIES. Je crois que si chacun met du positif et vous pouvez en faire partie, Claude RAYNAL, nous arriverons au bout de ce dossier. Et à ce moment-là, les débats s'arrêteront et nous serons totalement dans la logique de réalisation.

Pierre COHEN, trois points que je relève en désaccord avec vous, mais bon, on est un peu habitués. Vous avez dit tout à l'heure, le PLB c'était pour moi un un problème d'argent, pas un problème de fond. Je suis désolé, mais je peux vous retrouver une phrase où vous dites, je cite : « J'ai toujours été pour le PLB, à partir du métro mais pas en métro. » Et ça, vous l'avez dit bien avant que les problèmes financiers n'entrent dans le débat. Ce qui veut bien dire que vous étiez bien sur la même conception. D'ailleurs quand on en a parlé, à l'époque, avec Claude DUCERT et Monsieur VALETTE, ils le savaient bien. J'ai des souvenirs qui datent de l'élection législative de 2002 à ce sujet, pour être très précis, vous voyez ce dont je parle.

Par ailleurs, vous défendez votre PDU et je trouve normal que vous le fassiez. Simplement votre PDU, Monsieur COHEN, a été désavoué dans les urnes en mars 2014 ! Et donc à partir de là, nous sommes effectivement, avec le TAE (Toulouse Aerospace Express) et d'autres projets, dans la construction d'un nouveau PDU.

Troisième point, j'ai été étonné de votre affirmation concernant Saint-Orens parce que vous connaissez bien le secteur. Vous dites que Saint-Orens serait absente, oubliée, du fait de la troisième ligne, alors que le PLB lui apportait un service. Je rappelle que ce que nous défendons, c'est une troisième ligne qui arrive à Labège, au même endroit où serait arrivé le PLB ! Donc à partir de là

effectivement, et je parle sous le contrôle de Dominique FAURE, le lien avec Saint-Orens pourra se faire parce que la proximité sera créée.

Je propose de passer au vote sur la délibération relative à l'accord avec la Département.

DEL-16-0317 - Adoption d'un accord relatif au nouveau partenariat entre le Département de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]

ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, FOURMY.)

M. AUJOLAT présente les autres points relatifs à l'administration, et précise notamment les noms des candidats pour les désignations des représentants de Toulouse Métropole au sein d'organismes extérieurs :

Commission Locale d'évaluation des charges pour les transferts des compétences du Département :

MM. Sacha BRIAND, Joseph CARLES, Grégoire CARNEIRO et Pierre TRAUTMANN.

Midi-Pyrénées CoopDev : Mme Nicole MIQUEL-BELAUD

Ordimip : Mme Martine SUSSET

Réunion des Opéras de France et Association Française des Orchestres : Mme Marie DEQUE.

M. LACAZE

Je souhaite vous donner un positionnement de vote d'abstention sur la délibération relative aux délégations attribuées au Bureau et au Président. Nous pensons que nous n'avons pas un débat suffisant, ça a été dit, dans certaines opérations de ZAC, sur le rôle exact de l'EPFL. Et même si des éléments techniques ou de calendrier poussent peut-être à ce que l'essentiel des débats autour de l'EPFL soit désormais attribué au Bureau, nous considérons que dans les termes proposés, c'est mettre de côté le rôle important de cet établissement public foncier local.

M. TRAUTMANN présente les derniers points inscrits à l'ordre du jour.

Sur la délibération qui concerne l'adoption du principe de recours à un contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation de la salle de spectacles du Zénith, je vous rappelle qu'actuellement, la salle du Zénith est exploitée par une Société d'Économie Mixte (SEM). Au 1^{er} janvier 2016, Toulouse Métropole s'est substituée à la Ville de Toulouse en tant que personne morale et autorité délégante du Zénith. Le contrat en cours arrivant à échéance le 5 avril 2017, il est proposé à notre assemblée de lancer une nouvelle procédure de DSP pour poursuivre cette action.

La quatrième délibération concerne la distribution d'énergie calorifique à Blagnac. Vous savez que la Ville de Blagnac a développé un réseau de géothermie depuis de nombreuses années pour environ deux mille logements. Ce réseau est géré par la Société Géothermique du Ritouret (DALKIA) dans le cadre d'une DSP, qui arrive à échéance en juin 2016. Il s'agit de prolonger d'un an l'actuel contrat de DSP. Cette année supplémentaire permettra notamment d'analyser l'opportunité de raccorder au réseau de chaleur l'aéroport de Toulouse-Blagnac et différents prospects présents sur le tracé. Nous avons lancé des études pour voir comment ce raccordement pouvait être fait. Ces études ne sont pas terminées, elles le seront au cours du mois de mai. À noter qu'au prochain Conseil de Métropole, on pourra vous présenter les conditions en concertation avec la Ville de Blagnac, qui est bien entendu associée à cette réflexion. On pourra vous dire si l'aéroport peut être intégré et on pourra définir le cadre de cette nouvelle DSP.

La dernière délibération concerne le Marché d'Intérêt National de Toulouse Métropole et le complexe agro-alimentaire La Vache. Vous le savez, malgré un important programme de modernisation et le soutien de la collectivité, la santé financière du MINT est fortement compromise. A ce jour, la SEM qui gère le MINT ne dispose pas de la trésorerie suffisante pour rembourser à la fois les emprunts et les avances. La poursuite de l'activité du Marché d'Intérêt National de Toulouse passe aujourd'hui par une refonte de son modèle économique. Cette mesure constituant une modification substantielle du contrat, il est proposé de procéder à la résiliation de ce contrat et de prendre une mesure de fin de concession à compter du 1^{er} avril 2017. Nous avons donc un délai d'un an pour trouver un nouveau modèle économique et lancer éventuellement une nouvelle DSP pour trouver un nouveau gestionnaire de ce MINT.

M. GODEC

Je souhaite intervenir sur la délibération d'adoption du principe de recours à un contrat de DSP pour l'exploitation de la salle de spectacles du Zénith. Notre groupe votera cette délibération car nous ne sommes pas opposés au principe d'une délégation de service public. Par contre, nous rappelons les interrogations formulées régulièrement sur les évolutions du schéma économique du Zénith, au vu de l'ouverture prochaine du Parc des Expositions à Beauzelle et de sa capacité à accueillir des manifestations sportives et culturelles. Il serait dangereux pour la collectivité de mettre en compétition ces deux équipements et ils le seront, de toutes façons, s'ils ont les mêmes spectacles à accueillir. Nous avons demandé une étude économique, avant le lancement de la totalité du projet du Parc des Expositions, pour que la collectivité soit en situation d'évaluer l'impact économique de ce projet sur le Palais des congrès et le Zénith. À ce jour, nous n'avons pas eu cette étude économique. Nous pensons qu'elle serait utile pour pouvoir préparer ce contrat de délégation de service public car le modèle économique sera dorénavant différent.

Mme HARDY

Mon intervention concerne la proposition de résiliation du contrat de DSP du MIN. Cette délibération nous est présentée aujourd'hui dans le domaine « administration », il serait bien de discuter à l'avenir de ce type de délibérations dans le cadre de la Commission développement économique. Nous voterons la résiliation conventionnelle des contrats de concession au 1^{er} avril 2017, puisque force est de constater que ce marché d'intérêt national ne pourra pas, sans une intervention publique, faire face aux remboursements d'emprunts. Et ce à raison d'investissements trop lourds, contractés depuis dix ans. Nous partageons donc la volonté de refondre le modèle économique du MIN dans un souci, vous l'avez bien noté, de continuité de service public. Nous aurons, nous le souhaitons dans les semaines qui viennent, l'occasion d'échanger sur les différents scénarios possibles. Vous n'avez pas, il me semble, indiqué si vous partagiez avec nous la volonté de conserver le MIN sous maîtrise publique. Le marché de gros est un élément stratégique en termes de développement économique et d'aménagement du territoire. Il reste un maillon capital du développement de l'agriculture périurbaine, des circuits courts, de la distribution alimentaire, de la logistique urbaine et de la structuration de la filière agroalimentaire. C'est un levier incontestable de développement économique et de création d'emplois. C'est un outil d'aménagement du territoire. Il permet aussi de répondre aux objectifs d'amélioration de la qualité environnementale et de sécurité alimentaire. Je crois que nous partageons aussi le fait que c'est un véritable atout local et durable dans l'approvisionnement des territoires et la valorisation des filières courtes. Il fait vivre notamment nos marchés de plein vent qui sont des acteurs indispensables dans l'animation et la vie de nos territoires à l'échelle de l'agglomération et même au-delà, de la région et ce, à l'heure où les consommateurs recherchent davantage de proximité et de qualité. C'est un marché également capable de répondre aux enjeux de structuration d'une ville durable, face à des environnements en pleine évolution. L'environnement social qui évolue, avec de nouveaux modes de consommation, un besoin de proximité, de produits frais et une demande de traçabilité ; puis l'environnement économique, en réponse à la mondialisation et au développement des centrales d'achat et de la grande distribution. Et là, je crois que véritablement le MIN n'est pas une centrale d'achat de grande distribution. Enfin l'environnement urbain, avec les enjeux de la logistique et de livraison du dernier kilomètre. Au regard de ces enjeux, nous devons nous donner les moyens d'en garder le contrôle. Pourquoi pas sous la forme d'une Société Publique Locale (SPL) ? Nous souhaiterions faire partie des discussions et notamment de la réalisation du futur cahier des charges. Nous vous suggérons d'intégrer cette évolution dans notre stratégie de développement économique, de créer des liens avec tous les acteurs concernés, avec la volonté de répondre aux enjeux de circuits courts, de soutien à la production locale, de qualité et de diversité des produits et de développement durable.

M. LEPINEUX

Mon intervention s'inscrit dans la continuité des interventions concernant le MINT dont l'intérêt dans l'écosystème est reconnu. Nous savons aussi qu'il peut être un outil de distribution, notamment au regard du projet agricole que nous menons avec plusieurs élus. Par contre, nous constatons une dégradation de la situation financière au fil des années. Nous prenons note aussi des actions en cours, un changement de directeur, la recherche de partenariats, mais nous sommes néanmoins confrontés à un risque

de faillite. C'est pour cela que nous délibérons aujourd'hui. Sauf erreur de ma part, et là je rejoins les commentaires, cette situation n'a pas été partagée lors des Commissions Finances et Développement économique. Je ne suis pas présent à toutes les commissions, mais d'après mes informations, ce point-là n'a pas été évoqué. Notre groupe Métropole Citoyenne affirme sa préoccupation sur les sommes en jeu car nous parlons de plusieurs millions d'euros ! Lorsque l'on voit que nous demandons à des associations, avec lesquelles nous signons des conventions d'objectifs, de justifier leurs activités... Pour exemple, nous versons 5 522 euros au Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles, nous sommes relativement exigeants vis-à-vis de ces différentes associations. Et là pour le MINT, nous parlons de millions d'euros. Nous avons en tant qu'élus, une responsabilité. Voilà mon propos, il faudrait rééquilibrer les exigences que nous avons vis-à-vis des organismes que nous soutenons. Nous proposons donc qu'un plan de travail soit défini pour sortir de cette situation, de cette spirale. Mais actuellement, nous ne voyons pas de porte de sortie. Il nous faudrait un échancier partagé par l'ensemble des élus. Au regard de ces éléments, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. MAURICE

Au nom du groupe des élus écologistes, je souhaiterais intervenir sur cette délibération relative au MIN. C'est un sujet sur lequel nous débattons depuis longtemps. Notre groupe a eu l'occasion de s'exprimer souvent, ici, sur le précédent mandat. Et il est, vous allez le voir, cohérent dans ses positions. Je dois dire que je suis un petit peu agacé de constater que l'on va rester sur de beaux discours, que ce soit à la tribune ou dans la salle, et sur des intentions. Et ce alors même que tout le monde, à l'exception des élus écologistes, avait soutenu cette course, cette fuite en avant des investissements, sans jamais avoir d'exigences, sans jamais s'interroger, sans jamais tenir compte des alertes du groupe des écologistes, une fois encore un peu raillés, sur leur soi-disant volonté de ne pas avancer. Parce que c'était très intéressant, et très important d'investir, toujours investir. Cela doit nous interroger d'ailleurs, et au-delà, sur d'autres projets d'investissement, sur lesquels nous nous interrogeons aujourd'hui. Régis GODEC a pu l'exprimer concernant la compétition entre des équipements, que l'on peut engager par de nouveaux investissements. Je pense notamment, sans aller sur ce débat, au Parc des Expositions. Interrogeons aujourd'hui le dimensionnement, la priorité de nos investissements. Que dirons-nous dans dix ans, si nous découvrons aussi qu'un équipement ne s'équilibre plus ou qu'il est en déficit ? Je vous appelle toutes et tous, aujourd'hui, à vous interroger davantage sur les engagements financiers que nous prenons sur les investissements. Et sur le MIN justement, outre cette histoire ancienne, les avances remboursables ayant commencé dès 2002, fin 2008 les écologistes avaient interrogé la nouvelle série de travaux. Nous nous demandions si les projets investis avaient un sens. Ils étaient à contre-courant de tout ce qui a été dit précédemment, des circuits courts, du développement durable. C'était un projet de serres fleurs à 8 millions d'euros, des fleurs qui étaient loin de venir de notre territoire. C'était le projet de la société Pomona, abandonné fort heureusement, dont on connaît pour notre part le peu de souci à travailler sur les circuits courts de proximité. Et donc, nous n'avions pas voté cette série de travaux de 18 millions d'euros à l'époque, en interrogeant le sens, l'intérêt et cette capacité à rembourser de tels investissements. Et nous regrettons que tous les partis traditionnels, comme souvent malheureusement, aient soutenu ces projets d'investissement. Aujourd'hui, vous nous proposez cette délibération qui nous inquiète pour l'avenir, car on résilie aujourd'hui la convention sans savoir où l'on va. Par ailleurs, ça a été soulevé, ce sujet n'est même plus débattu dans les commissions. Nous demandons nous aussi à ce qu'il soit réellement débattu au sein des commissions. Et ce afin que le travail mené soit enfin tourné vers l'intérêt général, puisque nous sommes nous aussi attachés à ce marché d'intérêt national. Nous pensons sincèrement qu'il doit être un outil au service des circuits courts de proximité, avec une maîtrise publique forte. Le format choisi peut être, effectivement, une SPL. On peut le travailler. Nous souhaitons qu'aujourd'hui la collectivité assume ses responsabilités. Elle va le faire, mais souhaitons qu'elle fasse enfin preuve de responsabilité. Que nous puissions toutes et tous être associés avec les acteurs locaux, pour faire en sorte de préserver demain cet outil du MIN. Et pour faire en sorte qu'il soit dans les faits et pas seulement dans les paroles, comme le font les uns et les autres, un outil au service des circuits courts de proximité, en lien avec la politique d'agriculture métropolitaine que nous mettons en œuvre par ailleurs. Et pour qu'il prenne exemple sur d'autres marchés, comme par exemple le marché-gare de Perpignan qui travaille avec les épiceries solidaires, en lien aussi avec une autre forme d'économie. En conclusion, que nous travaillions sur de nouvelles orientations, sur une préservation de

cet outil et qu'enfin, toutes et tous se soucient davantage d'un développement réellement durable et d'un outil au service de l'intérêt général.

M. LACAZE

Concernant la délibération sur le MINT, nous voterons pour cette délibération mais nous voulons susciter des prises de décisions. Antoine MAURICE a raison d'évoquer les préoccupations de l'ensemble des élus sur le devenir du marché d'intérêt national. Si nous mettons fin à la concession, au bout du mur, la question de la gestion reste posée. Pour nous, il n'y a aucun tabou sur les questions de régie publique et nous voyons un intérêt à une gestion du MINT par une société publique locale. Cet intérêt, vous ne le partagez pas totalement, Monsieur le Président, mais cette question reviendra, notamment s'agissant de la question de l'eau. La maîtrise publique, contrairement à la délégation, nous permet d'avoir de la transparence sur la totalité des investissements et des sommes allouées. Nous sommes effectivement sur plusieurs millions d'euros. Cette maîtrise doit donc être plus forte et, effectivement, nous devons être sur une démarche de proximité. C'est un marché d'intérêt national qui peut constituer une opportunité, pas simplement pour les circuits courts et pour notre agglomération, mais pour l'ensemble du département. C'est le cas pour la filière bois du Comminges, en souffrance, et pour l'élevage et les abattoirs. Nous l'avons souvent dit. Peut-être faut-il remettre à plat un certain nombre de questions, soulevées il y a plusieurs années, mais qui n'ont pas abouti ? Il me semble qu'il faut effectivement regarder l'investissement de Toulouse Métropole dans une démarche d'intérêt général pour l'ensemble du département et d'autres départements dans notre région.

M. MOUDENC

Monsieur TRAUTMANN va répondre. Je demanderai à Sacha BRIAND de nous donner aussi quelques repères en matière de perspectives financières sur le MIN. Et effectivement, je souhaite que ce dossier du MIN puisse être discuté en Commission Développement économique à l'avenir.

M. TRAUTMANN

Pour répondre à Monsieur GODEC, sur l'antinomie qui pourrait exister entre le Zénith et le PEX. Cet argument, vous le reprenez fréquemment. Selon moi, qui peut le plus, peut le moins. Au PEX, on a une salle de conventions, une salle multifonctionnelle... Qu'on puisse utiliser cette salle pour des événements qui accueillent plus de personnes qu'au Zénith, pourquoi pas ! Ce ne sont pas des dépenses supplémentaires ; c'est une bonne intelligence. C'est une bonne réflexion d'utiliser des équipements de plusieurs manières.

En ce qui concerne le MINT, Sacha BRIAND me paraît effectivement plus à même de répondre. Je dirais simplement à Madame HARDY que la maîtrise publique qu'elle souhaite, que nous souhaitons tous, est maintenue. Le MINT dépend de la Métropole. Il y aura soit une régie directe, soit une SPL, soit une délégation de service public. Mais dans toutes ces circonstances, la maîtrise publique de Toulouse Métropole demeure.

M. BRIAND

Deux, trois observations simplement, je comprends la position d'abstention que certains veulent prendre sur ce dossier. Il faut, tout de même, penser que si nous ne prenons pas cette délibération, dans les semaines à venir le MIN sera en liquidation judiciaire. Il y a 1000 emplois concernés sur le site. Chacun doit prendre ses responsabilités, nous les prenons aujourd'hui. C'est un dossier ancien, sur lequel il y a des problèmes de structure. Il y a eu effectivement, parce que c'est une activité économique et je sais que pour certains, c'est un gros mot, des investissements qui n'ont pas eu de retour sur investissement. Une activité économique qui investit sans retour sur investissement pose effectivement des problèmes, nous les constatons aujourd'hui. Ce que nous faisons, c'est essayer de remettre en quelque sorte les compteurs à zéro. Et ce en dénonçant la convention, pour pouvoir alléger le bilan de l'activité de la charge des investissements passés ne s'inscrivant pas dans une logique économique qui est la seule à devoir présider à l'activité. Nous voulons donc prendre en compte la particularité de l'activité du MINT qui effectivement ne peut pas être une centrale d'achat de grande surface. Et qui doit s'inscrire dans l'économie réelle du territoire, l'économie agricole, les circuits courts, la logistique du dernier kilomètre... toutes les bonnes idées que j'entends aujourd'hui et qui n'ont, malheureusement, pas été mises en œuvre dans des conditions optimales, sur l'ensemble des années précédentes. Donc aujourd'hui

d'hui, c'est une voie, la seule qui nous reste à vrai dire, parce que nous sommes arrivés au bout du chemin de la logique passée. Et comme l'a indiqué effectivement Pierre TRAUTMANN, la collectivité reste et restera, de toutes manières, propriétaire de cet outil. Elle restera le maître d'ouvrage de cette activité quel que soit l'outil qui sera utilisé demain. Mais il faut bien avoir conscience d'une chose, à n'avoir pas décidé les années précédentes, nous avons aujourd'hui un calendrier extrêmement contraint. La réflexion doit aller au bout, les différentes hypothèses doivent être examinées, mais les décisions doivent être prises et vite. Faute de quoi, je le dis de façon très claire, c'est la liquidation judiciaire. Et la liquidation judiciaire, ça veut dire un liquidateur judiciaire qui se soucie peu de l'activité en tant que telle. Son problème au liquidateur, c'est la défense des intérêts des créanciers, c'est-à-dire des banquiers. Et dans ce dossier, nous considérons que ce qui prime, c'est l'activité économique. Ce sont les 1000 emplois, ce sont les entreprises qui travaillent sur le secteur, ce sont les producteurs qui viennent, plusieurs fois par semaine, vendre leurs produits. C'est cette pérennité et c'est pour cela que je vous invite, pour ceux qui envisagent l'abstention, à bien réfléchir à la portée de leur vote.

DEL-16-0229 - Délégation d'attributions du Conseil au Bureau et au Président : modifications

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
ABSTENTION [5 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, FOURMY.)*

DEL-16-0295 - Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements et organismes divers (13)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-16-0074 - Véhicule de service du pool Marengo (Utilisateur non identifié) : Paiement d'une amende

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-16-0225 - Châteaux d'eau de Blagnac et de Villeneuve Tolosane - Antennes radio et relais de téléphonie : Adoption de conventions d'occupation temporaire du domaine public métropolitain avec TISSEO et BOUYGUES TELECOM

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-16-0223 - Grand Parc Garonne - Quai de Tounis - Restauration flottante : Adoption d'une Convention d'occupation temporaire du domaine public

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-16-0210 - Aéroport Toulouse-Lasbordes : Adoption de l'avenant n°1 à l'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public aéronautique à la société SARL BEACH CLUB (terrain et voie)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-16-0215 - Charte des marchés publics: prolongation de la mesure de versement des avances en faveur des entreprises du bâtiment et des travaux publics

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-16-0226 - Adoption du principe de recours à un contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation de la salle de spectacle du Zénith de Toulouse

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [4 VOIX] (MMES MARTI, SUSSET, MM. GRASS, BOYER.)*

DEL-16-0211 - Distribution d'énergie calorifique de Blagnac : adoption de l'avenant de prolongation au contrat de concession pour motif d'intérêt général

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-16-0290 - Marché d'Intérêt National de Toulouse Métropole et complexe agro-alimentaire La Vache : résiliation conventionnelle des contrats de concession au 1er avril 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]
ABSTENTION [8 VOIX] (MMES BLEUSE, SIMON-LABRIC, MM. JIMENA, LEPINEUX, PERE, MAURICE, SANCE, GODEC.)*

NON PARTICIPATION AU VOTE [3 VOIX] (MM. BRIAND, BOLZAN, ESNULT.)

M. MOUDENC

Je propose maintenant, avant la pause déjeuner, de passer au vote sur le nom de la nouvelle grande région, selon les modalités que j'ai annoncé tout à l'heure.

Cette consultation fait l'objet d'un vote à bulletin secret, sur la base d'une liste de propositions, établie après examen par la Conférence des Présidents de groupe réunie le 11 avril 2016 et correspond aux noms retenus par la Région en vue de la consultation citoyenne.

Il s'agit des noms suivants :

- LANGUEDOC
- LANGUEDOC - PYRENEES
- OCCITANIE
- OCCITANIE – PAYS CATALAN
- PYRENEES – MEDITERRANEE

Je demande à la benjamine de l'Assemblée de procéder à l'appel nominal et je demande aux scrutateurs désignés de rejoindre la table de vote.

Il est procédé au vote.

.....
Suspension de séance à 13h15

.....
Reprise de séance à 14h30

Après dépouillement, M. MOUDENC annonce le résultat de la consultation des élus métropolitains sur le nom de la nouvelle grande région en précisant que l'avis du Conseil sera transmis à la Présidente de Région sous forme de photographie du résultat, dans son intégralité, sans cibler sur un nom arrivé en tête :

Inscrits : 134

Votants : 133

Bulletins blancs : 2

Suffrages exprimés : 131

Ont obtenu :

LANGUEDOC	45 voix	soit 34,4 %
PYRENEES-MEDITERRANEE	32 voix	soit 24,4 %
LANGUEDOC-PYRENEES	26 voix	soit 19,8 %
OCCITANIE	22 voix	soit 16,8 %
OCCITANIE-PAYS CATALAN	6 voix	soit 4,6 %

6- FINANCES

M. BRIAND présente les points inscrits à l'ordre du jour

Une fois n'est pas coutume, je terminerai par le premier dossier, celui du vote des taux. Les délibérations qui vous sont soumises sont au nombre de huit, la première porte sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec la proposition de maintien des taux en l'état et donc le vote des trente-sept taux qui existent actuellement sur Toulouse Métropole.

La deuxième délibération est relative à la décision modificative numéro 2 du budget principal et des budgets annexes avec, en matière d'investissements, de stricts ajustements correspondant à des petites évolutions des inscriptions. Une inscription significative, celle du PEX, suite aux arbitrages qui ont été rendus par votre assemblée à la fin de l'année dernière avec une inscription de 17 millions d'euros cor-

respondant aux dépenses nécessaires pour le lancement de ce programme sur l'exercice 2016. Et en fonctionnement, il s'agit vraiment d'ajustements à la marge puisque l'ensemble des inscriptions portent sur un volume de 0,07 % du budget de fonctionnement voté en décembre. Pour les budgets annexes, les ajustements concernent essentiellement des actualisations des échéanciers, donc en fonction de la réalisation effective des opérations, des calages sur les opérations gérées en autorisations de programme.

La troisième délibération, c'est la révision des autorisations de programmes et crédits de paiement. Elle détaille l'ensemble des modifications issues des décisions modificatives. Ce sont en réalité des ajustements de calendrier sur les réalisations, soit on avance, soit on retarde un peu pour s'adapter à la réalité de la mise en œuvre des opérations.

La délibération suivante concerne les autorisations d'engagement et des crédits de paiement et la mise en œuvre du règlement budgétaire et financier de la Métropole qui prévoit cette possibilité. On lance ce dispositif sur une opération particulière qui va s'étaler sur plusieurs années et qui vise notamment des études liées aux secteurs de l'eau et de l'assainissement, sur les budgets annexes.

La cinquième délibération, c'est la contribution de Toulouse Métropole au SMTC. Comme évoqué dans la présentation de la stratégie budgétaire l'année dernière, elle est maintenue à 100 millions d'euros cette année, montant comparable à l'exercice 2015, comparable à l'exercice 2014, comparable à l'exercice 2013, comparable à l'exercice 2012. La délibération, compte tenu du montant de la contribution statutaire de 43 millions d'euros, fixe une contribution supplémentaire volontaire de Toulouse Métropole d'un peu plus de 56 millions d'euros.

La délibération suivante, c'est la remise gracieuse des pénalités de retard liées à la Taxe Locale d'Équipement. Vous le savez, régulièrement, nous sommes saisis sur des paiements tardifs pour des raisons diverses et variées, de remise gracieuse des pénalités de retard, c'est le cas de la SNC Myriam pour un montant de 36 000 euros.

Enfin, la septième délibération, c'est l'adoption de la convention-type avec les redevables pour la mise en œuvre de la redevance spéciale qui a été adoptée l'année dernière et qui vise à faire contribuer au budget des déchets ménagers les établissements qui ne sont pas soumis à la TEOM dans cette première phase.

J'en viens donc maintenant au vote des taux. Lors de la Commission Finances nous n'avions pas reçu la notification des bases. Dans la délibération, elles sont mentionnées et je me dois de vous donner quelques éléments d'explication. Sur les taxes classiques, taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti et CFE, la notification qui nous a été faite conduit à constater, par rapport aux inscriptions budgétaires du budget primitif, un volume de ressources supplémentaires qui se situe à un peu plus de 6 millions d'euros. Mais immédiatement, et comme nous avons eu l'occasion de vous l'indiquer en commission, les services fiscaux nous ont également informés qu'à la suite de la « péripétie » de la demi-part veuve à l'automne dernier, les bases de taxe d'habitation sont, d'après les services fiscaux, surestimées de l'ordre de 2 %. C'est une information qu'il convient également de prendre en compte au titre des notifications de bases des communes. Donc, si l'on prend en compte cette probable correction qui interviendra dans les prochains mois, le produit que nous pouvons constater se situe en réalité à un surplus, par rapport aux inscriptions budgétaires qui étaient relativement prudentes, de l'ordre de 3,3 millions d'euros. Sur les autres taxes, la CVAE, l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux et la TASCOM, nous constatons une évolution négative de la TASCOM à hauteur de moins 300 000 euros par rapport aux inscriptions budgétaires, mais une notification de CVAE supérieure de 5 millions à notre inscription budgétaire. C'est une bonne nouvelle mais que nous avons partiellement anticipée. Vous le savez, la CVAE est un impôt qui intervient avec des évolutions décalées d'une année sur l'autre. Nous savons donc aussi que l'année prochaine, nous aurons une baisse de la CVAE de près de 6 millions d'euros. Donc en réalité, cette bonne information ne doit pas être considérée comme pérenne. L'année prochaine, la CVAE va se replier autour des 88 millions d'euros en termes de produit. Sur les compensations, nous avons sur la compensation TP, 200 000 d'euros de plus, 140 000 euros de plus sur la compensation foncier bâti mais près d'1 million d'euros de moins sur la compensation de la Taxe d'Habitation. Donc, nous enregistrons sur les compensations une perte qui, globalement, se situe à un peu plus de 500 000 euros. Enfin, les dotations ont été notifiées en l'état compte tenu de la baisse au titre du redressement des comptes publics, nous constatons cependant une évolution positive de 2,7 millions d'euros sur les dotations. Mais vous le savez, avec la réforme de la DGF adoptée en décembre dernier, une incertitude très importante demeure sur le devenir de la dotation au niveau intercommunal, dans

l'attente des conclusions de la commission parlementaire et des adaptations que le Parlement serait susceptible d'adopter. Donc au total, nous avons des notifications de bases et de dotations plutôt positives par rapport aux inscriptions budgétaires. Dans une certaine mesure, elles vont nous permettre de faire face aux mauvaises nouvelles qui s'ajoutent aux bonnes. La mauvaise nouvelle, en partie en tout cas pour ce qui concerne les éléments budgétaires, c'est l'évolution du point d'indice de la fonction publique qui évidemment, n'ayant pas eu l'information en l'absence de toute concertation avec le gouvernement, n'avait pas été intégré dans les inscriptions budgétaires. En conséquence, nous allons devoir probablement inscrire entre 1,5 et 2 millions d'euros de crédits supplémentaires. Et puis, nous l'évoquons ce matin avec Madame BLEUSE, la Programmation Pluriannuelle des Investissements Métropolitains (PPIM) doit être mise à jour pour tenir compte de l'avancée des études sur les projets. Pour le lancement du PEX, je l'évoquais tout à l'heure, l'inscription est de 17 millions d'euros au titre de l'exercice 2016. Dans cette perspective, ces produits supplémentaires que nous pouvons constater vont naturellement trouver un emploi extrêmement aisé et même si ces recettes ne couvrent pas la totalité des dépenses supplémentaires, cela va nous permettre de maintenir peu ou prou notre trajectoire budgétaire. Comme vous le savez, nous avons eu de très longs débats l'année dernière, cette trajectoire budgétaire nous conduit cette année à vous proposer la deuxième étape de l'évolution des taux de fiscalité puisqu'il avait été proposé l'année dernière d'étaler sur deux ans cette évolution. Comme l'a fort justement remarqué Monsieur LACAZE, sur le plan mathématique, cela conduit à vous proposer un taux d'évolution de 7 %, et non pas 7,5 %, de sorte à ce que l'ensemble ne dépasse pas l'objectif qui avait été fixé. Avec l'effet décalé, d'appliquer la hausse sur la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) à hauteur de 9 % car, comme vous le savez, la CFE connaît une évolution décalée dans le temps de façon à maintenir une parfaite proportionnalité avec les impôts ménages. L'évolution est de 9 % cette année. Elle sera de 2 % l'année prochaine.

M. TOMASI

Concernant la délibération sur la redevance spéciale, évidemment on ne peut que se féliciter de sa mise en œuvre. J'avais déjà soulevé le point en commission. Elle s'applique aux gros producteurs, qu'ils soient publics ou privés et il y a eu une volonté affirmée, je ne sais pas si c'est toujours le cas à la Métropole, de commencer par une application sur les gros producteurs publics. Je trouve que le message n'est pas opportun et qu'on devrait assurer une contractualisation équilibrée entre d'un côté, les administrations et autres et d'un autre côté, les entreprises. Donc, j'aimerais savoir si les choses se sont affirmées sur ce mode d'application.

M. MOUDENC

L'intervention de notre collègue me permet de préciser que pour la bonne tenue des débats, nous nous limitons à l'examen des délibérations 6.2 à 6.8 dans un premier temps. A l'issue, nous débattons sur la délibération 6.1.

M. CARREIRAS

Mon intervention concerne la délibération relative à la contribution au SMTC sur laquelle mon groupe s'abstiendra. Ce matin, Sacha BRIAND nous invitait à consacrer notre temps à la résolution de la question des transports plutôt qu'à des questions subsidiaires. Cette délibération en offre donc l'occasion. Ce que l'on constate avec la proposition qui est faite, c'est en réalité une diminution de l'effort et non pas une stagnation. Je m'explique. En réalité, cette contribution supplémentaire, qui va être votée aujourd'hui, n'est pas du tout proportionnelle à l'évolution de la contribution statutaire. Je veux dire par là que, sur l'ensemble de la centaine de millions d'euros qui sera versée au SMTC, cette part de contribution complémentaire prend dans le temps une part de plus en plus relative puisqu'on passe de 58 à 56 millions d'euros. Une baisse d'à peu près 2,5 % alors que parallèlement, on a des indices d'évolution de la population de plus 1,5 %, des indices d'inflation de 2 %. J'estime donc, de ce point de vue-là, que l'effort n'est pas à la hauteur de ce qu'il faudrait. Et je voudrais rapprocher cette décision des orientations du SMTC, puisqu'on nous invite à consacrer du temps à la résolution de la question des transports. Vous l'avez dit ce matin, nous sommes l'actionnaire plus que majoritaire de cette structure qu'est le SMTC. Quelles sont ses orientations budgétaires aujourd'hui ? En matière d'investissements, je constate qu'en 2013, elles étaient de l'ordre de plus de 168 millions d'euros. En 2016, ce qui est affiché aujourd'hui, c'est 91 millions. Donc on est sur une baisse d'à peu près 40 % d'investissements avec, sur

ces 91 millions d'euros, près de la moitié consacrée à des achevements, des poursuites de programmes existants. C'est-à-dire que la part des investissements du SMTC sur des projets nouveaux est très relative. Deuxième remarque sur les investissements, je constate qu'on a un versement transport dont le produit est de 240 millions d'euros. Je constate que le rapport entre ce niveau d'investissements de 90 millions rapportés à ce versement transport de 240 millions d'euros est un des plus faibles que l'on ait connu ces dernières années. Les entreprises notamment, sont donc en droit de s'interroger aujourd'hui sur l'utilité de ce versement transport, en tout cas sur le retour qu'elles peuvent en attendre en matière d'investissements. Le rapport n'a jamais été aussi faible. Deuxième élément illustratif, où il faut rapprocher cette décision d'aujourd'hui de la situation constatée pour le contrat de service public de Tisséo. Dans ce contrat de service public de Tisséo, notre exploitant, il est prévu entre 2017 et 2021 une division pratiquement par deux du nombre de kilomètres. Je parle des « kilomètres bus » c'est-à-dire en réseau de surface, injectés sur le réseau. 500 000 kilomètres environ par an, c'est la moitié de ce qui a été fait en moyenne les années précédentes. En cinq ans, c'est donc 2,5 millions de kilomètres injectés. Pourtant et vous l'avez dit ce matin, la population progresse et la pression démographique est très forte. L'attente en matière de transports est réelle et dans certains secteurs, on est encore en retard au niveau de l'offre de transports collectifs. Donc ce contrat de service public annonce, me semble-t-il, une évolution dont vous avez par ailleurs déjà parlé, un programme d'ajustement structurel de l'offre. Je fais là, référence tout simplement à l'objectif 2016, sans parler de pluriannualité. Il est proposé de faire 4 millions d'euros d'économies sur l'exploitation de notre réseau. Comment ça se traduit ? Ce sont à peu près 600 000 kilomètres commerciaux qui sont supprimés, par des réductions de fréquence, des modifications d'itinéraires, des suppressions d'arrêts. Douze lignes de bus sont impactées et c'est la vie quotidienne de nos concitoyens et d'un certain nombre de communes de notre grande agglomération qui peut être touchée. Douze lignes impactées, huit transports à la demande (TAD). Et quand on regarde la réalité de l'injection kilométrique prévue pour 2016, bien sûr on injecte 1,3 million de kilomètres commerciaux en circulation mais 1 million le seront en sous-traitance, c'est-à-dire 77 % des kilomètres injectés. Parallèlement, on économise, on optimise sur un peu plus d'1 million de kilomètres, en moins et non pas en plus. Cette économie porte à 72 % sur les lignes de la régie. Qu'est-ce que l'on constate au final ? C'est un glissement progressif marqué à la fois par une dégradation en volume de l'offre et par un transfert de gestion en sous-traitance d'un certain nombre de missions. Tout ça pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, il y a une quête éperdue de financements, d'équilibres financiers à trouver, pour de grands projets, notamment celui de la troisième ligne de métro. Et je me fais écho aux propos tenus ce matin par Claude RAYNAL qui disait très justement que la question n'est pas d'avoir un projet mais bel et bien de savoir si l'on peut financer l'ensemble des projets nécessaires à l'échelle de notre agglomération. Le prolongement de la ligne B évidemment rentre en ligne de compte. Dans l'évolution des prévisions budgétaires, les inscriptions en investissement sont passés de 100 à 90 millions, notamment parce que la ligne prévue pour le Prolongement de la ligne B du métro est passée de 10 à 1 million d'euros. C'est l'illustration du souhait et du souci qui était le vôtre de ne pas avouer votre refus du PLB dès le départ. Et je considère que vous avez « joué la montre » en essayant de toujours réclamer, comme encore aujourd'hui, une réaffectation de subventions d'État. Nous n'avions pas stoppé le projet et, ce matin, Pierre COHEN l'a évoqué. Au contraire, nous avons réuni les conditions pour permettre ce projet et, c'est vrai, en y consacrant une première partie du mandat précédent. Nous avons réuni ces conditions y compris en allant obtenir une subvention de l'État de l'ordre de 20 millions d'euros. Alors, moi, j'ai le sentiment que si nous avions, à temps, pris la décision de réaliser le PLB, je pense que le contexte du débat sur la troisième ligne de métro serait aussi tout autre aujourd'hui. C'est aussi ça la difficulté ! Vous plaidez pour une troisième ligne qui va desservir Labège autrement que par un prolongement de la ligne B mais il aurait certainement été tout aussi pertinent que la troisième ligne s'arrête avant Labège tout en ayant une prolongation par la ligne B jusqu'à Labège. Ce ne sont donc pas des arguments contradictoires entre eux. Je pense que les deux options étaient possibles. Le choix qui est le vôtre finalement, c'est de jouer la montre et de faire en sorte que le calendrier rende caduc l'opération du PLB. Vous nous reprochez ensuite d'être « scotchés » à notre PDU ! Non, moi je suis de ceux qui pensent qu'il devait évoluer, s'adapter et donc être révisé. Ce sont d'ailleurs des documents qu'il faut réviser en permanence parce qu'ils doivent épouser l'évolution du territoire. On n'est pas contre une adaptation. Par contre, je conteste votre propos quand vous dites que le PDU a été « désavoué par les urnes ». Pas par les plus de 30 000 passagers de la ligne Garonne ! Pas sur le projet d'Aerotram ! Pas sur la ligne Linéo 1 qui compte près de 20 000 passagers jour ! Un « PDU désavoué par les

urnes », c'est vous qui le dites ! Les passagers ne l'ont pas désavoué quand ils ont fait en sorte que la fréquentation, notamment du réseau de surface, a considérablement augmenté. Le contexte du débat, ce matin, semblait faire apparaître une idée selon laquelle vous seriez victime, soit d'un complot de la presse comme vous l'avez dit, soit d'un complot des appareils politiques comme l'a dit notre collègue Sacha BRIAND. Sur le complot des appareils politiques, je constate que dans un cas, il y aurait eu complot de l'appareil politique du PS mais dans l'autre cas, quand on distribue des documents de la collectivité, ce sont des « militants désintéressés » ! La tâche aurait d'ailleurs pu être accomplie par une entreprise privée. Je ne dirais pas que c'est du travail dissimulé puisque vous avez parlé de bénévolat mais enfin, tout de même ! Vous dites que dans ce contexte-là, vous avez une difficulté à réaliser le compromis, c'est vrai, reconnaissons-le aujourd'hui, ça fait maintenant un moment que ça dure avec le Sicoval, or je pense que les voies et moyens du compromis étaient sur la table, notamment par des efforts dans la discussion de la part du Sicoval. Votre souci aujourd'hui, c'est semble-t-il le moyen de vous faire entendre. Moi, j'entends derrière ces mots-là que la fin justifie les moyens. Non, encore une fois, mon collègue Claude RAYNAL l'a dit ce matin, je trouve que cette campagne de communication ne justifie pas, au nom de la fin, le moyen utilisé. Et de la même manière, je voudrais qu'on ne rentre pas dans ce débat un peu caricatural, qui prévalait en d'autres temps et à travers d'autres exemples, caricature selon laquelle vous auriez l'objectivité de la solution quand nous, nous aurions la subjectivité de l'exploitation politique. Non, les choses ne sont pas aussi simplistes et je demanderais un peu plus de respect vis à vis des positions que nous prenons.

Enfin, dernier élément, dans cette affaire de PLB, j'espère qu'il y aura, naturellement, une solution. Mais je reprends vos propos de ce matin, Monsieur le Président. Vous disiez qu'un accord serait trouvé de cofinancement supplémentaire de la part de l'État, d'autres collectivités, sur une petite jonction, qui aboutirait à un pourcentage, vous avez dit je crois, 16 % de la part de l'État. D'après ce que je sais, cette clef de répartition aboutirait à un pourcentage du financement par le SMTC de 30 % de l'investissement, alors que c'est de sa compétence exclusive. Ce que vous aviez souhaité dès 2006 puisque l'amendement PAILLÉ consistait précisément à restituer la compétence transport exclusivement aux intercommunalités. Mais si, dans le projet que vous proposez, le SMTC finance à hauteur de 30 %, et que, par extension, vous demandez un même niveau de financement sur le projet de troisième ligne de métro un financement, vous m'inquiétez encore plus. Surtout si, au final, l'enveloppe demandée à l'État, au nom d'un ratio aux passagers transportés, ferait que la totalité de l'enveloppe du Grenelle de 450 millions d'euros soit affectée à une seule opération qu'est le métro toulousain. Je pense qu'il faut être sérieux et j'espère que ce n'est pas la proposition que vous allez faire à Monsieur VIDALIES. Encore une fois, dans ce débat, certes la voix de l'actionnaire principal qui finance à 98 % le syndicat est importante, mais dès lors qu'il s'agit d'aménager un territoire avec les difficultés que l'on connaît sur ce territoire, le devoir de compromis est primordial. Et ce qui apparaît clairement aujourd'hui, avec le temps passé à chercher ce compromis et malgré les efforts des uns et des autres, c'est que vous faites surtout preuve d'intransigeance. Je sais plus quel est le terme qu'utilisait Claude RAYNAL ce matin en évoquant une voiture de luxe, Ferrari ou Lamborghini, pour illustrer l'ambition que vous espérez. Ce qu'attendent les gens, c'est tout simplement une desserte, même en autobus, mais sur l'ensemble du territoire. Le sujet, c'est celui de l'équilibre. Et je trouve que dans la façon dont vous abordez le sujet, y compris dans le ton et dans la forme employés ce matin notamment par mon collègue Sacha BRIAND, je pense qu'il faut effectivement sortir de la polémique et essayer d'aller au plus profond de ce dossier. Vous aviez deux ans pour le faire, je constate que deux ans après, c'est le gel de la subvention au SMTC, c'est le gel de la subvention d'exploitation à Tisséo, c'est 40 % de l'investissement en moins du SMTC et c'est une promesse d'un hypothétique plan de financement attendu dans je ne sais combien de mois. Aujourd'hui, qui prend du retard ? Je pense qu'il faut rapidement sortir de cette période de glaciation, où vous avez passé votre temps à gagner du temps, à contourner, à étudier, à bifurquer. Maintenant, attaquez-vous réellement au sujet ! Présentez-nous concrètement l'équilibre financier que vous entendez mettre en œuvre pour ces différents projets sans vous abriter derrière des arguments comme j'ai pu en entendre ce matin, qui faisaient allusion à un complot politique ou je ne sais quoi. Je crois que nos citoyens méritent mieux que ce genre de débats.

M. GODEC

Une intervention à mon tour au nom du groupe des élus écologistes sur la délibération qui concerne la contribution de Toulouse Métropole au SMTC-Tisséo. Les élus écologistes voteront contre cette déli-

bération comme nous l'avons fait l'an passé, car effectivement le gel créé à l'égard de cette dotation a des conséquences importantes sur le développement de l'offre de transport. Je vais y revenir. Lorsque le PDU a été soumis au débat et à enquête publique, il prévoyait une augmentation de la dotation de la collectivité de 10 millions d'euros par an. C'était l'augmentation de la dotation nécessaire simplement pour répondre à l'offre de développement de transport et provisionner pour les investissements à venir. Et si l'on reprend le rapport de la chambre régionale des comptes, les éléments sur la situation financière de Tisséo nécessitaient de financer plus fortement l'offre de transport par le biais des collectivités. C'était clairement pointé. Mais dès votre arrivée en 2014, vous avez décidé de geler cette contribution à 100 millions d'euros et vous avez même pris une délibération pour retirer une partie de la dotation votée pour le SMTC pour la ramener à 100 millions d'euros, une chose qui n'avait jamais été vue. Pourtant, sous le mandat précédent, nous avons porté cette contribution de près de 40 millions d'euros à 100 millions d'euros, car c'était nécessaire pour sortir d'une situation délicate et ne pas mettre Tisséo en liquidation judiciaire, je n'y reviendrai pas, et pour pouvoir provisionner pour l'avenir. Vous aviez d'ailleurs reconnu, Monsieur MOUDENC, que cette participation des collectivités locales dans les années précédentes était insuffisante. Vous nous en avez fait part lors d'une autre réunion de Toulouse Métropole. Cette sous-participation financière était souvent pointée du doigt par un grand nombre d'experts du transport relevant ce qui apparaissait un peu comme une particularité toulousaine. Pour cette raison, la Ville de Toulouse avait fait un effort particulier les dernières années avec une dotation volontaire de plus de 15 millions d'euros par an. Cela a permis de ramener la situation à un niveau à peu près satisfaisant mais, quand même, un effort supplémentaire s'imposait. Au contraire, dès votre arrivée, vous avez mis fin à cette contribution volontaire de 15 millions d'euros par an, ce qui met évidemment la collectivité en difficulté pour répondre à cette offre de transport. Et on en voit le résultat directement sur l'offre de transport. Il suffit de regarder l'évolution de l'offre kilométrique et je me suis amusé à comparer les chiffres donnés dans le bilan des transports sur plusieurs années. Regardons l'évolution de l'offre kilométrique de 2008 à 2014, sur six années, et je prends délibérément 2008 pour ne pas intégrer la création de la ligne B, il y a une augmentation en moyenne de 1,13 million de kilomètres commerciaux par an. Et si on regarde l'évolution entre 2014 et 2016, l'objectif contenu dans le plan annuel de services que vous avez fait voter, c'est une augmentation de 0,57 million de kilomètres commerciaux par an, c'est-à-dire deux fois moins ! C'est-à-dire que la hausse de l'offre de transport est divisée par deux depuis votre arrivée aux responsabilités. Cela ne se fait pas sans mal ! D'ailleurs, ces deux chiffres-là, il faudrait les prendre en réalité à isopérimètre comme on dit sur d'autres compétences. C'est-à-dire qu'il ne faudrait pas intégrer l'offre supplémentaire de Colomiers car, à l'époque, l'offre de transport existante était gérée par la Ville de Colomiers. Elle se retrouve aujourd'hui dans ce million de kilomètres commerciaux supplémentaire. Si on analyse la fréquentation, sans surprise, on retrouve les évolutions. On retrouve ce coup de frein que vous avez mis sur les finances dans la baisse de la progression des validations. De 2008 à 2014, il y avait une augmentation moyenne de 7,55 millions de validations par an. Et là, les objectifs pour 2016 sont une augmentation moyenne de 2,9 millions de validations par an. Le facteur n'est plus de 2, il est de 2,6 sur la réduction de la fréquentation. 2015 a été l'une des rares années où il y a eu moins de validations que l'année précédente. Ce n'est pas anodin ! C'est évidemment directement lié à l'évolution de l'offre kilométrique organisée par Tisséo. Et si l'offre de Tisséo diminue, la progression de la contribution des autres partenaires de Tisséo, elle, ne diminue pas ; la contribution des voyageurs ne diminue pas. Les recettes commerciales, elles, augmentent ! Le versement transport, il continue d'augmenter. En vérité, la collectivité est la seule à ne pas faire progresser sa part alors qu'elle a voté des ressources supplémentaires par l'impôt, par la CFE, on y reviendra tout à l'heure, et qui pourrait permettre au moins de maintenir la progression de l'offre commerciale telle que nous l'avons initiée. En 2016, deux lignes de bus seront supprimées, une douzaine de lignes seront impactées par des réductions de cadences, par des réductions d'amplitude. Je ne dis pas qu'il ne faut rien bouger sur le réseau, évidemment il faut l'optimiser. Mais la clé d'entrée prise pour optimiser le réseau, c'est la réduction du nombre de kilomètres commerciaux et pour des raisons budgétaires. Ce n'est rien de plus qu'une politique d'austérité sur l'offre commerciale de Tisséo. Vous nous répondrez peut-être : « Oui, mais nous verrons sur le temps du mandat » ou « Nous développerons un certain nombre de lignes Linéo ». J'anticipe sur la réponse de Monsieur LATTES. Les lignes Linéo, on l'a dit, c'est très bien ; on les a initiées, on les a portées dans nos propositions au sein de la campagne des élections municipales et c'était effectivement une chose à développer. Mais le problème, c'est que les offres Linéo, pour la plupart, ne sont désormais que des substitutions par rapport aux offres de bus en site

propre qui étaient programmées. Pour aller à Saint-Orens, il y avait une ligne de bus en site propre. Pour aller à Portet Oncopole, il y avait une ligne de bus en site propre. Pour aller à Plaisance-du-Touch, Tournefeuille, il y avait une ligne de bus en site propre. Ce seront des offres Linéo, c'est-à-dire des offres moins qualitatives qui viendront s'y substituer. Le projet de développement de transports en commun en sera donc évidemment impacté. Je ne m'étendrai pas beaucoup sur le débat des investissements pour ne pas revenir sur le débat du PLB. Vous remarquerez que nous ne voulons pas surenchérir. Mais le choix que vous faites de programmer une troisième ligne de métro a des conséquences directes sur l'offre de transport au quotidien, je viens de le démontrer. Et des conséquences directes sur la programmation des investissements évidemment. Ce sont près de 30 millions d'euros, je crois, qui ne seront pas versés à la collectivité par l'État pour des projets dont vous avez causé l'abandon. Des projets qui étaient fléchés dans le plan « investissements d'avenir », 20 millions d'euros sur le prolongement de la ligne B, que vous voudriez récupérer ailleurs, mais quid du BHNS Ouest, du BHNS Portet Oncopole et des investissements qui ont été gagnés de haute lutte par la collectivité, par la cohérence de son projet, même s'il fallait aller plus loin, je ne le redirais pas assez ? Donc, vous l'avez dit, les écologistes sont une force d'opposition constructive et font des propositions. Monsieur le Président, nous vous proposons aujourd'hui de modifier cette contribution, de la porter à 105 voire à 110 millions d'euros dès l'année 2016 pour pouvoir augmenter l'offre de transports en commun dès aujourd'hui. Voilà, nous répondons à vos attentes en tant qu'opposition constructive.

Mme BLEUSE

Un complément pour indiquer que sur la délibération portant sur la décision modificative, qui, pour l'essentiel, concerne la section d'investissements, les autorisations de programme et, vous l'avez fléché, les 17 millions d'euros sur le PEX, les élus écologistes ne voteront pas cette délibération.

M. LACAZE

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, la cinquième délibération propose le lancement d'une étude sur la gestion future de l'eau. Nous voterons pour cette délibération mais voulions insister sur l'importance du choix de gestion qui sera opéré pour 2020. Nous allons attribuer plus d'1 million d'euros pour aider les conseillers métropolitains à faire le choix le plus efficace pour les habitants de notre métropole en 2020. Vous le savez sur cette question, nous n'avons pas l'idée de voir le privé à nouveau gérer l'eau potable et l'assainissement dans notre agglomération. Et nous espérons que ce débat n'est pas tranché, Monsieur le Président. Vous aviez affirmé que, dans votre esprit, vous n'étiez pas opposé à la régie publique sur l'eau, voire sur l'eau et l'assainissement. Des collègues ont évoqué la nécessaire clarté sur des déplacements à l'étranger, sur l'utilisation de forfaits... C'est pour moi une question anecdotique au vu des enjeux sur la nécessaire transparence sur le prix de l'eau pour nos concitoyens. Et vous le savez, plusieurs collectivités, plusieurs villes de différentes sensibilités politiques ont fait le choix de la régie publique, voire de l'équipement industriel, c'est le cas à Lyon sur l'assainissement, pour la gestion de l'eau. Ce sont d'abord des enjeux sur l'emploi, des enjeux sur le tarif de l'eau et sur la transparence. Donc j'alerte l'ensemble des élus sur notre décision aujourd'hui, qui pour nous, engage chacun vis-à-vis des concitoyens sur le fait que l'eau, bien commun, puisse avoir une gestion totalement publique.

J'interviendrai ensuite sur la délibération relative à la contribution au SMTC sur laquelle nous voterons contre. Mais nous souhaitons faire une proposition, Monsieur le Président. Comme nos collègues du groupe écologiste, nous pensons qu'il faut augmenter cette contribution. Et je crois que le débat que nous devons avoir sur la délibération, c'est celui des besoins. Monsieur MOUDENC, vous avez reconnu que les bouchons existaient avant que vous soyez président de la Métropole. J'aimerais que vous reconnaissez qu'ils augmentent. Nous avons une difficulté liée à l'attractivité de notre territoire, avec une démographie positive. Cela amène des bénéfices importants, notamment en termes de fiscalité, surtout quand on augmente les impôts de façon massive et brutale, ce qui génère un certain nombre de recettes supplémentaires pour la collectivité. Je trouve que le gel qui est proposé, les 100 millions de contribution, ce n'est pas acceptable pour les habitants de notre métropole. Une des principales préoccupations, ce sont les déplacements, même si je vous rejoins sur la question de l'emploi qui en est une autre. Vous nous annoncez Monsieur MOUDENC, même si vous ne m'avez pas tout à fait rejoint sur le tramway ou sur le BHNS, qu'il faut un métro plus élargi que ce que vous aviez prévu. Moi, je crois que la contribution que vous nous faites voter, et c'est pour cela que nous voterons contre, est insuffisante si vous

maintenez ce montant. Nous avons prévu plus de 10 millions d'euros supplémentaires par an. Nous serions maintenant aux alentours des 120 millions d'euros. Ce que nous pouvons faire, c'est contribuer davantage, avec les recettes supplémentaires, avec la hausse fiscale qu'un certain nombre d'entre nous a voté. Nous, nous sommes opposés à cette hausse fiscale brutale mais les résultats sont là. Vous me répondrez certainement car je ne comprends pas ce positionnement. Lors du dernier conseil métropolitain, et j'en suis désolé, mais au conseil municipal de Toulouse également, un tract a été distribué par des militants du Parti Communiste ou des « amis » du Parti Communiste sur les risques de privatisation de Tisséo depuis plusieurs mois. Il a été distribué à plusieurs milliers d'exemplaires mais de manière transparente. Nous vous alertons sur le risque de privatisation du SMTC ou sur l'idée qui était d'ailleurs présente à l'origine de la construction du métro à Toulouse, idée selon laquelle la puissance publique ne pourrait être que sous-traitante d'une structure privée. À l'époque, c'était Matra. Je vous vois froncer des sourcils Monsieur MOUDENC...

M. MOUDENC

Non, je fronce des sourcils parce que je pense que vous avez inversé les choses. Ce n'est pas la puissance publique qui devient sous-traitante du privé. C'est le privé qui fait appel à la puissance publique et c'est bien la puissance publique qui conduit les choses et non pas qui les sous-traite.

M. LACAZE

Dans votre esprit. Mais si le privé fait appel à la puissance publique, je réitère mon terme de sous-traitant mais vous savez que je peux me tromper, donc, n'écoutez pas mes propos comme la vérité absolue.

M. MOUDENC

Heureusement que vous me le précisez !

M. LACAZE

Moi, je le reconnais Monsieur MOUDENC.

M. MOUDENC

Ça vaut pour tout le monde. Mais moi aussi, tous les jours.

M. LACAZE

La question, c'est comment pouvez-vous nous proposer une troisième ligne de métro que vous chiffrez vous-même à près de 2 milliards, et c'est une bonne chose que d'y avoir intégré Colomiers et Labège, et nous dire qu'on limite la contribution supplémentaire de la Métropole au SMTC ? Voilà... J'ai une incompréhension. Je pense qu'on est en dessous des besoins et je crois qu'il faudrait augmenter cette contribution.

Deuxièmement, vous avez fait appel au respect des maires et des conseillers métropolitains et demandé de ne pas mener de débat stricto sensu toulousain. Même si la question des piscines se pose parfois ailleurs qu'à Toulouse. Mais la question de la prolongation du tramway en perspective de l'arrivée de la LGV ne concerne pas que Toulouse. Je vous le dis souvent, c'est une aberration que de voir le tramway aujourd'hui bloqué au Grand-Rond. Le tramway marche bien, les chiffres sont là. La question des BHNS a connu une opposition, je dis pas qu'elle est stricto sensu toulousaine mais il y a eu un noyau dur toulousain et même dans un quartier extrêmement identifié de Toulouse. Est-ce que ces questions-là sont taboues ici dans l'assemblée métropolitaine ? Je crois que la liaison BHNS, tram, métro, la question globale du déplacement à l'échelle de notre métropole doit être reposée. Et la contribution que vous nous proposez est largement insuffisante, pour la 3ème ligne de métro et bien sûr pour le BHNS et le tramway. Monsieur MOUDENC, j'y reviens systématiquement, j'ai des interrogations sur la mise en fonction du métro, vous le savez. J'y reviens parce que la réflexion que nous devons avoir ici, maintenant, sur notre niveau de contribution, est absolument liée à la question générale des besoins en transports en commun dans notre métropole. Ces besoins existent-ils ou pas ? Est-ce que le besoin est pressant ? Et nous avons sous la main des possibilités, au-delà des lignes Linéo, de mettre en place des BHNS, si on surmonte cette opposition stricto sensu toulousaine. Je crois que la prolongation du tramway viendra, c'est une question de bon sens. Vous pouvez vous enfermer dans des dogmes et empêcher ce tramway d'accéder au Grand-Rond, voire à la gare, mais c'est une question de bon sens, il faudra la

poser à nouveau. Je crois que nous avons de nombreux besoins au-delà de l'arrivée de la troisième ligne de métro, que vous défendez et dont vous nous présenterez le financement avant la fin de l'année. A ce moment-là peut-être serais-je rassuré sur mes craintes, vis-à-vis de la subordination au privé dans ce montage financier ? Nous avons besoin, aujourd'hui, très vite, de répondre à la démographie galopante de Toulouse. Donc nous proposons qu'effectivement cette contribution soit portée à 120 millions d'euros. Si elle restait en l'état, à 100 millions d'euros, ce serait une réponse claire et nette sous-entendant que la puissance publique n'envisagerait pas d'aller porter une troisième ligne de métro sans faire appel au privé pour une partie considérable et n'envisagerait pas de répondre à des besoins immédiats. Alors, nous voterions contre cette délibération.

M. BRIAND

Sur la première question relative à la redevance spéciale, je rappelle que nous avons instauré la redevance spéciale notamment pour répondre à une obligation légale depuis 15 ans. Et de temps en temps, le cas échéant, respecter la loi, ce n'est pas inutile. D'autant qu'il y a eu plus récemment une décision du Conseil d'État extrêmement inquiétante concernant la métropole de Lille. A l'hiver, si vous vous en rappelez, une modification de la loi de finances a désormais autorisé la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à couvrir le coût d'élimination des déchets spéciaux. On se retrouve donc dans un dispositif où la TEOM, sur le plan de sa base juridique, a évolué. Nous avons en conséquence reconscrit l'objectif de la redevance spéciale dans un premier temps, dans un sens qui est celui de l'équité. Aujourd'hui, il y a des gens que nous collectons qui paient la TEOM, et il y a des gens que nous collectons qui ne la paient pas. Ce sont les équipements publics et principalement, l'État, le Département et la Région, pour leurs équipements. Il nous a paru légitime de remédier à cette inégalité et c'est apparu comme tel pour la plupart des opérateurs en question. Beaucoup nous ont dit, quand on est allé leur expliquer le dispositif : « On se demandait quand ça allait venir » Il nous a paru légitime que toutes les personnes, publiques ou privées, que nous collectons, assurent le financement du service. Après, vous évoquez les producteurs et notamment les gros producteurs privés. Un travail va être fait sur ces redevables, notamment ceux qui induisent des suggestions et des contraintes spéciales en termes de collecte. Mais la modification de la base législative de la TEOM exige au préalable de déterminer ces caractéristiques. C'est un travail long et difficile. La première étape, c'est ceux qui ne paient rien, la deuxième étape, c'est les gros producteurs privés qui ont un coût d'exploitation très supérieur à la TEOM, et qui créent des contraintes spéciales. Voilà, on y va progressivement, parce que malheureusement, on ne peut pas tout faire en même temps. Mais l'objectif recherché, c'est plus d'équité et de cohérence dans l'organisation et le financement du service.

Sur la deuxième remarque faite par Monsieur LACAZE à propos de l'autorisation d'engagement sur l'étude pour la DSP de l'eau et de l'assainissement, je veux dire d'abord que cette étude est indispensable, ne serait-ce que pour accompagner la fin des délégations en cours. La fin des délégations doit être l'occasion pour nous de vérifier que le délégataire remplit ses obligations de fin de contrat. C'est un aspect très important de cette mission. Par ailleurs, comme vous le voyez dans la délibération, il s'agit d'examiner les modes de gestion, et le temps viendra où ces questions, effectivement, devront être analysées, et le travail sous la responsabilité de Pierre TRAUTMANN pourra alors se mettre en œuvre quant au choix du mode de gestion.

Le troisième thème qui a été évoqué est celui de la politique des transports et des contributions de Toulouse Métropole au transport. Je vous rappelle le séminaire de septembre 2014, la baisse des dotations de l'État et Toulouse Métropole, qui a certes un budget de plusieurs centaines de millions d'euros mais qui, déduction faite des versements aux communes, se retrouve à la tête d'un budget de 230 millions d'euros. Comment Toulouse Métropole pouvait assumer 42 millions de baisse des dotations de l'État en trois ans sur 230 millions de dépenses propres ? Et à l'issue du travail que nous avons mené au sein du groupe de travail, nous avons constaté qu'il fallait que cet effort, lié à la baisse des dotations de l'État, soit partagé, mais je sais, Monsieur LACAZE, que vous ne soutenez pas cette démarche. Pourtant, elle s'impose à nous aujourd'hui. Nous avons estimé que cet effort devait être partagé entre la Métropole, Tisséo et Décoset. Et nous avons donc acté le gel de la contribution au SMTC pendant trois ans. Pendant trois ans ! Pas dix ans, pas un an, pas deux ans, mais trois ans ! C'est l'un des éléments du périmètre que Toulouse Métropole apporte à l'absorption nécessaire de la chute des dotations de l'État. Cette contribution au SMTC est en valeur la même que celle de 2012. Donc si elle était bonne en 2012, on ne peut pas dire, a priori et sans analyse critique, qu'elle est mauvaise aujourd'hui. Or cette contribu-

tion, à la même hauteur que 2012, n'a pas, sur la période, entraîné une baisse de l'offre kilométrique. Vous l'avez constaté. Alors vous faites des calculs savants pour dire qu'il y a une inversion de la courbe en augmentation, comme pour le chômage, une inversion de la courbe d'augmentation de l'offre kilométrique. Mais en vérité, vous l'avez dit vous-même Monsieur CARREIRAS, Monsieur GODEC l'a dit également, il y a une augmentation de l'offre kilométrique. Et s'il est exact qu'en 2015, il y a eu une baisse de la fréquentation, c'est oublier qu'un mouvement social a démarré au début de l'année 2015, que les travaux sur la ligne A du métro l'été ont conduit à un arrêt et l'impact, marginal mais tout de même réel, lié aux attentats. Ce sont ces facteurs qui ont effectivement entraîné un tassement. Mais nous observons, sur les premiers mois de l'année 2016, la reprise de la fréquentation, ces effets étant gommés. Il faut regarder les chiffres avec les éléments et une analyse critique sérieuse. Il y aura cette année, pendant l'été et sur plusieurs années, un arrêt du service pour l'agrandissement des rames et l'augmentation de la capacité de la ligne A du métro. Cela va avoir un impact sur les chiffres. Il faut donc essayer de regarder objectivement les choses. Soyez rassuré, l'offre kilométrique augmente ! Il y a l'intégration du réseau de la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM), celle du réseau de Colomiers ; il y a des évolutions positives sur un certain nombre de lignes avec des augmentations de fréquentation ; il y a des adaptations et des restructurations sur d'autres lignes et sur des Transports à la demande où le niveau de fréquentation ne correspond pas à l'offre proposée. Le réseau doit bouger ; il doit évoluer. Et c'est dans cette perspective que nous créons un nouveau maillage autour des Linéo, du métro, du tramway, avec une restructuration du réseau de surface bus pour en favoriser la fréquentation. Nous aviserons dans le temps, mais il n'y a pas de baisse de l'offre kilométrique. Il n'y a pas de baisse réelle de la fréquentation hors événement exceptionnel. Sur la ligne A, il y aura demain une offre doublée dans sa capacité. Nous savons tous que cela est positif. Donc il s'agit d'une contribution stabilisée au même niveau que 2012 qui n'a pas pour conséquence une baisse de l'offre kilométrique ni une baisse réelle de la fréquentation. C'est une bonne contribution qui répond aux objectifs du contrat de service public. Monsieur LACAZE s'inquiète sur la privatisation de Tisséo? Mais nous venons d'adopter le projet de contrat de service, d'une durée de cinq ans et qui offre une réponse nette, claire et précise. Il n'y a pas de privatisation mais la mise en place d'un contrat de service sur cinq ans avec la régie Tisséo. Peut-être alors faites-vous référence à l'évolution de la sous-traitance à l'intérieur des lignes ? Effectivement, depuis toujours, et c'était le cas sous l'ancienne mandature, il y a des lignes qui sont sous-traitées à des prestataires privés, oui ! Et certaines lignes posent actuellement des problèmes d'organisation par des ruptures de charge, de temps, d'organisation avec les agents de Tisséo. Nous avons effectivement une évolution de l'offre en sous-traitance. Parce que c'est plus souple et que les opérateurs privés répondent mieux aux besoins de Tisséo. Mais je n'ai pas entendu vos familles politiques s'insurger contre cela, ni Monsieur LACAZE ni le Parti Socialiste, au niveau du Département ! La régie des transports du Département, c'est de la sous-traitance ! Les lignes régionales, c'est de la sous-traitance ! Et Monsieur LACAZE, quel est le vice-président qui a mis en place les derniers contrats de sous-traitance à la Région? Vous devez le connaître, c'est un de vos camarades. Il y a donc un moment où il faut être cohérent dans le discours et ce qui est bon pour l'exercice du service public à la Région et au Département n'est pas forcément mauvais au sein de Tisséo, surtout quand ça reste très en deçà, en termes de pourcentage de sous-traitance, à ce qui est constaté sur l'ensemble des réseaux français.

Quant au PLB, Monsieur CARREIRAS, puisque manifestement le dossier fait une telle unanimité au sein des élus du Parti Socialiste qu'il faille que Claude RAYNAL, Pierre COHEN puis Joël CARREIRAS expriment chacun leur point de vue. S'il n'est pas identique, c'est qu'il y a des différences, s'il est identique, c'est de la répétition ! Quoi qu'il en soit, ce que nous disons, et ce que nous dirons au ministre des Transports, c'est effectivement que si l'État, le Département et la Région expriment un tel engagement sur la desserte du Sicoval et sur une liaison de 1,8 km, comme l'a rappelé le président Jean-Luc MOUDENC ce matin, sur ce secteur, il ne peut pas expliquer aux habitants de la métropole et de l'agglomération dans son ensemble, qu'il traiterait moins bien les habitants de tel autre secteur que ceux qui ont un objectif de transport entre Ramonville et l'INPT. Pourquoi l'État, garant de l'intérêt général au niveau national, pourquoi la Région, garante de l'intérêt régional, pourquoi le Département, attaché à la mobilité sur l'ensemble du département, s'engageraient moins sur la troisième ligne, qui va desservir près de la moitié des emplois de cette grande agglomération et répondre ainsi concrètement aux besoins des entreprises qui effectivement versent le versement transport et qui aujourd'hui financent un réseau de transports en commun qui dessert relativement peu les bassins d'emploi ? Pourquoi ces col-

lectivités, garantes de l'intérêt général, ne s'engageraient-elles pas massivement sur la troisième ligne ? Il est peu douteux qu'effectivement il y ait la nécessité pour elles de le faire. Le feront-elles à la hauteur de ce qu'elles proposent sur cette section ? Nous ne pouvons que l'espérer. Si demain il ne reste plus que 30 % à financer sur la troisième ligne, peut-être que ce débat sur le financement trouvera une réponse favorable dans vos esprits. Mais je vous rassure, même sans un tel niveau d'investissement, la troisième ligne sera réalisée et pas uniquement cela, parce que la troisième ligne n'empêche pas le SMTC d'avoir un programme d'investissement ambitieux sur les 10 prochaines années. Car il ne s'agit pas de quelques centaines de millions de plus. Joël CARREIRAS parlait de 168 millions d'euros d'investissement en 2013, point d'orgue de la politique d'investissement du mandat précédent. Mais le programme d'investissement du SMTC, avec la troisième ligne, les Linéo, le doublement de la ligne A et l'ensemble des programmes d'investissements patrimoniaux, ce sera très prochainement plus de 300 millions par an, pas 168, Monsieur CARREIRAS, pas 91. Avec le PDU qui est en cours de préparation, ce sera plus de 300 millions par an. Et si cela, ce n'est pas une ambition, au-delà de la troisième ligne, alors qu'est-ce que c'est qu'une ambition ? En tout cas, ce sera plus que celle qui était exprimée auparavant. Et oui, pour financer cette ambition de transports collectifs, il y aura une augmentation de la contribution des collectivités et de Toulouse Métropole, je le disais en préambule : c'est un gel sur trois ans de la dotation pour pouvoir assumer la baisse des dotations de l'État. Nous n'avons jamais dit qu'au-delà de cette période, la contribution n'augmenterait pas, nous l'avons toujours dit. Elle était même présentée explicitement dans la prospective de septembre 2014. Elle figure dans la prospective présentée en avril 2015. C'est clair, la contribution évoluera. Et je retiens aujourd'hui un chiffre. Vous vous étiez engagés, dites-vous, à augmenter la contribution au syndicat des transports de 10 millions par an, et manifestement ça ne pose aucune difficulté pour vous. Eh bien, je fais le pari qu'en ayant cet objectif d'augmenter la contribution des collectivités de 10 millions par an d'ici à 2024 et l'ouverture de la troisième ligne, nous réglerons sans aucune difficulté le financement de l'ensemble du programme du PDU, pas seulement de la troisième ligne « TAE », mais de l'ensemble d'un réseau au bénéfice, non pas de Toulouse Métropole, non pas de Toulouse, mais de toute l'agglomération, avec tous les partenaires, parce que personne ne pourra dire qu'au Sud-Est, on vaut trois fois plus qu'au Nord-Ouest, au Sud ou au Nord, ou à l'Est.

M. MOUDENC

Deux mots sur ces questions importantes. D'abord, sur la gestion de l'eau. C'est un dossier tellement important et je tiens à dire à Monsieur LACAZE que la méthode, que j'ai indiquée à plusieurs reprises, n'a pas changé dans mon esprit. J'ai demandé à Pierre TRAUTMANN et à Aviv ZONABEND de concevoir le travail qui va débiter dans peu de temps. Pour l'eau, nous devons concomitamment faire avancer deux hypothèses. L'hypothèse d'une régie publique, directe, générale, et l'hypothèse d'une DSP générale. Je suis totalement agnostique sur la modalité à retenir. Je veux qu'on traite les deux de la manière la plus transparente, la plus objective et que nous puissions faire le choix qui sera celui de l'intérêt public, de l'intérêt général de la collectivité, des contribuables, c'est-à-dire le choix par rapport certes au prix de l'eau, payée par le contribuable, mais aussi par rapport à la qualité de l'eau. On n'en parle pas assez souvent, la qualité de l'eau, c'est-à-dire les normes, l'évolution des normes, toujours plus sévères, et donc l'adaptation du réseau.

Sur la contribution de Toulouse Métropole au SMTC Tisséo, je veux revenir sur la proposition qui a été faite. Monsieur CARREIRAS, Monsieur LACAZE, Monsieur GODEC, la proposition qui consiste à augmenter, effectivement, je pense, comme Sacha BRIAND, que nous irons vers cela et que nous devons aller vers cela. Donc il y a peut-être, aujourd'hui, une divergence méthodologique sur le calendrier entre vous et nous mais, sur l'orientation de fond et sur les volumes qu'il faut y mettre, je pense que nous aurons les moyens de converger. En tout cas, nous pouvons partager je pense les contours d'une vraie ambition. Je rappelle simplement une chose, c'est que je trouve paradoxal dans la même bouche d'entendre le langage : « La métropole doit augmenter sa contribution » et en même temps la reprise de la thèse actuelle du Sicoval sur le PLB sans que, s'agissant du Sicoval, un mot ne soit dit sur la contribution. Je trouve que là-dessus, ce n'est pas normal ! Ce n'est pas normal pour une raison très simple, c'est qu'à l'heure où nous parlons, un habitant du Sicoval paie en moyenne, cotise en moyenne pour 15 euros par an au système de transports. Et qu'un habitant de Toulouse Métropole cotise pour 140 euros par an au système de transports. Donc d'accord, nous devons faire plus d'efforts, d'accord, il faut prioriser le Sicoval et le Sud-Est, si je m'en tiens à vos interventions, mais soyons cohérents, ou

alors les valeurs de solidarité dont vous vous réclamez n'ont plus beaucoup de sens. Tout le monde doit faire un effort et ce n'est pas parce que le Sicoval fait moins d'efforts aujourd'hui et veut toujours plus qu'il doit faire toujours moins d'efforts. Les efforts, on doit les faire ensemble pour progresser.

Un mot également sur la TEOM. On en discute beaucoup, au-delà des délibérations d'aujourd'hui qui ne changent rien, vous le savez, pour l'année en cours, le débat de l'unification du taux est lancé. C'est un débat très compliqué puisqu'on hérite de l'histoire de 37 communes, avec des parcours très différents, des caractéristiques très différentes les unes les autres qui ne vont pas s'effacer de sitôt. Donc je mesure la difficulté de ce débat, mais nous sommes Métropole et nous ne pouvons pas y échapper. La seule chose que je souhaite dire à tous les collègues qui sont ici, c'est que, bien évidemment, il n'est pas question d'avancer à marche forcée. Au contraire, il faut échanger, approfondir, réfléchir et définir une méthode, le moment venu, à notre rythme et non pas à un rythme imposé, ni par la loi ni par le président de l'assemblée. Il faut qu'on progresse, peut-être qu'on progressera par étapes, je ne sais pas comment, peut-être qu'on ne progressera pas selon un schéma absolument idéal. La seule chose que je vous dis, c'est qu'on ne peut pas en rester là, parce que sinon nous ne serions pas Métropole sur un sujet qui compte beaucoup dans la vie quotidienne des gens. En ce qui me concerne, je ne cherche à imposer quoi que ce soit.

Je vous propose maintenant de poursuivre le débat sur la délibération relative au vote des taux.

M. LEPINEUX

Je voulais revenir sur le paysage fiscal de la métropole. Nous évoquons aujourd'hui la hausse de taux de 7 %, mais en parallèle à cette hausse, nous constatons une inflation des taux communaux. La partie relative à la Dotation de Solidarité Communale (DSC) est aujourd'hui d'un intérêt incontestable, le nom de solidarité l'indique, sur les communes modestes, petites communes. Cependant, cette DSC est en fait calculée sur des mécanismes relativement complexes de répartition qui nous lient, toutes les communes, entre nous. Pour ceux qui ne s'intéressent pas, qui ne connaissent pas ces mécanismes, en tout cas, tels qu'ils sont définis aujourd'hui et décrits, la dotation « rattrapage », je cite « *est attribuée aux communes connaissant une insuffisance de leurs ressources par habitant, sous réserve de demander un effort fiscal à leurs habitants suffisant* ». Ça veut dire quoi ? Ça veut dire tout simplement qu'aujourd'hui, nous investissons tous dans nos communes. Nous souhaitons développer nos communes, et nous souhaitons aussi participer au soutien de l'économie locale. Mais tout est une question de mesure, de curseur. Aujourd'hui, j'exprime une inquiétude de cette tendance communautaire, parce que j'entends par ailleurs que certaines communes ont monté leur taux de 30 %, de 20 %, etc. Et la conséquence, le corollaire, c'est que nous sommes tous maintenant conduits vers une course en avant. Tout simplement parce que les communes qui, elles, refuseraient de suivre le mouvement, vont se retrouver pénalisées. Je veux juste alerter sur le fait que nous avons des citoyens qui sont, aujourd'hui, en précarité énergétique, qui ont des difficultés pour payer leurs impôts et que nous sommes aujourd'hui, tous, du fait de cette DSC, liés à cette course en avant. Je le redis, tout est une question de mesure ! Et « faire Métropole », pour nous, pour notre groupe, c'est aussi avoir cette réflexion commune au niveau de la fiscalité, parce qu'on ne pourra pas faire l'économie de cette réflexion pour le bien de nos citoyens. J'exprime donc le vœu de travailler ensemble sur cette évolution de la fiscalité au moins sur le cours de ce mandat.

M. RAYNAL

Monsieur le Président, mes chers collègues, on revient cette année pour la deuxième fois sur la question de l'augmentation des taux d'imposition. Puisque la première année, nous avons voté contre l'augmentation de 7,5, il ne vous surprendra pas que dans la même ligne, en se référant aux propos que j'ai pu tenir d'ailleurs l'année dernière et que je ne vais pas réitérer totalement, nous soyons également opposés à cette augmentation de 7 %. Pour autant, je vous dis clairement que nous le regrettons. Nous regrettons que dans une intercommunalité comme la nôtre, dans une Métropole comme la nôtre, nous n'ayons pas un vote identique et un vote favorable sur les taux. Je trouve ça très déplaisant. Depuis 1992, j'ai cité cette date tout à l'heure, nous avons pour habitude, toutes couleurs politiques confondues, de voter les taux ensemble. Jusqu'à présent, c'était une bonne démarche. Je trouve que nous en sommes réduits, d'une certaine façon, à voter contre ces taux, parce que tout simplement la méthode qui a prévalu pour fixer ce taux n'est pas acceptable. Je l'ai déjà dit l'an dernier, j'y reviens. On a, à votre initiative, Monsieur le Président, mis en place, sous l'autorité de Sacha BRIAND, une commis-

sion de travail, qui s'est réunie, qui a travaillé, avec ici des présidents de groupe qui étaient présents. Nous avons, tous ensemble, élaboré deux scénarios, vous vous en souvenez. Le premier à 180 millions d'euros d'investissements annuels et un autre à 240, avec les conséquences induites. Et ce compte rendu du groupe de travail n'a pas connu de propos divergents au moment de son exposé. Quand on travaille la matière des finances, on est d'ailleurs très rapidement sur des choses qui s'imposent. On veut faire tant, il faut donc fixer telle ou telle augmentation pour y arriver. Nous avons fait ce travail à votre demande et nous étions arrivés à un consensus. Ce consensus n'était pas neutre. Il n'y avait pas d'un côté, les tenants de « pas d'impôts » et de l'autre, les tenants de « gros impôts ». Au contraire, une idée s'est dégagée, un scénario et nous avons eu un séminaire financier pour le présenter. Ce n'est pas tout à fait rien ! D'ailleurs, on n'en a plus eu depuis, de séminaire, pour aborder ces questions et arriver à un scénario de consensus. Ce scénario de consensus, il était entre 3 et 4 % avec quelques marges, entre 3 et 4 % d'augmentation annuelle pour arriver à faire les 240 millions d'investissements, si tel était le choix de la collectivité. Donc ce scénario consensuel était sur la table, avec une obligation, et c'était marqué dans le scénario, une obligation de se revoir en 2017 pour affiner au vu de la réalité, à la fois des ressources supplémentaires éventuelles que l'on pouvait avoir, et Sacha BRIAND a indiqué tout à l'heure qu'il pouvait y en avoir, et puis éventuellement des charges nouvelles qui pouvaient apparaître, ne fût-ce que de la politique de l'État au fil du temps. Je vous rappelle, Monsieur le Président, parce que c'est toujours l'élément choquant de base, à l'issue de ce travail, travail de réflexion collective, à l'issue du séminaire où nous étions d'accord sur une prospective, et encore une fois, une prospective jugée raisonnable, nous avons finalement été pris de court par une conférence de presse qui s'est tenue la veille de la commission des finances. Lors de cette présentation, il a été dit qu'on ne fait pas 3 et quelques pourcents par an mais 15 % cette année. Voilà ! Sur le fond, ça marque une façon de travailler qui démarre bien et qui finit mal. Et l'on ne peut que sanctionner cette façon de voir les choses. D'ailleurs, cette façon de travailler, Monsieur le Président, vous la poursuivez. Vous l'avez poursuivie sur le prolongement de la ligne B où, finalement, on dit : « On va arriver à un accord ». On fixe une date pour un conseil syndical du SMTC pour montrer l'accord avec le Sicoval, et au dernier moment, on indique que finalement il n'y aura pas d'accord, et que les choses ne peuvent pas se faire. C'est la même procédure, c'est-à-dire on rentre dans un débat collectif que l'on rompt par une décision individuelle. De la même façon, tout à l'heure, je vous ai indiqué, et vous l'avez reconnu d'ailleurs, c'est au PV maintenant, que des militants avaient distribué un document institutionnel, et vous concluez en disant : « Ça ne me choque pas, et plus vous en parlerez, plus je le ferai ! » Toujours cette technique, que je vous reconnais depuis 20 ans, du coup de menton sur les propos. Je trouve qu'à ce moment précis, il faut se souvenir de cette méthode. Si aujourd'hui, on ne vote pas le taux, ce n'est pas parce qu'il ne faut pas les augmenter, mais parce que la manière de le faire doit être engagée en commun lorsqu'il s'agit d'un financement sur l'ensemble de la métropole. Et il n'est pas normal qu'il y ait des maires qui ne partagent pas, finalement, cette façon de faire. Nous avons trouvé une façon de faire ensemble, il fallait la poursuivre, quitte à ce qu'au bout de trois ans, nous nous rendions compte qu'il fallait éventuellement soit diminuer un peu, soit augmenter un peu, à voir et à régler. Mais cette question de méthode, pour nous, est fondamentale. Elle était fondamentale l'an dernier et ce n'est pas parce qu'on a divisé au dernier moment, à la demande de deux groupes de notre assemblée, que pour autant elle ne vaut pas pour cette année, vous le comprendrez.

Deuxième aspect important, cette étude que nous avons faite et ce séminaire financier, reprenaient deux questions. La question de l'augmentation de la fiscalité, nécessaire et puis la question de la diminution des dépenses qu'il fallait faire et que vous avez engagée, d'ailleurs, de manière sérieuse ; je n'ai pas de commentaire à faire. Mais ce qui aurait été important, c'est qu'avant de voter la deuxième salve d'impôts, on constate l'avancée sur cette baisse des dépenses. Je crois, quand on demande une augmentation d'impôts à nos concitoyens, qu'il faut en même temps montrer que le travail qu'on a demandé sur la baisse des dépenses est effectué. Je crois qu'il l'est, pour une part, indiscutablement, mais encore faut-il le démontrer et à partir de là, réajuster et on voit si l'on met ces fameux 7 % de plus en place. Troisième sujet, le fait évidemment de faire 7,5 et 7 % en tête, plutôt que 3-3-3, cela induit un gros écart en termes de recettes. Je ne vais pas vous le chiffrer exactement ; Sacha BRIAND a dû le calculer et si j'avais un chiffre trop précis, il ne manquerait pas de me voler dans les plumes, mais on peut considérer quand même qu'il y a de l'ordre de 120, 130 millions d'euros, disons entre 110 et 130 millions d'euros supplémentaires qui sont rentrés, du fait qu'on a appelé les impôts très tôt plutôt que les appeler par escalier. Évidemment, cela crée des marges financières. Cela fait environ 25 millions d'eu-

ros par an. Et ces 25 millions d'euros, il ne serait pas inutile de dire à quoi ils peuvent servir. L'un de nos collègues a parlé dotations de solidarité communautaire, c'était sur la table. La question de la solidarité entre villes, c'est sur la table ! La question « Peut-on faire un peu plus sur les transports ? », c'est sur la table ! Voilà. Et tous ces sujets, Monsieur le Président, vous le reconnaîtrez, je vous ai dit il y a quelques mois qu'il fallait peut-être avancer sur ces questions et que ça permettrait éventuellement de modifier notre position parce qu'on n'a pas volonté et on n'a pas comme objet de s'opposer par nature, par principe, à une augmentation de taux d'imposition. Je finirai par vous réjouir en vous disant qu'à partir de l'an prochain, si je comprends bien, nous pourrons voter les nouveaux taux, puisqu'il n'y aura plus de progression. Ça sera une chose acquise, d'une certaine façon. Mais on ne peut pas, et c'était la question de notre collègue, on ne peut pas demander ces impôts, demander aux communes du coup de ne pas imposer elles-mêmes en même temps. Cela revient un peu à ça, c'est-à-dire que plus on augmente sur l'intercommunalité, plus on est contraint dans les communes, ne serait-ce que parce qu'on doit en tenir compte de la somme des impôts qui sont prélevés sur les communes et l'intercommunalité. Et ce travail sur lequel, Monsieur le Président, vous aviez d'ailleurs donné une appréciation favorable l'année dernière, malheureusement, n'a pas progressé. Il s'agirait finalement d'avoir une vision consolidée communes/intercommunalité et d'avoir une vision fiscale qui soit là aussi consolidée, pour que l'on voie les choses en perspective. Nous n'avons pas pu progresser comme nous le souhaiterions. Enfin, je note avec curiosité, quand même, la réponse ou le commentaire que vous avez fait lors de votre dernière conférence de presse sur les deux ans de mandat. Je n'y étais pas mais il semble que vous ayez dit : « Si par hasard nous avons trop imposé, je m'engage à réduire les impôts en 2019... ». Ça serait le comble, parce que cela voudrait dire qu'effectivement, nous avons trop augmenté dès le départ. Je le crois et, d'une certaine façon, je sens que vous commencez à partager cette impression.

M. MOUDENC

Non, je n'ai pas dit ça. Je vais rectifier tout à l'heure.

M. RAYNAL

Vous allez rectifier, mais la presse l'a repris comme tel. La presse se serait-elle trompée ? Je vous laisserai bien sûr rectifier, mais vous semblez ouvrir la possibilité d'une diminution des impôts en 2019. Je ne sais pas pourquoi 2019 d'ailleurs. On est toujours interloqué par des personnes qui ne font pas de politique mais qui savent choisir leurs dates. Donc sur ces sujets-là, je le redis avec la plus grande clarté, il y avait la possibilité d'avoir un engagement de l'ensemble des maires de la Métropole, et c'était souhaitable. Il y avait possibilité, avec l'augmentation des impôts, d'établir un pacte de solidarité communes/intercommunalité ; il n'y est pas ! Et donc, je considère que finalement, aujourd'hui, on demande une imposition supplémentaire, sans pour autant définir clairement comment cet argent va être utilisé. Je redis encore une fois un point qui me paraît très important. De mon temps, mais ce n'est pas très beau d'évoquer ainsi le passé, les trois dernières années, on produisait un système agrégé intercommunalité et système de transports. Parce qu'on sait bien que la dette doit être évidemment partagée entre le SMTC et la Métropole. C'était très important d'avoir cette vision agrégée. Nous ne l'avons toujours pas. Je la réclame encore une fois. Cela montrera les efforts que nous devons faire les uns et les autres, au niveau du SMTC, de la Métropole, voire même au niveau des communes, parce que, de toute façon, tout cela revient au même car, finalement, un seul contribuable paye l'ensemble de ces facettes.

Mme BLEUSE

Sur cette délibération et sans reprendre certaines choses qui ont déjà été dites, il faut quand même avoir bien conscience qu'il s'agit, par le vote de cette délibération, d'acter ce qui a été engagé l'année dernière en 2015, c'est-à-dire une augmentation des impôts locaux de 15 %. C'est vrai, sur la méthode, et Claude RAYNAL l'a rappelée, l'année dernière, il y a eu cette séquence que je qualifierais entre guillemets de « passage en force », avec, en séance, la division de cette évolution sur deux ans, 7,5 en 2015 et cette année 7 % pour les impôts taxe d'habitation et taxe foncière. Je rappelle qu'il ne faut pas non plus oublier que la délibération propose + 9 % sur la cotisation foncière des entreprises. Différentes remarques : la première, les élus écologistes, comme l'a dit Claude RAYNAL, comme on l'avait dit l'année dernière, ne peuvent pas voter cette délibération, sur la méthode, sur la forme. Ce n'est pas admissible que nous travaillions au sein de cette instance de cette façon-là. Deuxième point, et je me réfère moi aussi à des paroles reprises par la presse suite à votre conférence de mardi, il y avait des guille-

mets, j'ose donc espérer que vous avez été cité avec précision. Si j'ai bien compris, vous avez dit : « Ne pas augmenter les impôts, c'est diminuer par deux les investissements. » Donc vous faites vous-même un lien direct entre l'augmentation des impôts, de 15 % sur deux ans pour les ménages, et le montant des investissements publics, que vous avez calé à 4 milliards d'euros sur le mandat. Et comme Monsieur BRIAND s'y est engagé, nous avons hâte de voir l'ajustement, l'adaptation du plan pluriannuel d'investissement et j'ose espérer, comme certains l'ont évoqué également, un PPI consolidé sur les différentes structures. Ça veut dire effectivement que vous augmentez les impôts pour payer ces investissements. Les délibérations qui viennent d'être examinées ont remis à nouveau en évidence les positions différentes des élus écologiques concernant les arbitrages en matière d'investissement. Nous considérons, nous venons de le voter, que sur le Parc des Expositions (PEX), c'est trop. Nous considérons que sur la contribution à Tisséo, ce n'est pas assez parce que, comme Régis GODEC l'a bien dit, ce n'est pas seulement le maintien de l'offre qu'il faudrait, compte tenu, et vous êtes le premier à le dire, de l'évolution de la démographie sur notre grande métropole, mais une vraie progression de l'offre de transport collectif. Nous ne sommes pas d'accord avec vos arbitrages en ce qui concerne les investissements. Et si j'ai bien compris également en lisant la presse, vous expliquez que les autres villes ont des taux qui seraient inférieurs aux nôtres. Vous nous expliquez également que la Métropole n'augmentera pas à nouveau, et certains ont même compris que peut-être vous pourriez engager une baisse en fin de mandat, mais je pense là qu'on parle un peu dans le vide. En effet, comment oser comparer des taux d'imposition sans tenir compte du niveau des investissements publics, du niveau des services publics ? C'est un peu facile, nous semble-t-il, et pourtant, vous avez souvent l'habitude de nous projeter de beaux tableaux avec les taux de toutes les grandes villes ou de toutes les grandes métropoles. Une analyse fondée voudrait qu'on aille jusqu'au niveau de service public. Une dernière chose que je voudrais vous dire, c'est que quand on augmente les impôts, c'est effectivement de l'argent en moins dans la poche des ménages, c'est de l'argent en moins dans la poche des entreprises. Vous nous dites : « Ça va servir l'économie parce que c'est des investissements publics ». Sauf que cela veut aussi dire que, par un jeu de vases communicants, ce sont des dépenses de consommation en moins sur notre grande agglomération ; ce sont des investissements, immobiliers par exemple, pour les ménages, ou des investissements pour des chefs d'entreprises, petites ou grandes, en moins. Donc il ne faut pas mettre cet argument-là sur la table pour expliquer que nous devons augmenter les impôts pour faire de l'investissement public pour soutenir l'économie locale, c'est un peu plus complexe que cela. C'est pour toutes ces raisons que les élus écologistes, comme l'année dernière, ne voteront pas cette augmentation des taux.

M. LACAZE

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, je crois qu'on est en contradiction par rapport à la réflexion que vous nous avez exposée tout à l'heure. Monsieur BRIAND, vous-même Monsieur le Président, vous nous expliquez qu'il faudra augmenter la contribution au SMTC si on veut être ambitieux par rapport à la politique de transport dans notre métropole, mais qu'au vu des baisses de dotations d'État, il valait mieux reporter cette augmentation. Et là, vous nous proposez une augmentation massive des impôts pour nos concitoyens. Vous le savez très bien, vous êtes impopulaire, dans la métropole, dans la ville de Toulouse, vous l'avez assumé. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous-même, que parfois il faut assumer d'être impopulaire parce qu'il y a beaucoup de colère sur l'augmentation d'impôts. Il n'y a pas qu'ici d'ailleurs, la ville de Cugnaux cumule les records je crois, puisqu'il y a la double peine. Il y a des gens qui augmentent de 15 à 30% les impôts locaux, Toulouse et Cugnaux, et puis, il y a l'augmentation de 15% des impôts à la Métropole. Je pense que ce n'est pas juste. Je pense qu'on a un débat ici totalement déconnecté de la vie des habitants de notre métropole. On l'a eu sur la question du transport comme sur la question de la fiscalité. Nous vous avons alerté l'année dernière, Monsieur le Président, mais vous persistez dans l'erreur. Vous nous expliquez que ce qui est valable pour les transports, à savoir étaler une augmentation dans le temps pour faire face aux difficultés, n'est pas valable pour les impôts, alors que vous reconnaissez vous-même ce matin que l'emploi, j'irai même plus loin, le pouvoir d'achat, tout simplement la capacité à vivre, est une préoccupation majeure pour une majorité. Je n'oublie pas que certains vivent bien, je le sais ! Il y en a qui ne se posent aucune question sur leur situation financière, mais pour une majorité de nos concitoyens, ces préoccupations sont importantes et la fiscalité est quelque chose qui se discute. Je crois qu'une augmentation avec un tel coefficient est excessive. Et mon collègue Claude RAYNAL l'a dit, nous nous opposerions peut-être à une augmentation systématique plus réduite, sans bilan et vision consolidée, mais cela serait excessive-

ment moins dur pour l'ensemble des habitants de la métropole. Et ce qui est valable pour vous, Monsieur BRIAND, est valable pour l'ensemble des habitants de la métropole, il est plus facile d'avoir une augmentation limitée, voire pas d'augmentation ou une augmentation différée dans le temps qu'une augmentation massive d'un seul coup. Deuxièmement, quid de ces recettes supplémentaires ? Vous venez de répondre par la négative. Le groupe communiste a demandé une augmentation de la contribution supplémentaire pour faire baisser les bouchons à Toulouse et dans la métropole ; vous avez refusé ! Donc que fait-on des dizaines de millions d'euros de recettes supplémentaires liées à l'augmentation de la fiscalité ? La solidarité avec les communes les plus en difficulté de notre métropole, je ne la vois pas. Et dans cette enceinte, en tant qu'élus métropolitain, je fais bien la différence, mais je vois beaucoup de projets qui ne concernent que Toulouse et qui englobent la quasi-totalité des budgets. Mes chers collègues, je pense que nous faisons une erreur dans une période où la vie n'est pas facile pour beaucoup de nos concitoyens, de décider d'une augmentation massive d'impôts de 15 % en deux ans, qui s'accompagne d'une augmentation massive dans certaines villes de la métropole, dont la ville centre. Nous voterons donc contre cette augmentation d'impôts injustifiée. Par ailleurs je vous le dis, Monsieur le Président, comme je vous l'ai dit à la Ville de Toulouse, nous vous soutenons sur le combat que vous menez vis-à-vis du gouvernement sur le refus de la baisse des dotations de l'État. Vous promettez que vous ne réaugmenterez pas ? Je rappelle que vous êtes arrivé en promettant que vous n'augmenteriez pas. Et effectivement, ceux qui vous ont cru font aujourd'hui part de leur colère, de leurs doutes et organisent ici ou là des protestations que vous recevez puisque nombre de vos électeurs vous en ont fait part suite aux décisions que vous avez prises. Notre proposition aujourd'hui, c'est donc de renoncer à cette augmentation d'impôt. Nous avons un rendez-vous important prochainement : le compte administratif 2015 que vous avez peut-être entre les mains. Moi, je n'ai que des bribes de conversation, rien de très solide. Je ne sais donc pas ce que sera le compte administratif 2015 de notre métropole. Va-t-il signifier que nous avons besoin d'augmenter aussi massivement les impôts ou pas ? Il y a deux discussions que le groupe communiste voudrait amener au débat. A-t-on un avis sur la réalité financière des contribuables de la métropole ? Pense-t-on qu'ils peuvent subir cette augmentation d'impôt de manière sereine ? Et suite à l'augmentation d'impôt de 7,5 % l'an dernier, et qui se répercute d'année en année, comme les baisses de dotations d'État, vous avez raison de nous signaler que les baisses de dotations d'État se cumulent, mais l'augmentation des impôts, c'est la même chose. Et dans le cas d'une fiscalité que je crois toujours dynamique, et c'est une chance de notre territoire, au vu des nouveaux arrivants, je pense que cette augmentation d'impôt nouvelle est injustifiée au vu des besoins de la Métropole. Nous voterons donc contre cette délibération.

M. CARLES

Je voudrais remercier d'abord Claude RAYNAL de son retour sur la démarche du groupe de travail au regard du mandat et du séminaire originel. Il est important de revenir là-dessus car nous avons, tous, accepté une enveloppe de 240 millions d'euros d'investissement par an. Collectivement, ça a été un choix de considérer que la Métropole avait effectivement besoin de cette enveloppe d'investissement. Lorsque, dans le groupe de travail, nous nous sommes penchés sur les conditions dans lesquelles on pouvait arriver à ces 240 millions d'euros, c'était bon an mal an entre 2,5 et 3 % d'augmentation de fiscalité par an, et c'est vrai que nous n'avions pas, au niveau du groupe de travail, arrêté les modalités de financement pour arriver à cette enveloppe, et qu'il y a eu l'an passé une décision de proposer un taux de 15 %. Notre groupe est intervenu pour proposer d'étaler sur deux ans cette augmentation, et donc de passer de 7,5 à 7 % plutôt que de le faire en une seule fois. Au mois de novembre, au moment du DOB, j'ai pris la parole ici, Monsieur le Président, pour rappeler cet engagement, celui de la réalisation de ces investissements. Et, parce que nous étions encore en interrogation à ce moment-là, notamment sur le lancement du Parc des expositions, j'avais indiqué qu'il nous paraissait essentiel de lancer rapidement cette opération, de même que l'opération sur Matabiau, parce que nous avions 300 millions d'euros qui n'étaient pas encore gagés. J'observe aujourd'hui que le Parc des expositions est lancé, les appels d'offre sont lancés et que les études avancent sur Matabiau/TESO. Naturellement, nous constatons aujourd'hui des bases de fiscalité supérieures à celles que nous avions estimées. Et nous aurions pu effectivement imaginer en tenant compte pour ramener l'augmentation prévue, 7%, à un peu moins. Le problème, c'est que nous sommes dans l'incertitude par rapport à cette notification des bases. Une incertitude que nous partageons dans nos communes, toutes et tous, au regard notamment des bases de taxes d'habitation qui nous ont été notifiées. Une interrogation qui ne concerne pas nos communes mais qui concerne la mé-

tropole, sur la CVAE, avec les éléments relativement erratiques de modification des bases. J'ai fait un calcul sommaire, bon an mal an, on est à peu près à 3 millions de plus par rapport aux prévisions de la prospective. Est-ce que ça valait la peine de baisser le taux à concurrence de 3 millions de recettes ? La question s'est posée mais nous considérons que ce n'est pas le cas. En revanche, et je crois que c'est un élément important, il me semble important de regarder l'écart que nous avons entre la prospective et la réalisation. Nous avons évoqué ici la question du financement de Tisséo. Et naturellement, la mise en place de cette 3ème ligne et les besoins de Tisséo, Sacha BRIAND et vous-même, Monsieur le Président, l'avez indiqué, nécessitent de revoir le principe de gel de cette enveloppe fin 2017. Pour le reste, effectivement, on aurait certainement besoin d'avoir des financements supplémentaires à Tisséo. Nous, nous faisons la proposition suivante : c'est que les écarts observés entre la prospective financière et la réalité issue des comptes administratifs soient effectivement affectés à Tisséo pour enclencher un processus de priorité politique sur les transports. Nous allons également accepter de voter ce taux pour une autre raison liée à l'incertitude causée par les impacts financiers des prises de compétences du Département. Ces incertitudes sont réelles, notamment en matière de voirie et un certain nombre de communes vont probablement nous interpeller en nous demandant, sur les voiries départementales qui traversent leurs communes, de faire un certain nombre de travaux qui n'auront pas forcément été entrepris par le Département quand il gèrait cette compétence. Nous avons aussi une incertitude quant à la réforme de cette dotation globale de fonctionnement. Je sais que le sénateur Claude RAYNAL est effectivement très engagé sur ce dossier mais cela demeure un point d'interrogation. Tout ceci nous a donc conduit à la prudence, et quand on traite de questions financières, on est plutôt tenté par cette attitude. Je le répète, la contrepartie ou la condition, c'est qu'effectivement nous pouvons nous trouver dans une situation dans laquelle les résultats de nos comptes administratifs dépassent la prospective. A ce moment-là, il sera nécessaire que nous actions l'affectation de ces surplus au financement du transport, priorité centrale, essentielle. Tous les débats qu'on a eus jusqu'ici le démontrent.

M. STRAMARE

Monsieur le Président, nous avons participé à ce groupe de travail avec Messieurs RAYNAL, BRIAND et CARLES. C'est vrai, à l'origine nous avons décidé une augmentation de 3 à 4 % maximum. Nous, le groupe des Indépendants, nous avons proposé d'étaler cette augmentation sur trois ans, lorsque vous avez décidé, au lieu de 4 % par an, de l'amener à 15 %. Malgré notre effort et nous l'avions formulé par écrit, nous insistions pour que les 15 % soient étalés sur trois ans. Vous avez délibéré et la majorité l'a emporté, bien sûr, à 7,5. La première année, c'est-à-dire l'année dernière, nous avons accepté les 7,5 %, cette année, c'est 7 %, par rapport au report de l'augmentation. Comme le disait Joseph CARLES, s'il y a un certain reliquat, il faut mettre ces sommes à disposition du transport et de la voirie où le manque est important. Voilà, étant donné que ça a été voté l'année dernière, nous voterons cette année. Mais si cet argent est disponible, il faudra l'affecter à la voirie et aux transports. C'est notre souhait et nous vous le demandons.

M. COQUART

Une intervention très rapide, Monsieur le Président, chers collègues, celle d'un maire qu'on peut appeler un « petit » maire, d'une petite commune. On connaît tous le contexte inquiétant. Nous sommes confrontés aux baisses des dotations de l'État et nous essayons d'y faire face. On acte finalement les taux d'augmentation de fiscalité de la Métropole et, visiblement, nous allons vers les 15 %, ce qui d'une certaine manière assèche nos possibilités de faire appel à nos concitoyens en ce qui concerne la fiscalité communale. Moi, je regrette, comme d'autres, qu'on n'ait pas été capables, et je dis « on », je ne dis pas « tel ou tel », on n'a pas été capables de se concerter suffisamment et de définir ce qui aurait pu être une stratégie commune ou un cadre pour une stratégie commune en termes d'augmentation de la fiscalité ménages. On est également confrontés à des services qui évoluent. On a évoqué l'enveloppe de voirie et je rappellerais qu'à un moment, on a été capables, unanimement, de décider de mutualiser 20 % des enveloppes de voirie. Et il me semble d'ailleurs que cet élément avait été évoqué dans le séminaire financier. D'autres services évoluent et je voudrais simplement évoquer des réunions un peu longues qu'a assumées mon voisin de table Marc PERE sur les déchets, puisqu'on va vers une diminution du rythme de collecte dans un certain nombre de communes. Et puis, quand on regarde les choses dans certains côtés du territoire, on entend les dialogues sur les transports en commun. Le PLB, c'est important ; la troisième ligne de métro, c'est important, mais je peux vous assurer que les concitoyens du sec-

teur Sud ou Sud-Ouest, quand ils voient marqué sur les bus "Le métro à Labège", d'abord ils ne comprennent pas trop si on parle de la troisième ligne ou du PLB, et puis, ça ne les convainc pas que cela va beaucoup faciliter les transports dans leur secteur. J'aimerais donc aussi qu'on évoque un peu plus la question des transports en commun ailleurs que sur l'Est de notre agglomération et ailleurs que sur la partie « sicovalienne ». Le Nord a des besoins, l'Ouest a des besoins, le Sud-Ouest a des besoins, alors comme je suis un maire consciencieux, je me rends aux invitations du SMTC Tisséo, je participe aux ateliers sur les mobilités. J'étais récemment à Muret et nous avons travaillé sur des cartes, à l'horizon 2025, 2030. Dans ce débat, on prolonge certaines lignes tout en se disant que c'est la génération d'après qui peut-être en profitera. Alors tout de même un petit hic, c'est qu'à un moment, il faudrait qu'on soit cohérents avec le SCoT et qu'on arrive à tenir les engagements du SCoT à l'horizon 2030.

Ce que je voudrais évoquer, comme le collègue de Brax, c'est la question de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). C'est un système qui a eu ses vertus de répartition en son temps, notamment quand nous étions dans une situation un peu plus facile et où les augmentations de fiscalité, quand elles étaient pratiquées dans les communes, se comptaient en points qui ne dépassaient pas le nombre de doigts de la main. Ça n'a pas été le cas ces dernières années, je ne porte pas de jugement sur ce qu'ont fait les uns et les autres, mais je m'aperçois, suite à la dernière commission finances, que l'hypothèse qui nous a été proposée entraînerait de très fortes fluctuations de DSC, dans quelques communes à la hausse et dans un certain nombre d'autres communes à la baisse. Quand on observe ces fluctuations, on voit qu'elles sont assez directement liées aux hausses de fiscalité. C'est ce que disait le collègue de Brax, puisque ce qui compte, c'est l'écart vis à vis de la fiscalité moyenne. Dans ma commune, cela se traduirait par 50 000 euros de moins tout d'un coup ! Parce que des collègues, pour des raisons qui les regardent, ont augmenté leur fiscalité, c'est moins 50 000 euros pour ma commune ! Pour mon voisin, c'est un peu moins, mais il y a quelque chose qui me gêne dans cette façon de procéder. Qu'on ne gagne pas, je le comprends, mais qu'on perde, simplement parce qu'un certain nombre de communes, encore une fois, pour des raisons qui les regardaient, ont augmenté leur fiscalité, ça me choque. Pour la première fois nous aurions des baisses de dotations de solidarité communautaire ce qui n'est vraiment pas le moment. Face à ce qu'on observe, il faut qu'on ait un système de cliquet à la baisse qui fonctionne. Sacha BRIAND nous a dit que ça n'était qu'une hypothèse de travail, que les choses seraient votées au mois de septembre prochain. D'ici là, je l'espère, nous aurons peut-être un nouveau pacte financier, parce que l'ancien pacte, que j'assume d'ailleurs pour y avoir participé, doit évoluer compte tenu du contexte qui a fortement changé. Comme Claude RAYNAL, je voudrais plaider une meilleure coordination de nos politiques dans le domaine fiscal. On a évoqué l'harmonisation des taux de TEOM. Si nous avons été capables d'harmoniser nos hausses, l'harmonisation des taux de TEOM ne poserait pas de problème. Aujourd'hui, elle est compliquée parce qu'effectivement, ceux qui sont au-dessus du taux moyen vont perdre une part d'attribution de compensation ce qui les conduira à augmenter leur taxe foncière, etc. Politiquement, c'est vrai que c'est compliqué. Je souhaite, au-delà de ce vote qui me paraît acquis, qu'on essaie de progresser et peut-être de relancer via le séminaire financier une réflexion commune pour la deuxième partie du mandat.

M. CARLES

Je voudrais juste rajouter quelque chose. Effectivement, dans la mesure où la fiscalité ne peut pas être appréhendée exclusivement, comme vient de le dire notre ami Dominique COQUART, sur l'angle de la Métropole, mais en intégrant la relation communes/intercommunalité, notre groupe n'aura pas forcément des votes identiques ; je voulais le préciser.

Sur la Dotation de Solidarité Communautaire, le problème, c'est que nous avons un pacte achevé, sur lequel nous avons chaque année abondé la dotation. Dès lors que l'on n'abonde pas davantage et qu'on reste sur la même enveloppe, il ne peut y avoir de gagnants sans perdants. Donc ça veut dire que soit c'est le statu quo si on n'abonde pas, et c'est une DSC équivalente l'an passé à cette année, soit, si on veut effectivement que personne ne perde et que certains gagnent, il va falloir abonder la dotation de solidarité communautaire. C'est la raison pour laquelle il me paraît important que les écarts entre la prévision et le compte administratif soient utilement affectés. J'ai évoqué tout à l'heure que cela pourrait être affecté aux transports mais la question se pose à travers la DSC. Pourquoi pas mettre un peu plus sur la DSC pour éviter la situation qui a été évoquée ? Tout ça me semble-t-il est lié effectivement à la décision de hausse des taux.

M. BRIAND

Beaucoup de questions, beaucoup d'observations. J'espère que je n'en oublierai aucune. D'abord, je veux rappeler que la stratégie présentée en septembre 2014, c'est celle qui a été retenue en avril 2015, avec une proposition fiscale spécifique. Comme nous l'avions évoqué en septembre 2014, grosso modo, la baisse des dotations de l'État est assumée par Toulouse Métropole sur une politique volontariste de réalisation d'économies sur le fonctionnement, dans le cadre de la répartition des efforts avec les satellites que j'évoquais tout à l'heure et donc de la stabilité de la contribution au SMTC sur trois ans, et dans le cadre des efforts internes sur les dépenses. Comme vous le savez, le compte administratif est voté en juin. Comme je m'y étais engagé et cet engagement sera tenu tout au long du mandat, le compte administratif sera présenté en perspective et au regard de la trajectoire budgétaire approuvée en avril 2015. Et nous pourrons ainsi, année après année, constater d'éventuels écarts. Par contre, d'ores et déjà j'exprime une réserve sur certaines tentations. Nous avons défini une stratégie sur le mandat, avec toutes les incertitudes, positives ou négatives, liées à une stratégie étalée sur cinq ans dans un environnement où l'État change d'avis tous les 15 jours et même parfois plusieurs fois par jour, ce qui impacte fortement notre environnement. Je ne suis pas partisan et ne défendrai jamais une politique à tâtons, qui consiste à surréagir aux événements sans avoir la capacité à conserver l'objectif qu'on s'est fixé. Cet objectif, c'est effectivement la trajectoire 2020, le financement de notre programme d'investissement, 1,5 milliard dont on ne pourra pas considérer qu'il est acté, parce qu'on a fait 200 millions cette année. C'est bien au regard de cette trajectoire, que nous pourrons constater les écarts, à la fois en recettes et en dépenses. Il faut effectivement mettre à jour la PPI et constater en fonctionnement les impacts des mesures telles que l'évolution du point d'indice pour pouvoir véritablement apprécier. Donc les mesures d'économie, oui, elles seront argumentées, présentées, pour bien constater si oui ou non nous sommes dans la trajectoire et prendre les mesures correctives qui s'imposent le cas échéant. Sur la fiscalité, cela a été parfaitement rappelé par Madame BLEUSE, la fiscalité a été appelée sur Toulouse Métropole pour assurer le financement du programme d'investissement. Nous avons une capacité d'endettement, nous l'avons dit, cette capacité d'endettement nous amène à l'horizon 2020 à un stock de l'ordre du milliard d'euros, et pour pouvoir financer, dans cette trajectoire d'endettement soutenable, la politique d'investissement à 240 millions par an. Grosso modo, tout le monde a approuvé le contour de cette enveloppe d'investissement, excepté peut-être les élus du groupe Europe Écologie qui avaient exprimé des réserves et considéré qu'on pouvait éventuellement investir un peu moins. Mais tous les autres ont constaté que faire moins de 240 millions d'euros n'était pas possible. Comme cela a été évoqué, la mutualisation de 20 % des enveloppes de voirie constituait déjà un effort important, pour pouvoir réaliser des opérations structurantes de voirie, mais faire moins de 240, on ne savait pas faire ! Donc la fiscalité, c'est ça ; c'est le financement du programme d'investissement. Alors effectivement, lors du séminaire de septembre 2014, nous n'étions pas allés au bout du débat sur la fiscalité à ce moment-là, les hypothèses au fil de l'eau qui avaient été présentées, c'était 4-4-3 ou 3-3-3, ce qui grosso modo fait 18 sur le mandat. Et si cette stratégie, parce qu'on ne peut pas dire « Oui à 240 » et « Non aux ressources nécessaires », comme l'a très bien rappelé Claude RAYNAL, c'est un tout, cette stratégie a été très largement approuvée, on voit bien que la seule distinction, c'est le rythme de cette évolution fiscale. En vérité, c'est bien ça. J'ai entendu Claude RAYNAL, je crois que j'ai noté 7 fois la répétition de l'approbation de l'évolution fiscale, j'ai entendu Pierre LACAZE exprimer un accord sur le principe, une réserve sur les élus Europe Écologie-les Verts, mais une approbation générale de la nécessité d'avoir recours à la fiscalité pour assurer ce financement de l'investissement, avec des réserves sur la méthode, sur le rythme. J'entends les remarques qui sont faites. Mais cela signifie que ceux qui aujourd'hui disent ne pas pouvoir approuver les taux sont bien dans une posture et presque à regret, de ne pas pouvoir aller au bout de la logique. Il y a un accord sur le recours à la fiscalité pour assurer le financement des investissements ; il n'est pas contesté que le niveau de fiscalité, sous réserve d'un contrôle annuel, est conforme à l'ambition d'investissement. Certains disent : « Il eût fallu d'abord calculer si on était bien dans la trajectoire pour que nous puissions approuver » et faire donc ce que j'évoquais à l'instant, une politique fiscale à tâtons, avec une absence de lisibilité, un peu comme le gouvernement qui, à la dérive, croit voir 3% de croissance et, comme chaque année depuis 20 ans, ne peut que constater 1%. Moi, je crois qu'il faut de la lisibilité dans l'action publique. Je crois qu'il faut que nous ayons des garanties et la capacité, avec nos partenaires, d'affirmer une volonté et une clarté. Il y a eu une décision d'évolution fiscale, et pour répondre à des interrogations, je laisse Jean-Luc MOUDENC répondre tout à l'heure sur ce qui a effectivement et en réalité été dit à la presse sur cette question, mais

il n'y aura pas d'autre évolution fiscale. Celle-ci, toute celle-ci et rien que celle-ci ! S'il devait y avoir un impact négatif, et les seuls éléments dont nous disposons aujourd'hui sont très inquiétants sur la réforme de la DGF, il faudra faire des efforts complémentaires en termes d'économies. Nous sommes donc globalement tous d'accord sur le programme d'investissement. Nous sommes donc globalement tous d'accord sur la nécessité de faire évoluer la fiscalité pour assurer le financement de cet investissement, sauf à être schizophrène, c'est-à-dire voter le PEX mais pas les ressources pour le financer. Nous sommes donc tous d'accord, sauf sur le rythme.

Alors pour répondre au sénateur RAYNAL, qui est parfois taquin et qui prêche le faux pour obtenir le vrai, quand il cite un chiffre de 110, 120 millions d'euros de fiscalité supplémentaire liée au rythme. Il sait très bien qu'au pire et sur la totalité du mandat, la réalité de l'impact supplémentaire, c'est plutôt 35 millions d'euros. Mais ces 35 millions viennent, c'est vrai, en début de période, ils permettent d'améliorer l'épargne et d'avoir moins recours à l'emprunt. Nous avons donc un petit effet « boule de neige » qui, sur le mandat, facilite la réalisation des investissements. Mais on voit bien que le débat se situe sur la question du rythme. J'entends ce que dit Madame BLEUSE : plus de fiscalité, c'est moins de consommation, bien sûr. Mais plus de fiscalité pour l'investissement, c'est la préservation des emplois. Et le Small Business Act, qui a été adopté par cette assemblée, c'est 80 % d'achats publics dans la grande métropole, l'agglomération, le département et la zone régionale. C'est donc des investissements réinjectés dans l'économie locale, et ces investissements dans l'économie locale, vous l'avez évoqué, c'est, au-delà des 1,5 milliard d'investissement de Toulouse Métropole, 4 milliards de l'environnement de Toulouse Métropole, 4 milliards sur le mandat réinjectés grâce à ce recours à la fiscalité. On pourrait me dire : « Oui mais quand même, ça pénalise, et on ne sait pas ». La réalité, c'est que c'est 4 milliards aujourd'hui ! S'il n'y avait pas eu recours à la fiscalité, effectivement, pour Toulouse Métropole, c'était à minima la moitié de sa capacité d'investissement qui disparaissait. Dans cette hypothèse, ce n'était pas 20 % de mutualisation des enveloppes de voirie mais des enveloppes de voirie divisées par deux. Et sans les enveloppes pour les infrastructures, c'était les interventions en matière de politique d'habitat, d'insertion, divisées par deux, et c'était aussi, forcément, l'incapacité à assurer notre soutien aux satellites, avec tout l'impact sur ce que les satellites produisent en termes d'investissement. C'était pas 50 % de moins, c'était probablement trois quarts de moins ! Donc ne pas avoir recours à la fiscalité, c'eût été probablement 700 millions de moins sur Toulouse Métropole, probablement sur les autres partenaires, plus de 1,5 milliard. C'était donc au global 2 milliards d'euros de perdus pour l'économie locale. Et chacun sait ce que 2 milliards d'euros de moins en chiffre d'affaires peuvent représenter en termes d'emploi. Et au final, l'addition pour les services publics, pour les publics en situation de précarité, pour les gens qui travaillent qui auraient pu perdre leur emploi, pour les gens qui ne travaillent pas et qui peuvent peut-être espérer trouver un emploi, je ne crois pas que le résultat eût été positif.

Alors après se pose la question effectivement, et nous le verrons en juin, de la vérification de la trajectoire par rapport à la réalité des recettes fiscales, de la réalisation de nos objectifs en matière d'économies. Nous verrons. Je le redis, j'ai une réticence à avoir une politique à tâtons, en changeant de pied tous les ans en fonction de l'évolution. Pour autant, dans l'esprit, je souscris à ce qui a été évoqué. Effectivement s'il y a des améliorations, pourquoi ne pas cibler la politique des transports ? Nous savons que nous aurons des besoins et il faudra y faire face. Et pourquoi pas réfléchir à augmenter notre programme de voirie ? Mais ne commettons pas l'erreur de faire des orientations trop rapides, parce qu'en réalité, si nous avons des recettes supplémentaires, nous allons réaliser notre programme d'investissement en ayant moins recours à l'emprunt. Et ça veut dire qu'à la fin de la trajectoire, nous ne serons pas à un milliard mais peut-être à un peu moins d'un milliard d'emprunt. Nous conserverons donc une capacité d'investissement au moment où nous devons nous mobiliser sur la politique des transports. Entre ces deux voies, nous trouverons aisément un chemin, parce que ce qui est certain, c'est que les marges que nous pourrions éventuellement constater cette année et les années suivantes ne doivent pas être consommées dans les dépenses de fonctionnement. Elles ne doivent pas nous donner une trop grande facilité à engager des programmes d'investissement qui ne seraient pas productifs. Il s'agit bien d'être sur une logique d'aménagement et de développement et il nous faut effectivement tenir compte de nos compétences prioritaires que sont les transports et la voirie. Il faut trouver un équilibre dans tout cela.

Enfin, sur la DSC, je veux bien clarifier un point. En aucun cas, la dotation de rattrapage n'a pour effet de faciliter ou de favoriser les communes qui augmentent leur fiscalité en tant que tel. La dotation de rattrapage aide uniquement les communes qui sont dans une situation de faiblesse de produit fiscal, à la

condition qu'elles aient un niveau de fiscalité qui ne soit pas inférieur à la moyenne. L'idée, c'est de ne pas favoriser les villes de type Neuilly. Neuilly a de très faibles taux, parce qu'elle est très riche, et du coup, pourrait dire : « Mais moi, par rapport aux autres communes, j'ai moins de produit fiscal ». Donc la DSC, ça n'est que ça ! Les communes qui ont un niveau de pression fiscale inférieur à la moyenne de leur strate, si elles ont moins de produit que les autres, ne sont pas aidées. Ça n'est pas l'inverse dans la mécanique. Pour tout vous dire, c'est Claude RAYNAL qui vous en parlerait le mieux, puisque c'est un dispositif qu'il a mis en place sur le mandat précédent. Et je veux dire à Dominique COQUART qu'effectivement, nous avons consenti et nous avons respecté un engagement du mandat précédent de porter la DSC à 15 millions. Nous avons donc abondé très fortement la DSC en 2014 et 2015, malgré la baisse des dotations. En 2014, nous aurions pu dire : « C'était un accord avant la baisse des dotations et nous ne pouvons pas l'assumer ». Nous avons tenu cet engagement, mais il ne valait que jusqu'à 15 millions et la simulation que nous avons communiquée à titre d'information, parce que tous les chiffres n'étaient pas encore disponibles, en termes notamment de population. Il faut effectivement vérifier ces éléments à enveloppe constante. Certaines communes progressent sur les différents critères, celui de la population notamment, il ne faut pas l'oublier, d'autres moins. Et ceux qui ont une population fiscale pauvre et qui ne sont pas en deçà de la moyenne de leur strate en termes de pression fiscale bénéficient de la dotation de rattrapage même si effectivement, il y a des communes qui perdent sur leur dotation de solidarité communautaire. Dominique COQUART s'interroge s'il ne faut pas adapter les règles au regard de cette situation. À titre personnel, je l'ai dit, je ne crois pas que les règles qui sont anciennes doivent être remises en cause le jour où elles ont des conséquences qui ne font pas l'unanimité. Oui, c'est vrai, cette année, Toulouse, c'est marginal, Tournefeuille, qui a largement bénéficié de la dotation de solidarité communautaire ces dernières années, et Villeneuve-Tolosane, qui en a bénéficié dans une moindre mesure, en bénéficierait moins. Faut-il, parce que quelques communes subissent aujourd'hui les règles qui existent depuis un certain temps, modifier ces règles ? C'est une réflexion que nous aurons lorsque nous aurons les éléments définitifs. J'ai tenu à informer les communes dès maintenant plutôt que d'attendre septembre, le faire au moment de la préparation budgétaire pour que la prudence soit prise en compte.

Enfin, Claude RAYNAL comme Dominique COQUART sont revenus sur la réflexion nécessaire sur le pacte fiscal et financier. C'est vrai que nous avons un programme de travail qui est lourd et qui ne permet pas d'avancer suffisamment. Nous en discuterons éventuellement avec Claude RAYNAL, je souhaite pouvoir clarifier l'interrogation qu'il a émise. Nous en avons parlé c'est vrai à quelques reprises un peu rapidement, mais je n'ai pas encore très bien compris l'objectif de cette réflexion. Je sais qu'effectivement, l'évolution fiscale sur Toulouse Métropole gêne la liberté de pression fiscale des communes. En même temps, derrière, il y a peut-être un peu une idée aux termes de laquelle ce serait quand même plus pratique que Toulouse Métropole assume l'évolution fiscale pour que le retour soit fait aux communes. Je crois qu'il faut aussi que chacun, et comme certains d'entre nous avons été amenés à le faire, nous assumions les décisions fiscales. La situation est hétérogène sur la métropole ; il faut y travailler mais nous le voyons sur l'harmonisation de la TEOM, c'est compliqué. Donc je suis d'accord pour essayer de poursuivre ce travail mais il faut que chacun clarifie les objectifs de cette réflexion. Je rappelle une chose, malgré cette évolution fiscale et si l'on se base sur la situation de la ville-centre comparée à celle d'autres grands villes en France, notre métropole toulousaine reste malgré tout, compte tenu de la politique d'abattement, compte tenu des taux, l'une des aires urbaines en France qui est la moins imposée. Et le coût de la taxe, même si c'est toujours trop et même si aucun élu ne se satisfait d'augmenter les impôts, est l'un des plus faibles en France avec un niveau de service qui n'est pas l'un des plus faibles en France, comparé à d'autres villes centre, Lille, Lyon et d'autres, qui ont fait évoluer leur fiscalité également, et d'autres qui le feront dans les prochaines années. Je l'ai dit l'année dernière et le redis parce que je le pense, nous avons fait le choix de la responsabilité, soutenir l'activité économique dans une période de crise, avoir un recours modéré à la fiscalité soutenable, par comparaison à l'ensemble des aires urbaines, au profit du développement économique, au profit de l'aménagement de notre territoire, et au profit donc de l'emploi et de nos populations. C'est là l'alpha et l'oméga de notre stratégie.

M. RAYNAL

Les débats financiers sont toujours importants pour la lecture politique de ce que nous faisons. Je voudrais d'abord revenir sur la dernière phrase qui dit en gros : « Toulouse et la métropole toulousaine sont

parmi les moins imposées ». Alors, juste pour le sourire et comme tout à l'heure Jean-Luc MOUDENC a fait des relectures du passé, de documents anciens, je pourrai lui refaire passer des commentaires du blog de Jean-Luc MOUDENC concernant l'augmentation de 4 % des impôts à Toulouse en 2010 ou 2011. Le commentaire était alors de tout autre nature. Il employait des termes tels que « explosion des taux »... Par contre, quand on augmente de 15 % aujourd'hui, on est dans « les plus bas » à Toulouse. Je ne sais pas lequel des deux avait raison mais une interrogation là-dessus s'impose.

Sur le pacte fiscal et financier, ce que nous dit Sacha BRIAND assez bizarrement, c'est qu'il ne sait pas de quoi on parle. Je vais citer un excellent document de France urbaine, dont il connaît le Président, sur les pactes fiscaux et financiers. Dans la France entière, on parle de pactes financiers et fiscaux. Ici, semble-t-il, on ne sait pas ce que c'est. Alors, comme je ne voudrais pas laisser cette lacune et comme je ne veux pas le faire chercher, je lui enverrai moi-même, avec d'autres documents, qu'il connaît par ailleurs, bien entendu. Il faut arrêter ! En matière fiscale et financière et d'autant plus en métropole, dans un système de plus en plus intégré, on doit être de plus en plus intégré dans la réflexion préalable. Ça ne veut pas dire que chaque maire ne garde pas évidemment sa marge de manœuvre, mais il faut beaucoup de concertation puisque nous sommes très interdépendants les uns des autres. Il faut mesurer cette interdépendance, y être sensible et voir comment on peut faire en sorte que les choses se passent au mieux. Évidemment, le sujet se pose de manière plus difficile lorsqu'il n'y a pas d'augmentation, lorsqu'on est en baisse de dotations. Il est bien évident que c'était plus facile d'avoir un pacte de Dotation de Solidarité Communautaire lorsqu'on ajoute chaque année plutôt que lorsqu'on n'a plus d'ajout. C'est d'ailleurs sur ce point que les choses changent. Un système basé sur une augmentation, même limitée, de la dotation de solidarité communautaire d'année en année permet effectivement d'améliorer les choses.

Au passage, la ville qui a le plus profité de la dotation de solidarité communautaire, ce n'est pas Tournefeuille comme vous sembliez l'indiquer, ce qui est idiot, mais votre voisin de Castelnau si l'on parle de la dotation par habitant. À l'époque, Castelnau était quasiment la seule ville de droite et c'est elle qui a le plus bénéficié de la dotation de solidarité communautaire. Elle le sait, enfin, son maire le sait parfaitement. Il en a bénéficié très largement, et je ne me suis jamais permis, c'est la différence entre nous, Monsieur BRIAND, entre votre façon de provoquer, et la façon que j'ai de travailler. Je ne me suis jamais permis, et le maire de Castelnau peut en témoigner, de faire quelque commentaire de cette nature. Je trouve ça extrêmement déplaisant et extrêmement déplacé. Pourquoi y a-t-il une difficulté cette année ? Elle est simple, ce n'est pas parce que des communes ont augmenté leur taux mais bel et bien parce qu'une commune, une commune majeure, a augmenté son taux de 15 % l'an dernier. Encore une fois je veux bien, ici en conseil de la Métropole, ne pas faire de commentaires particuliers sur cette décision qui relève du maire et du conseil municipal et certainement pas de moi. Mais elle a eu comme impact immédiat de modifier la moyenne, ce qui fait que des communes sont passées en dessous, des communes sont passées au-dessus, sachant que tout le système de solidarité est basé autour de la valeur de la ville centre. Et pour la ville centre, on pouvait s'attendre à une évolution régulière de l'ordre de 1%, 2%, 3%, mais le saut de 15% a fait que des communes qui touchaient la DSC ne la touchent pas ou la touchent moins. Voici le sujet, en réalité ! C'est, d'une certaine façon, un sujet accidentel dans le sens où il ne se produira plus, enfin probablement. En tout cas, et j'écouterai toujours le maire avec intérêt, si cela n'est plus envisagé, il faut régler le sujet de la DSC, et si ça passe par une petite augmentation de l'enveloppe globale, il faudra le faire !

Je voudrais vous dire là-dessus que je suis un peu choqué, Sacha BRIAND. Je vous le dis en toute amitié. Je vous trouve du talent, de la compétence. Je le dis aussi, vous connaissez la matière financière. Je la connais aussi, un peu mais j'ai du mal à supporter un vocabulaire que, là aussi, je n'ai jamais utilisé et j'aurais été repris si je l'avais fait. J'ai une réticence avec le « je » que vous employez. « Je, je, je... ». Très sincèrement, ça m'est totalement égal, Sacha BRIAND, que vous ayez à titre personnel une réticence à faire ceci ou à faire cela, ce n'est pas le sujet. Vous êtes adjoint ou vice-président chargé des finances, sous l'autorité de Jean-Luc MOUDENC. C'est donc à lui que je m'adresserai sur les questions de cette nature. Que vous ameniez de la compétence, de la qualité, des éléments au débat, c'est tout à fait essentiel, mais que vous considériez comme vous le faites dans votre exposé que vous allez couper et trancher, la réponse est non ! Ceux qui couperont et trancheront, ce sont les élus ici présents ! Et donc écoutez, entendez ce qu'on vous dit : il y a des marges et sur ces marges, on peut discuter. Vous nous faites un raisonnement en avançant qu'il y aurait seulement 35 millions d'euros. C'est comme tout à l'heure pour le coup de la campagne, vous avez changé en cours de discours. Il y a juste une diffé-

rence par rapport à la prospective que nous avons étudiée, c'est qu'à cause ou grâce, dans ce cas précis, aux 15 % de la Ville de Toulouse, il y a 9 % de plus qui sont prélevés sur les entreprises. Ce sont les 15 % de Toulouse qui l'expliquent. Ils n'étaient pas dans la prospective, et à eux seuls, ils représentent un paquet de millions. Essayez de bien le considérer ; essayez de ne pas nous « prendre pour des jambons », pour dire les choses gentiment, essayez d'avoir de la correction. Encore une fois, dites-nous les choses avec clarté, ne nous dites pas : « Je, je, je, je... ». Vous nous promettez, et c'est une bonne chose, d'avoir une vision de ce que vous faites, et je sais que vous le faites, en termes de diminution des dépenses. Adaptons les choses ! On l'a redit, on n'était pas contre une augmentation d'impôts, mais nous défendions une vision continue plutôt qu'une vision en tête. Pourquoi ? Dans la vision continue, que nous appliquons tous dans nos communes, nous regardons la réalité. Chaque année, nous constatons la réalité des dépenses et la réalité des recettes. Et en fonction, nous ajustons en ayant la prudence de n'ajuster qu'au besoin par rapport à l'intérêt de nos concitoyens. Ça me paraît être une excellente méthode. C'est pour cela que votre groupe de travail, dans lequel j'étais, et j'y étais favorable, proposait une montée qui permettait chaque année de vérifier si l'on avait besoin de la tranche suivante tout de suite ou pas. Avoir cette sensibilité aux finances locales, c'est quelque chose d'important. D'autre part, quand on prend 15 % d'entrée, on a, comment dire, moins de pression pour faire les dépenses. Quand chaque année on se pose la question de savoir : « est-ce que j'augmente ou je n'augmente pas l'impôt ? » On se met une pression pour effectivement diminuer la dépense publique. Nous l'avons tous, nous le faisons tous dans nos communes en tant qu'élus locaux et je considère qu'on aurait dû le faire collectivement au niveau de Toulouse Métropole. Vous ne m'avez donc pas convaincu sur cette notion. La réalité, vous le savez bien, c'est que vous avez appliqué à la métropole le même taux qu'à la Ville de Toulouse, sans vous préoccuper du besoin ou pas de Toulouse Métropole, vous avez fait une communication groupée. C'était 15 % à Toulouse, donc c'était 15 % à la Métropole. On aurait pu faire différemment, à la ville de Toulouse mais je ne vais pas le commenter et, en tout cas, à la Métropole, ça, j'en suis certain.

M. MOUDENC

Monsieur BRIAND, vous arrive-t-il dans la vie, de couper et de trancher ? Ça vous ressemble !

M. BRIAND

Merci, Monsieur le Président. Simplement, sur cette dernière affirmation de Claude RAYNAL, nous pourrions constater, à la lecture des comptes administratifs, ce qu'est la réalité de l'exécution budgétaire. Certaines années, nous serons en avance et d'autres, nous serons en retard. Ce qui compte, c'est que nous arrivions au point d'arrivée et à la bonne année.

Pour le reste, et notamment sur l'utilisation de la première personne du singulier, je suis navré de vous le dire, cher Claude RAYNAL, je continuerai à dire « je » parce que je ne prétends pas ici exprimer autre chose que mon avis, et parce que précisément, sous l'autorité du Président, c'est l'assemblée délibérante qui décide, et je ne représente pas ici autre chose que moi-même et ne suis en aucun cas le porte-parole de cette assemblée. Le seul qui peut parler en son nom, c'est le Président. Et donc lorsque je dis « je », c'est parce que ce que je dis, c'est mon avis, tout mon avis mais ça n'est que mon avis.

M. MOUDENC

Plusieurs points. Un débat intéressant, d'abord sur la dotation de solidarité aux communes, la DSC. Je tiens à dire que rares sont les métropoles qui, comme nous, ont décidé de l'augmenter dans cette conjoncture de baisse des dotations de l'État. Rares sont les intercommunalités qui ont fait ce choix. Nous l'avons fait et nous le maintenons. Nous avons beaucoup parlé du Sicoval aujourd'hui, le Sicoval baisse sa DSC, c'est important de le dire, parce que dans la problématique du financement et de l'absence de solidité de l'ancien projet PLB, la capacité de financement du Sicoval avait déjà été pointée, il y a trois ans, par la chambre régionale des comptes. Aujourd'hui, les choses éclatent en plein jour sur ces fragilités.

Ce que je veux dire sur notre propre stratégie, c'est qu'il y a une convergence, à part peut-être du côté des deux groupes qui ne comptent pas de maire en leur sein, une convergence des cinq groupes qui détiennent les responsabilités exécutives dans les 37 communes, une convergence sur le fait que nous faisons le choix de l'investissement, le choix de la croissance, le choix de l'emploi. Et cela, c'est vrai, à rebrousse-poil de la tendance nationale issue de la baisse brutale et autoritaire des dotations de l'État. Il y

a également un consensus entre les cinq groupes de responsables à la tête des exécutifs municipaux, auxquels j'ajoute également le groupe communiste pour avoir bien écouté Monsieur LACAZE, sur l'idée que, de toute façon, compte tenu de la conjoncture que nous avons subie et que nous subissons, on ne pouvait pas échapper à l'augmentation fiscale. C'est très intéressant d'entendre cela parce qu'en réalité, il y a des oppositions entre nous sur le fait de savoir quelle est la méthode, quel est le rythme. Mais sur l'essentiel, nous sommes d'accord, d'accord sur la question : « Est-ce qu'on augmente les impôts ou pas ? » Face à cet accord très large, nous pouvons annihiler et invalider les petites accusations politiciennes que je lis parfois, ici ou là sur le thème : « Jean-Luc MOUDENC a trahi sa promesse ». Oui, effectivement, nous, les élus de France, nous subissons cette situation comme jamais nous ne l'avions subie.

La troisième chose que je veux dire, c'est qu'effectivement, à partir du moment où on est sur un mandat avec une Programmation Pluriannuelle des Investissements, avec des projets structurants lourds, où on prépare l'avenir, où l'on fabrique une Métropole, avec une trajectoire budgétaire et une stratégie budgétaire, il s'agit bien, au-delà du feuilleton annuel budget primitif/compte administratif, de proposer une vision de mandature. Et c'est en cela qu'effectivement, nous devons juger les surplus éventuels issus d'un compte administratif ne portant que sur une année. J'ai entendu les idées émises par deux groupes, le groupe radical européen sur l'idée de flécher tout cela vers les transports en commun, le groupe indépendant qui ajoute aussi la voirie. Je pense que c'est un heureux complément, parce qu'effectivement, les enjeux de la mobilité sont tels qu'il faut aller sur les deux terrains, pour faciliter les déplacements. Je dis également une chose : réfléchissons bien. Pourquoi ? Parce qu'effectivement, notre mandat, qui a encore les deux tiers de son temps devant lui, souffre de beaucoup d'aléas, de beaucoup d'incertitudes comme rarement mandat municipal ou mandat intercommunal en a connu dans notre pays. Pour plusieurs raisons. D'abord parce que la parole de l'État sur la baisse des dotations est une parole qui est valable jusqu'en 2017 mais notre mandat, lui, ne se termine pas en 2017. Qu'est-ce qui se passera entre 2017 et 2020 ? Personne ne le sait. Y aura-t-il une baisse supplémentaire accentuée des dotations ? Personne ne le sait. Je peux vous dire qu'en ce qui me concerne, je suis vigilant, de manière totalement apolitique. J'en vois certains sourire. Je n'aurai aucune complaisance vis-à-vis d'aucun gouvernement d'ici 2020 quelle que soit sa couleur, comme je n'en ai eu aucune vis-à-vis du gouvernement qui depuis deux ans baisse les dotations. Les considérations politiques n'entreront pas en compte dans ma prise de position. Je parle en toute liberté et très franchement, quand je vois certains de mes amis proposer des baisses de dépense publique de 100 milliards, j'attends de voir. Et quand je vois une succession d'hypothèses, dont une concernant les collectivités locales, vous imaginez bien que je suis en éveil. Voilà, donc il n'y aura de complaisance ni de ma part, et je pense ni de la vôtre, vis-à-vis de qui que ce soit là-dessus, mais il y a un vrai aléa aujourd'hui ; qu'est-ce qui va se passer en 2017 ? Nous ne le savons pas. Et je crois que ça serait une erreur de se précipiter sur une vision 2016 à partir de l'exercice 2015 en ignorant que nous avons trois années d'incertitude à partir de 2017.

Deuxième nuage important dont on en a parlé, la réforme des dotations. Est-ce que cette réforme va faire de nous des perdants ou des gagnants ? Personne ne le sait. Le gouvernement là-dessus accumule les contradictions depuis six mois, et je ne sais même pas si le gouvernement sait lui-même ce qu'il va faire.

Troisième aléa, la voirie que nous recevons du Conseil départemental. Nous savons que la négociation a été respectueuse, avec le Département mais nos demandes, nos évaluations étaient supérieures. On a fait un compromis, parce qu'il fallait qu'on s'entende et qu'on avance, et je crois qu'on a eu raison. Pour autant, je crains, et tous ceux qui ont regardé le dossier épousent mes craintes, je crains qu'en réalité, la voirie existante transférée nous coûte plus cher que l'enveloppe de compensation que nous recevrons. Quatrième aléa, nous nous développons, et comme j'ai cité des exemples ce matin, je ne vais pas non plus allonger mon propos. Avec des projets départementaux que nous allons devoir réaliser en matière de voirie, une addition salée qui se profile. Aujourd'hui, nous n'avons pas l'évaluation, il faudra que nous y voyions plus clair. On a tous parlé du SMTC, et là aussi, j'ai cru comprendre que finalement, on était d'accord pour aller vers une augmentation de notre effort financier en faveur des transports en commun. Il y a, je crois, de simples divergences calendaires entre nous, mais sur l'essentiel, les débats d'aujourd'hui ont été éclairants et positifs. Nous sommes d'accord pour y aller mais cela va représenter un effort, et il va falloir en trouver les moyens. Et puis, aléa supplémentaire, les choses bougent du côté du TGV. En septembre, le ministre des Transports a annoncé que le gouvernement ferait le TGV, nonobstant l'avis négatif rendu par la commission d'enquête publique il y a un peu plus d'un an. Et le gou-

vernement est encore plus précis ; il annonce la DUP pour début juin. Il y a quelques jours nous étions en colloque avec tous les responsables publics sur le TGV. A la suite des déclarations de Georges MÉRIC, de Carole DELGA, du Préfet et de moi-même, il semblerait qu'enfin, après la DUP, nous allons être conviés à une table ronde par le gouvernement pour passer aux travaux pratiques, le financement. Vous le savez, je considère que le modèle économique employé sur Tours-Bordeaux n'a pas marché. Il y a donc un nouveau modèle économique à inventer, lequel ? Que deviendra notre contribution ? À nouveau une zone d'aléas, et d'aléas importants. J'entends la présidente de Région dire qu'elle est opposée au Partenariat Public/Privé, et c'est vrai que moi-même je ne défendrai pas cette formule. J'entends qu'elle est attachée à un financement public. Soit, mais comment ? Qui ? Voilà là aussi une perspective de débat qui est loin de nous donner aujourd'hui des certitudes. Finalement, vous le voyez, ça fait bien six, sept, huit raisons qui nous incitent à la prudence sur une vision à court terme des réaffectations de surplus. Certains d'entre vous ont un doute sur la stratégie choisie, 15 % en début de mandat réparti sur deux exercices. Ils se demandent si finalement, ce n'est pas trop ? Eh bien, mes chers collègues, avec tous les aléas objectifs que je viens de vous citer, qui ne sont ni contestables ni politiques, je vous le dis, je pense que, non, nous n'avons pas eu et nous n'avons pas la main trop lourde. Au contraire, quelques difficultés nous sont encore promises d'ici le mandat. Voilà ce que je voulais vous dire à ce sujet, pensant avoir été à peu près complet.

Je rassurerai Monsieur LACAZE, qui s'inquiète sur ma popularité. Je l'ai dit, je le redis, dans mes choix, choix difficiles, je n'ai pas et je ne recherche pas la popularité. Je pense que notre pays, notre démocratie crève des choix des élus qui sont totalement indexés sur la recherche de popularité. Quand je vois le mouvement « Nuit debout », je dis attention, ne nous moquons pas, réfléchissons, nous sommes interpellés. Quelque part, l'idée qui nourrit l'angoisse de ceux qui s'expriment de cette manière-là, et que l'on soit d'accord ou pas, c'est de dire : « Est-ce que vous, les politiques, vous servez en quelque chose ? Est-ce que vous, les politiques, vous savez encore prendre des décisions ? Est-ce que vous avez le courage de prendre des décisions, les moyens de vos décisions ? Est-ce que vous avez le courage de faire les choix ou est-ce que la logique de vos décisions, c'est de chercher la réélection ? » Moi, ce n'est pas ma logique que de chercher ma réélection. J'ai eu une vie politique suffisamment longue, avec des côtés positifs et des côtés malheureux. Ma philosophie est claire, je fais ce que j'ai à faire ; je pousse mes convictions pour le territoire et je ne prends pas en considération les problématiques de réélection. D'ailleurs je crois que les élus qui font de tels calculs sont abonnés aux déceptions tellement les comportements électoraux sont changeants. Donc, Monsieur LACAZE, ma popularité, c'est un sujet qui vous intéresse mais qui ne m'intéresse absolument pas. Je n'ai aucun sondage à ma disposition qui me permet de savoir si, oui ou non, je suis populaire. Vous faites l'hypothèse que je ne le sois pas, peu m'importe, l'essentiel, c'est que les décisions soient pertinentes et préparent l'avenir.

DEL-16-0304 - Vote des taux d'imposition directes locales 2016

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [86 VOIX]
CONTRE [48 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY,
MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, SIMON-LABRIC, DE COMARMOND,
DURRIEU, RAMOS, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRE,
SANCHEZ, LAURENT, BRIANCON, JIMENA, SIMION, GUERIN, CARREIRAS, ALVINERIE,
ROUGE, LEPINEUX, LACAZE, COHEN, RODRIGUES, PERE, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD,
DELPECH, SANCE, SEBI, GODEC, FRANCES, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)*

DEL-16-0305 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : Adoption des taux 2016 par zone

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0306 - Décision modificative n°2 - Budget principal et budgets annexes - Exercice 2016

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]
CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)*

DEL-16-0307 - Révision des Autorisations de programme / Crédits de paiement (1) - Exercice 2016

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0308 - Autorisations d'engagement / Crédits de paiement - Exercice 2016

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0297 - Contribution supplémentaire versée par Toulouse Métropole au Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine (SMTC) pour 2016

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [92 VOIX]*

CONTRE [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, FOURMY.)

ABSTENTION [33 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY,

MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL,

ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRE, LAURENT, BRIANCON, SIMION, CARREIRAS,

ALVINERIE, ROUGE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, FRANCES,

RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-16-0245 - Remise gracieuse des pénalités de retard liées à la Taxe Locale d'Equiperment

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0186 - Redevance Spéciale : Adoption de la convention type avec les redevables

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

7- PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATIONS MÉTROPOLITAINES

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point relatif à la Prospective, Contractualisation et Programmations métropolitaines? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-16-0176 - CPER 2015-2020 / CROUS Toulouse Midi-Pyrénées - Réhabilitation des bâtiments 4 et 5 de la cité universitaire Daniel Faucher : adoption de la convention financière

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0177 - CPER 2015-2020 / CROUS Toulouse Midi Pyrénées - Réhabilitation du bâtiment A de la cité universitaire de l'Arsenal : adoption de la convention financière

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0252 - CPER 2015-2020 / Conseil Régional - Rénovation du bâtiment 4TP4 Biologie Géosciences (BG) : adoption de la convention d'opération

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0260 - CPER 2015-2020 / Conseil Régional - Etude de réhabilitation/repositionnement du pôle de pharmacie odontologie : adoption de la convention d'opération

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0314 - CPER 2015-2020 / Conseil Régional – Réfection des façades et amélioration de l'isolation thermique du bâtiment A de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications (ENSEEIH): adoption de la convention d'opération

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0261 - CPER 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Equipement pour le Centre de Biologie Intégrative (CBI) - Volet 1 : adoption de la convention d'opération

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0268 - CPER 2015-2020 / Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE) - Equipements pour Systèmes Aéronautiques et Spatiaux - Plate-forme de Recherche en

commande et de simulation distribuée de Systèmes Embarqués aéronautiques et spatiaux (SAS-PRISE) : adoption de la convention d'opération

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0269 - CPER 2015-2020 / Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE) - Equipements pour la Soufflerie Aéro-Acoustique (SAA) : adoption de la convention d'opération

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0270 - CPER 2015-2020 / Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) - Volière Drones Midi-Pyrénées (VDMP) - Volet Equipements Scientifiques : adoption de la convention d'opération

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0271 - CPER 2015-2020 / Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) - Volière Drones Midi-Pyrénées (VDMP) - Volet Immobilier : adoption de la convention d'opération

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0266 - CPER 2015-2020 / Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) - Equipements pour la Plate-forme d'essais pour les systèmes Hommes-Machines aéronautiques (ACHIL) : adoption de la convention d'opération

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

8- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

M. SERP présente les points relatifs au numérique, inscrits à l'ordre du jour.

La troisième délibération propose un soutien de Toulouse Métropole aux différents opérateurs du numérique, comme c'est le cas chaque année. Nous proposons des subventions aux associations La Mêlée pour un montant en 2016 de 57 500 euros et 10 000 euros pour le déménagement de la cantine au Quai des savoirs ; pour Artilect qui est le premier Fablab en France, une subvention de 20 000 euros ; pour DigitalPlace, le cluster numérique : 20 000 euros également ; pour SoLibre, une association qui œuvre pour le logiciel libre et que nous finançons en investissement depuis longtemps : 9500 € et enfin pour At Home, une association de start-up qui se monte dans le centre de Toulouse, nous proposons une aide exceptionnelle d'investissement de 30 000 euros.

Mme HARDY

Tout d'abord, je refais une demande que j'avais faite lors de la Commission Développement économique du 21 janvier. Le président de la commission et Dominique FAURE devaient nous adresser les 20 feuilles de route, les critères d'évaluation et les compte rendus mais depuis le 21 janvier, on ne les a pas reçus. Je profite donc de cette délibération pour vous les demander à nouveau.

La troisième délibération porte sur le soutien de Toulouse Métropole à certains acteurs de l'économie numérique. Nous voterons cette délibération puisque sur le principe, nous sommes totalement favorables au soutien de la filière numérique dans notre agglomération, qui est une des filières émergentes, créatrices d'emplois et qui trouve un terreau idéal sur un territoire riche, en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Depuis de nombreuses années, nous avons la chance de compter sur notre territoire de nombreuses entreprises, de nombreuses start-up mais aussi de plus en plus d'acteurs structurants de cette filière, à la fois en termes d'animation, de vulgarisation et de développement des usages, comme La Mêlée, le Fab lab et SoLibre, mais aussi en termes de structuration et d'animation des entreprises de la filière, comme le cluster DigitalPlace. Or dans cette délibération, il est question également d'attribuer une subvention à une association qui ne répond pas à ces mêmes objectifs, et si la dynamique portée par At Home est intéressante, elle n'est pas stratégique ni structurante pour l'agglomération. Il s'agit d'un projet privé d'accueil de start-up et de mutualisation de locaux comme il s'en crée aujourd'hui beaucoup. C'est d'ailleurs une bonne chose en soi, mais il en existe d'autres : Ekito, Étincelle et même la future pépinière privée du Crédit Agricole, qui va s'installer sur 2300 mètres carrés à côté du Quai des savoirs. Par ailleurs, vous avez confié une étude à CMN Partners dans le cadre du schéma

de développement économique. Cette étude, dont les résultats sont attendus pour septembre, a notamment pour objectif de faire un diagnostic sur l'évolution des parts d'activité, avec un volet d'immobilier d'entreprise et une réflexion sur les pépinières. Sans parler, toujours dans le cadre du schéma économique, du soutien au développement d'un quartier numérique que vous avez identifié, entre TESO et la rue d'Aubuisson, dans le quartier Saint-Aubin. Et puis, nous avons la maîtrise des cinq pépinières d'entreprises sur le territoire, qui ont un vrai rôle de développement territorial avec un ancrage local, puisque je rappelle que, contrairement à d'autres accélérateurs privés, les pépinières d'entreprises de territoire ont en général, à 90 %, des entreprises qui restent sur le territoire de la métropole. Une réflexion est engagée dans ce domaine. Donc pour toutes ces raisons, nous aurions souhaité, si c'est encore possible, que vous puissiez intégrer cette demande particulière de At Home dans le cadre d'une réflexion stratégique d'aide au développement des accélérateurs, publics et privés, d'une véritable politique de soutien, avec des critères d'intervention clairs, transparents, et de faire un lien avec la politique régionale en la matière, dans un souci bien sûr de développement territorial, de soutien à la filière numérique, de dynamique internationale et d'attractivité, et non pas faire du saupoudrage au fur et à mesure des demandes.

M. SERP

Il ne s'agit pas de faire du saupoudrage dans le cas de At Home. C'est une association de start-up venue nous rencontrer, il y a à peu près deux mois, la Métropole, la mairie mais aussi la Chambre de commerce et d'industrie et certains financeurs comme les banquiers, la Caisse d'Épargne pour ne pas les citer. Ils avaient une problématique qui avançait un petit peu notre stratégie que vous avez citée à juste titre sur le quartier TESO. Cette stratégie passe par une réflexion sur les start-up et les pépinières que nous installerions dans le cœur de nos villes. Effectivement, ils avaient un besoin de 100 000 euros pour s'installer dans des locaux de 1000 mètres carrés, ceci pour financer la caution demandée par le propriétaire. La question était alors simple : ou nous devançons cet appel, cette stratégie que nous sommes en train de mettre en place et engageons un investissement exceptionnel de 30 000 euros pour boucler leur financement, ou nous les laissons tomber et ils n'arrivaient pas à s'installer au final rue des Marchands, sur 1000 mètres carrés selon leur projet. Cette décision que vous pouvez qualifier de « saupoudrage », est pour nous une parfaite anticipation de ce que nous allons proposer, de ce que l'étude va sûrement nous proposer en termes d'articulation d'un district digital entre TESO et le centre-ville de Toulouse. Nous en prenons la responsabilité, à titre exceptionnel, et je vous demanderai de bien vouloir le voter.

M. LEPINEUX

Une réflexion concernant cette subvention, plutôt cette aide sur laquelle des questions demeurent. Nous parlons quand même de 30 000 euros ! Un peu dans la continuité de mes interventions précédentes, est-ce qu'on peut aujourd'hui se permettre de sortir du cadre ? Il peut y avoir effectivement des mesures exceptionnelles ; oui, il faut soutenir l'économie numérique, mais nous avons défini un cadre. Pour nous, il faut essayer d'y rester, sans quoi, systématiquement, au final, ce ne sera pas 30 000 mais 40 000, 50 000 euros. Or, nous aimerions éviter ce qui se passe et que j'ai évoqué tout à l'heure sur le MINT. Voilà pourquoi nous nous abstenons sur le vote de cette délibération.

DEL-16-0250 - International - Coopération entre Toulouse Métropole, la Ville de Toulouse, le CHU de Toulouse et l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées : adoption d'une convention cadre

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0264 - Smart City - Partenariat avec l'ONERA : adoption d'une convention pluriannuelle 2016-2018

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0253 - Economie numérique : soutiens de Toulouse Métropole aux opérateurs (1ère tranche 2016)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

ABSTENTION [4 VOIX] (MME SIMON-LABRIC, MM. LEPINEUX, PERE, SANCE.)

Mme FAURE présente les autres points inscrits à l'ordre du jour.

Avant de présenter les délibérations, je voudrais dire quelques mots pour signifier que notre schéma de développement économique avance vraiment de façon extrêmement positive, avec une date que je vous demande de bien vouloir noter : le 5 juillet, où le Président rendra des comptes à la communauté économique sur les avancées du schéma. Certains projets se termineront à l'été 2016 et lors de cette réunion de travail, le 5 juillet, nous réfléchirons à quels projets vont émerger pour les 12 à 18 mois qui viennent. Vous y êtes d'ailleurs tous conviés. Ensuite, je voudrais vous dire que la Région a lancé l'appel d'offres pour un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage sur l'élaboration de son schéma régional et qu'aussitôt celui-ci trouvé, Carole DELGA interpellera le Président de la métropole pour nous associer à la réflexion autour de ce document. Ensuite, je voudrais vous dire qu'une évaluation des pôles de compétitivité a été lancée par l'État. Nous en aurons les résultats probablement avant l'été. Dernier tout petit point dont faisait état Isabelle HARDY, pour vous dire qu'un des projets de notre Schéma de Développement économique, qui s'intitulait le projet 9, a été éclaté en deux projets. Donc le 9 porte désormais sur la promotion de l'entrepreneuriat, la création d'entreprises et les start-up, et un autre est désormais circonscrit au quartier qui s'appelle le « creative district », un quartier qui ira de Saint-Aubin à la rue Bayard et qui inclura le périmètre du quartier d'affaires de Matabiau.

Et puis un projet qui porte le numéro 21 a émergé avec une première réunion hier. Voilà quelques mots de contexte sur les avancées et les évolutions en matière de schéma de développement économique.

Je reviens sur la quatrième délibération qui vise tout simplement à soutenir Toulouse Métropole Emploi (TME) pour l'année 2016 à hauteur de 291 000 euros. Tout le monde sait que TME est notre outil, notre bras armé en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales et travaille bien sûr sur la mise en œuvre des clauses d'insertion. Il y a donc une réflexion organisationnelle qui a largement démarré et qui va émerger avant l'été. La Direction de développement économique international et emploi, organisée et en fonctionnement, souligne l'importance que nous accordons à l'emploi par la création d'un service au sein de la Direction dédié à l'emploi. Cette Direction n'est pas encore complètement finalisée, cependant, sa structure, son ossature l'est. Encore une fois, elle vise à accorder toute l'importance que revêt pour nous l'emploi.

La cinquième délibération reproduit ce qui existait déjà en matière de soutien aux forums pour l'emploi. Comme nous nous y étions engagés, une réflexion a été conduite autour de la pertinence de poursuivre des forums emploi « délocalisés » dans nos communes. Trois communes ont été identifiées. Les deux préexistantes sont Colomiers et Saint-Orens, d'où la délibération d'aujourd'hui. Il y en a une troisième, Fenouillet, avec laquelle nous sommes en train de travailler pour un forum emploi ou une autre forme visant à rapprocher le monde de l'entreprise et l'emploi sur le territoire Nord. C'est un travail que nous conduisons avec le maire de Fenouillet. Aujourd'hui, cette délibération vise à accorder un soutien de 5 330 euros pour ces deux forums de l'emploi.

La sixième délibération concerne les pôles de compétitivité et je redis que nous attendons cette évaluation, qui portera sur chacun des quatre pôles de compétitivité de notre territoire. En attendant, nous vous proposons de reproduire les subventions jusqu'ici données à ces pôles de compétitivité : Aéropace Valley : 100 000 euros, Cancer-Bio-Santé : 100 000, Agri Sud-Ouest Innovation : 30 000 euros et Derby : 30 000 euros. Nous avons, à l'échelle métropolitaine et sans attendre les actions conduites par le gouvernement, bâti un certain nombre de critères et des fiches qui visent à rappeler les objectifs qui nous lient à ces pôles de compétitivité et qui vous ont été communiquées. Nous avons déjà fourni un bilan des actions qui sont conduites. Nous avons d'ailleurs élargi la réflexion à un certain nombre de clusters comme Automotech. Nous étudions aussi la pertinence d'avancer sur le pôle « Eau », dont le siège est à Montpellier mais qui bien sûr, de par la constitution de la nouvelle région, nous a interpellés.

La septième délibération s'intègre dans la réflexion qui va être conduite dans le cadre du projet 9, que je viens de citer, qui est donc « Création d'entreprises, promotion de l'entrepreneuriat ». Nous avons là deux acteurs historiques de la métropole auxquels nous sommes attachés, l'ADIE et la BGE, qui sont de vrais acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise et nous vous proposons une délibération qui vise à poursuivre ce soutien.

Pour finir, la huitième délibération concerne le champ de l'économie sociale et solidaire. Nous sommes vraiment très heureux des résultats que nous avons obtenus dans le cadre de « Première Brique », ce maillon du schéma de développement économique. Les subventions que nous vous proposons ici concernent 2016 et un certain nombre de travaux en cours, visant à interroger le parcours ADRESS et

à proposer un nouveau projet du ressort de l'économie sociale et solidaire qui lui aussi sera accompagné, à partir de l'été 2016, à la hauteur de 35 000 euros ou plus, comme « Première Brique ». Comme cela a été dit par mes collègues précédemment, les choses évoluent et nous sommes en mode réactif par rapport à des résultats positifs que nous avons sur un certain nombre d'actions. D'autres ne sont peut-être pas à la hauteur de nos attentes, les choses évolueront. Je voulais simplement indiquer cela à ceux qui pourraient penser que le budget global de l'économie sociale et solidaire est revu à la baisse par notre équipe. Ce n'est absolument pas le cas. Sont interrogées toutes les actions les unes après les autres, et nous essayons de soutenir celles qui nous apparaissent comme étant les plus efficaces. En l'occurrence, NPA, pour un total de 100 000 euros, et puis le mouvement associatif où l'on a séparé le parcours ADRESS pour une hauteur de 165 000 euros et DLA pour 7 000 euros. Je laisse la parole à Sacha BRIAND pour la présentation de la dernière délibération.

M. BRIAND

La dernière délibération concerne sept subventions à différentes structures pour des manifestations telles qu'elles sont indiquées dans ladite délibération.

Mme SIMON-LABRIC

Je couplerai les quatrième et cinquième délibérations puisque mes propos seront les mêmes au sujet du soutien de Toulouse Métropole pour le forum emploi et plus généralement pour l'emploi. Pour dire qu'on votera cette délibération, mais nous demandons un moratoire sur la baisse de ces subventions. Dans le climat général et en écho à ce qui a pu être dit ce matin, Toulouse Métropole doit porter une attention particulière au soutien de l'emploi et notamment sur ces associations qui interviennent sur le territoire métropolitain, intervention qui représente vraiment une aide pour habitants des communes qui en bénéficient. Il nous semble indispensable de ne pas revoir à la baisse ces subventions, mais au contraire de les reconduire, voire éventuellement de les augmenter pour ceux qui en demandent un petit peu plus.

M. BRIANÇON

Je voudrais poser une question sur les délibérations que Monsieur BRIAND nous a présentées très rapidement. Lors du dernier Conseil, Joël CARREIRAS avait, au nom de notre groupe, fait part de nos interrogations à propos du schéma de développement économique et territorial qui nous était présenté sur le volet des politiques de lutte contre le chômage et d'accompagnement vers le retour à l'emploi. Vous nous aviez présenté, même projeté un document qui était finalement très généraliste, assez prévisible, et les décisions que vous nous amenez à prendre aujourd'hui nous renforcent dans notre perplexité et ne nous éclairent pas plus, au-delà des mots, sur vos réelles intentions. Nous avons une série de délibérations qui nous proposent des baisses, des baisses peut-être mineures à vos yeux mais qui ne nous éclairent en rien sur votre stratégie, je dirais même qu'elles renforcent nos craintes. Je ne prendrai qu'un exemple, le programme DARE, le Dispositif d'Accompagnement Renforcé Economique que vous avez arrêté il y a quelques mois a libéré quelque 500 mètres de bureaux vides depuis le mois d'août 2015 au rez-de-chaussée de la pépinière de Borderouge. Ces bureaux que nous louons sont aujourd'hui toujours vides, ce qui représente pour notre collectivité une perte de 45 000 euros. Au moment où on demande aux « amis des élus » d'aller soutenir nos ou plutôt vos opérations de communication, pour des raisons financières, il y a peut-être des sources de financement à trouver et à relancer des politiques un peu offensives sur l'accompagnement du retour vers l'emploi et la lutte contre le chômage. Vous nous proposez une baisse de subvention de l'ADIE, de la boutique de gestion, des salons de l'emploi de Colomiers et de Saint-Orens. Je note d'ailleurs au passage que le seul dont la subvention est sanctuarisée, et même s'il est de nature un peu plus importante, est celui sur Toulouse. Donc voilà, ma question est simple, pour ne pas alourdir trop longtemps nos débats : avez-vous réellement une stratégie pour accompagner la politique de lutte contre le chômage et d'accompagner le retour de l'emploi et pouvez-vous s'il vous plaît nous la présenter ?

M. MAURICE

À mon tour, au nom des élus écologistes, d'intervenir, j'allais dire malheureusement comme chaque année, sur les délibérations relatives à l'économie sociale et solidaire, pour lesquelles vous avez voulu peut-être anticiper d'éventuelles critiques. D'abord, je souhaite saluer avec vous la réussite de l'incuba-

teur d'innovations sociales « Première Brique », que nous avons lancé dans le précédent mandat. Effectivement il démontre sa pertinence dans une chaîne d'accompagnement à cette autre manière d'entreprendre qu'est l'économie sociale et solidaire, qui mérite notre soutien tant elle démontre chaque année ses réussites, y compris en période de crise. C'est en effet la seule économie qui continue à créer des emplois. Je pense qu'il est important de le rappeler. La délibération porte sur des projets pour lesquels il n'y a pas forcément de baisse de subvention, mais on sait qu'effectivement le budget global baisse et là, pour le coup, c'est un a priori et alors que nous avons des bilans positifs, précis, donnés en annexe des délibérations. Et ce n'est pas le cas pour d'autres manifestations, d'autres pôles. Donc, effectivement, les sixième et neuvième délibérations représentent justement des soutiens que nous renouvelons chaque année. Concernant les pôles de compétitivité, vous avez dit vous-même dans votre propos : "Nous n'avons pas de bilan, on propose quand même de maintenir cette année des sommes importantes". Vous avez parlé de 100 000 euros pour deux d'entre eux, 30 000 euros pour les autres, sans bilan. Chaque année, nous vous demandons les bilans, vous nous dites : « On y travaille, l'année prochaine, on les aura » Dans combien d'années aurons-nous des bilans et quand nous poserons-nous enfin la question de baisser éventuellement le soutien à ces pôles, baisse que vous imposez de manière brutale et automatique à toutes les autres associations ? Cela pour rappeler qu'en réalité, aujourd'hui, vous faites des choix politiques et non pas techniques, comme les présente souvent Monsieur BRIAND en matière financière, où tout baisserait. La réalité, c'est que le soutien aux pôles de compétitivité ne baisse absolument pas depuis 2014, malgré l'absence d'un bilan qui démontrerait une efficacité et un impact important. Pour notre part, nous continuerons donc à nous abstenir dans ce domaine. Même chose pour la délibération sur le soutien aux manifestations et salons, pour lesquels on continue à subventionner de manière plus ou moins importante. Nous nous abstiendrons parce que nous ne voulons pas nous opposer à tous et que certains sont pertinents. Mais là aussi, on ne nous donne jamais les bilans des années précédentes, de l'impact sur le territoire, de l'impact en termes soit de créations d'emplois directs ou indirects soit d'intérêt pour une filière. Bref, il manque une stratégie, contrairement à ce que vous dites. Vous vous félicitez de votre schéma de développement économique, mais en réalité, on ne fait que continuer, et depuis longtemps, puisqu'on le disait aussi dans le précédent mandat, à soutenir des choses de manière continue. Les délibérations sont les mêmes chaque année, sans bilan, sans orientation donnée, sans priorités fixées. Pour notre part, nous l'avons déjà dit lors du précédent Conseil de la Métropole, nous souhaiterions que tant qu'à faire un vrai schéma de développement économique, nous assumions des choix de diversification économique, de soutien à des filières d'avenir, notamment sur l'énergie, par exemple, du renforcement du soutien à une économie créatrice d'emplois non délocalisables comme l'économie sociale et solidaire. Tout cela, vous ne nous le proposez toujours pas, c'est pour cela que nous nous abstiendrons sur ces délibérations.

M. COHEN

Concernant les aides aux pôles de compétitivité, je fais partie de ceux qui pensent que ce sont des dynamiques extrêmement importantes, certains ont même évidemment une dimension internationale, comme le pôle de compétitivité aéronautique spatial et systèmes embarqués. J'ajoute que l'aide à ces pôles de compétitivité ne se résume pas à une subvention annuelle. Je partage l'idée qui a été émise, même si je n'ai pas le même regard et le même point de vue. Je partage la demande d'avoir ici un débat sur les pôles de compétitivité et sur la façon dont on les accompagne, parce que les pôles de compétitivité, en particulier celui que j'évoquais, ont une dimension et une dynamique et une croissance qui pourrait presque, entre guillemets, se passer des collectivités. Mais cet accompagnement constitue aussi pour le territoire une vraie richesse tant il profite de ces dynamiques. Airbus pendant des années, et l'aérospatial avant, a pu se passer des territoires. Aujourd'hui, on sait qu'ils sont relativement friands de partenariats avec les territoires et des dynamiques constituées par les territoires et en particulier évidemment les métropoles, le CNES notamment. Or, sur Toulouse Montaudran Aérospatial (TMA), sur ce site, il y a vraiment des interrogations. Évidemment je n'étais pas à la réunion, mais je crois savoir qu'il y avait suffisamment de personnes, des chefs d'entreprise et des acteurs du pôle de compétitivité aérospatial et que l'expression de la présidente du pôle de compétitivité a été quand même relativement claire vis-à-vis de Toulouse Métropole. Elle considère qu'aujourd'hui, il y a réellement de la part de Bordeaux ou d'autres lieux, de vrais accompagnements, et je ne voudrais pas retomber dans le débat CEA Tech entre le Sicoval et Toulouse, mais je pense que la constitution de TMA représente réellement un accompagnement et une capacité à dynamiser l'ensemble des richesses, des ressources, pour

pouvoir accompagner ce pôle de compétitivité. Face à ces attentes, pour le moment, je ne sais pas exactement quelle est votre réponse, son contenu mais j'ai l'impression que, du point de vue de la présidente elle-même, Toulouse mériterait de bouger beaucoup plus. Donc aujourd'hui, ma question, pour aller dans le même sens et pas simplement pour être critique, serait de savoir si nous pourrions poser ce débat, par exemple au sein de la Commission Développement économique, débat qui pourrait être abordé de manière plus large. Sur le sujet de l'Oncopole, par exemple qu'est-ce que je n'ai pas entendu ? Dans les premiers mois du présent mandat, vous critiquiez l'inaction de la période où nous étions au pouvoir mais après deux ans, je n'ai pas l'impression, à part sur l'Institut Universitaire du Cancer (IUC) où vous avez repris ce qui était lancé, je n'ai pas l'impression que les avancées soient importantes. Cela ne veut pas dire que rien ne se fait et, pour être, je dirais, dans un débat beaucoup plus constructif et pas simplement à rechercher des questionnements, je souhaiterais avoir, au moins au sein de la commission, la possibilité de débattre de la situation de ces pôles de compétitivité et de la façon dont des lieux dédiés peuvent être réalisés, pour une aide éventuelle autre que des subventions.

M. SERP

Sur TME, en fait, même s'il apparaît une diminution de 9 000 euros sur la dotation, il faut savoir que dans le mécanisme de financement de TME, la structure profite également d'un soutien de l'État, qui, cette année était exceptionnellement supérieur à ce qu'il était auparavant. A la Métropole, nous avons l'habitude de financer Toulouse Métropole Emploi à hauteur de 300 000 euros. Nous n'avons donc jamais baissé cette subvention, simplement, cette année, l'État a fourni 176 000 euros au lieu de 156 000 euros, ce qui nous a permis de répercuter cette petite baisse de 4 %, qui en fait n'est pas la règle, puisque toutes les associations aujourd'hui sont plutôt à 10 %, ce qui confirme bien le soutien que nous menons dans le cadre de l'emploi et dans l'excellence du travail que fait TME. Le vrai problème au niveau de TME, c'est que si demain, l'État se désengage de son financement, de l'ordre quand même de 150 à 170 000 euros par an, il y aura effectivement un problème de pérennité de cet outil. Et ça, malheureusement, nous ne le maîtrisons pas ! Chaque année, nous sommes contraints par la loi de finances, et nous attendons les décisions en matière de politique de l'emploi, de politique de soutien de solidarité de l'État. C'est indépendant de notre volonté. Ceci dit, au niveau national, nous nous battons, notamment par le biais de l'association « Alliance Emploi », pour essayer de maintenir les subventions pour les maisons de l'emploi.

Mme FAURE

Alors, pour celui qui a indiqué regretter que nous nous félicitons des avancées en matière de développement économique, je voudrais vraiment insister sur le fait qu'on ne se félicite de rien. On fait au contraire preuve de beaucoup d'humilité et c'est absolument nécessaire par rapport à cette problématique, à ce fléau du chômage. On a tous autour de nous des gens qui cherchent un emploi. Donc on a beaucoup d'humilité et si l'un d'entre vous a des recettes, mon e-mail est à disposition, un rendez-vous avec vous, un coup de fil, on est là pour prendre toutes les bonnes idées.

Ensuite, vous dire que je suis un peu surprise. Isabelle HARDY avait effectivement formulé cette demande de communication de documents. On m'a confirmé à l'instant que toutes les fiches projet avec l'objet, les indicateurs, sont sur le site Internet de Toulouse Métropole, à disposition depuis fin février. Donc si vous les voulez par écrit, je les donnerais. Elles sont ici et je peux vous les donner.

Pour ce qui est des pôles de compétitivité, si ça n'existait pas par le passé, personnellement, je ne le sais pas, mais en tout cas, nous avons initié il y a déjà un an et demi un travail d'évaluation, je l'ai dit tout à l'heure, de chacun des pôles de compétitivité au regard de la convention qui nous lie, au regard des objectifs portés par Toulouse Métropole. Ce travail remarquable est fait par les services, par les vice-présidents en charge des différents sujets ou qui siègent au conseil d'administration des différents pôles. Là encore des fiches extrêmement précises présentent les objectifs et les résultats. J'entends qu'on nous taxe de « trop de communication ». En tout cas, on ne doit pas communiquer suffisamment bien ! Pour tout ce qui touche au schéma de développement économique, aux fiches projets, aux indicateurs d'évaluation, la personne référente dans les services de Toulouse Métropole est Pierre-Emmanuel REYMUND. Si vous voulez plus d'informations, que ce qui est mis à votre disposition ne vous satisfait pas, vous pourrez l'interroger, il vous donnera tous ces éléments. Pour tout ce qui touche aux pôles de compétitivité, les services de la Direction Développement économique ont rédigé ces fiches,

qui sont extrêmement bien faites. Et si la communication est insatisfaisante, en tout cas, personnellement, je vous demande de nous en excuser.

Par rapport aux propos de Pierre COHEN auxquels je souscris complètement, les subventions aux pôles de compétitivité, ce n'est qu'une chose parmi d'autres ; l'accompagnement, c'en est une autre. Par rapport à la proposition visant à débattre, échanger de façon ouverte et constructive au sujet des pôles de compétitivité et pour savoir où nous en sommes, je prends tout à fait la proposition et je vous propose de le mettre à l'ordre du jour de la prochaine Commission développement économique. Par rapport à votre approche qui est extrêmement *filiales*, je l'avais dit lorsque j'avais présenté le schéma de développement économique, c'est une approche qui a été la vôtre précédemment, qui sera peut-être la nôtre demain. Depuis deux ans, de par le fait que la Région et l'État sont chefs de file en matière de filiales, nous avons fait le choix de travailler dans un mode projets transversaux dans lequel nous n'avons pas abandonné les filiales. Nous les soutenons, toujours. Cependant, le schéma de développement économique, et je pense avoir insisté dessus, n'a pas pour but d'être exhaustif. Il a pour but de mettre l'accent sur les 12, 18, 24 mois qui viennent sur des sujets concrets sur lesquels nous faisons porter l'accent parce que nous sommes convaincus qu'il y a là des leviers de création de richesses et donc d'emplois pour notre territoire. Je comprends votre frustration et j'ai noté trois prises de parole successives sur le sujet filiales. Je le comprends, mais attendons le schéma de développement économique de la Région. Nous allons travailler avec eux, comme vous le savez. Il va être adopté et nous allons devoir amender notre schéma métropolitain. Peut-être alors qu'une coloration beaucoup plus filiales correspondant à vos attentes apparaîtra ? En tout cas, débattons-en en commission ! Travaillons avec la Région ! Et surtout, venez le 5 juillet ! Moi, je suis à votre disposition et mes collègues aussi, si vous voulez avoir plus d'informations sur l'avancée de chacun des projets mais le 5 juillet ce sera un véritable débat. Ce ne sera pas un "top down" pour vous dire : "Voilà comment on est beaux, voilà ce que l'on a fait." Il y aura une partie où on vous rendra des comptes sur la manière dont ces projets ont avancé, mais il y aura aussi une réflexion sur quels nouveaux projets vont constituer le corps de notre schéma de développement économique dans les 12 ou 18 mois à venir. Et comme la Région aura avancé, on y retrouvera peut-être une plus forte coloration filiales. Je pense avoir traité les points les plus importants qui ont été abordés dans les questions, Monsieur le Président.

Mme ESCUDIER

Sur la question du travail de la Métropole sur le retour à l'emploi et comment au fond elle vient se positionner en complément des dispositifs bien sûr régionaux en matière de lutte contre le chômage, je tenais à porter et à dire quelques mots sur le travail de l'équipe du PLIE dont la principale fonction est d'organiser des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi pour des publics en difficulté, c'est-à-dire les chômeurs de longue durée, les allocataires de minima sociaux, les jeunes qui sont peu ou pas qualifiés, les travailleurs handicapés, enfin, toute personne au fond en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Donc l'accompagnement est très renforcé, individualisé avec des référents uniques de parcours. Nous ne sommes pas inactifs ! La Métropole et les services du PLIE œuvrent au quotidien de façon très concrète auprès des publics, avec l'accueil des participants. On réalise un entretien diagnostique, un bilan approfondi et nous avons même des agents du PLIE situés au sein des locaux de Pôle Emploi. C'est-à-dire que nous sommes sur des fonctions complémentaires et pour éviter des « mille-feuilles » d'intervention. Il s'agit bien de savoir comment on arrive à créer un parcours pour la personne et que, par ce dispositif, la Métropole vienne en appui des demandes, y compris de Pôle Emploi. Donc on travaille sur le projet professionnel ; on détecte les freins et les compétences pour l'insertion professionnelle ; on mobilise les ressources professionnelles également ; on organise des parcours adaptés en lien avec les besoins des entreprises ; on prévoit des étapes de parcours, en mobilisant les mesures et les prestations qui seront les mieux adaptées ; on prépare des sorties d'étapes ; on suggère la mise en place d'actions plus spécifiques et on assure un accompagnement professionnel, bien évidemment, tout au long du parcours. On prépare aussi à la sortie vers l'emploi et toute personne est comptabilisée. Très souvent au niveau du PLIE, on a les données chiffrées des personnes qui ont été suivies et toute personne suivie est entendue comme une personne ayant été intégrée pendant six mois après le suivi du parcours. Enfin, vous savez qu'on est cofinancés par des soutiens européens et que l'évaluation est très précise. Je voulais juste apporter quelques mots à ce titre.

Mme FAURE

Excusez-moi, il y a deux points que je n'ai pas traités. Premièrement, la question des 500 mètres carrés à Bordelongue. Moi, qui suis personnellement ce sujet, je peux vous dire que nous allons prochainement vous annoncer de bonnes nouvelles, d'ici un petit mois peut-être. Nous y travaillons avec les services. Nous allons y accueillir quelques entreprises que nous avons ciblées, en attendant, puisqu'on est là sur des mètres carrés que nous louons, de les installer à TMA lorsque il sera opérationnel. Donc, on répond à cette objection par l'arrivée concrète d'entreprises.

La seconde question posée, c'était justement Toulouse Montaudran Aérospace. François CHOLLET qui pilote ce sujet avec Christian DESMOULINS, chef de projet dans le cadre du schéma et ses équipes avancent à grandes enjambées. Simplement, il faut comprendre qu'on est là dans le temps long, celui de l'aménagement d'une zone. On a eu des retours extrêmement positifs au MIPIM et on a un certain nombre de pistes sur lesquelles le groupe projet avance. Certaines pourraient voir le jour avant la fin de l'année. Donc ne soyez pas impatients ! Je crois que pour ceux qui ont piloté ces sujets d'aménagement de zones à vocation économique, les choses ne se règlent ni en une semaine, ni en un mois. Mais les clignotants sont au vert sur le devenir de TMA, à horizon de 12 à 48 mois.

M. DARDELET

Juste une très courte intervention pour dire que sur le sujet du PLIE qui vient d'être évoqué, par rapport à la perspective financière précédente, nous avons réussi à obtenir de la part de Bruxelles, avec l'équipe de Julie ESCUDIER, un montant de plus de 20 % par rapport à la période précédente, en passant de 8 millions à 10 millions de contributions européennes sur ce sujet important.

DEL-16-0272 - Emploi - Toulouse Métropole Emploi (TME) : soutien de Toulouse Métropole pour 2016

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [8 VOIX] (MMES COMBES, MAALEM, MARTI, MIQUEL-BELAUD, ESCUDIER, ROUILLON VALDIGUIE, WINNEPENNINCKX-KIESER, M. SERP.)

DEL-16-0273 - Emploi - "Forums emploi" : soutiens de Toulouse Métropole (1ère tranche 2016)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0251 - Pôles de compétitivité - programme d'actions 2016 : soutiens de Toulouse Métropole (1ère tranche 2016)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [7 VOIX] (MMES SUSSET, TOUTUT-PICARD, MM. KELLER, LEPINEUX, CHOLLET, DARDELET, ROUGE.)

DEL-16-0267 - Créations d'entreprises : soutiens de Toulouse Métropole aux opérateurs (1ère tranche 2016)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0263 - Economie Sociale et Solidaire : soutiens de Toulouse Métropole aux opérateurs (1ère tranche 2016)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME MIQUEL-BELAUD.)

DEL-16-0265 - Manifestations et salons (2ème tranche 2016) : soutien de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [105 VOIX]*

ABSTENTION [15 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, FOLTRAN, BLEUSE, TOUCHEFEU, MM. ANDRE, JIMENA, ROUGE, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, MERIC.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [14 VOIX] (MMES HARDY, LACROIX, DEQUE, MIQUEL-BELAUD, ROUILLON VALDIGUIE, FAURE, MM. KELLER, BRIANCON, CHOLLET, BOLZAN, DARDELET, MOUDENC, ROUGE, SERP.)

9- URBANISME ET PROJETS URBAINS

Mme LAIGNEAU présente les points inscrits à l'ordre du jour.

La première délibération sollicite l'avis de Toulouse Métropole sur la première révision du SCoT de la grande agglomération. Je ne vais pas vous faire l'affront de vous reparler du SCoT dans son contenu. Nous vous en avons informé tout au long de l'étude de cette révision. Ce projet a été présenté quatre fois en Commission urbanisme et deux fois en conférence métropolitaine. Je crois que vous avez été très largement informés et que nous vous avons largement écoutés. Donc je voudrais seulement dire que ce projet constitue la première révision. Rappelez-vous, il y en a deux, la première révision a été très largement discutée avec tous les EPCI qui constituent le SMEAT. Nous vous proposons d'approuver cette révision. A mon avis, il n'y a aucun problème sur cette première révision.

La troisième délibération est quelque chose de totalement différent puisqu'elle concerne l'instauration d'un périmètre de sursis à statuer sur le quartier de Lardenne. Pourquoi ce quartier ? C'est un quartier de faubourg toulousain qui bien sûr était soumis à une réglementation du PLU, comme beaucoup de quartiers toulousains, et qui avait un Coefficient d'Occupation des Sols (COS). Vous connaissez ça fort bien. Dans beaucoup de vos communes, la suppression des COS a eu pour incidence une pression foncière importante et des demandes de densification de ces territoires. Nous sommes confrontés au même problème. C'est un quartier pavillonnaire de faubourg et cette pression a inquiété les habitants, nous a inquiétés aussi. Je vous le dis au passage, nous avons lancé des études sur tout le territoire de Toulouse Métropole, des études d'urbanisme pour définir un projet de développement urbain sur l'ensemble de ces secteurs. Lardenne subissait une pression importante de la part d'opérations immobilières et nous avons souhaité, nous avons défini, délimité, un périmètre de sursis qui nous permette de surseoir lorsque les projets risquaient de contrarier ou d'aller à l'encontre du développement que nous souhaitions.

M. LACAZE

Une remarque générale sur la question de l'urbanisme, qui est un sujet important. Depuis des années, nous portons l'idée des assises de l'urbanisme sur la Métropole. Je pense que le sujet qu'a évoqué Marc PÉRÉ est un sujet parmi d'autres sur la question des défiscalisations. Deuxièmement, j'ai vu que le Conseil des ministres du 24 mars a annoncé un partenariat avec les métropoles pour juin 2016, dans un mois, notamment sur la question de l'architecture et de l'urbanisme. Je pense que ça serait bien que nous prenions le temps d'en discuter et que vous nous fassiez part de vos échanges avec l'État. Vous nous rappelez souvent les partenariats que vous avez avec différentes collectivités. Je suis plutôt dans la proximité mais je crois que ce sujet-là, en lien avec ce que disait Marc PÉRÉ, en lien avec la proposition des élus communistes d'assises de l'urbanisme, qui posent la question globale ensuite des réseaux des transports, il serait important que vous nous fassiez un petit point sur les discussions actuelles avec l'État.

Mme CROQUETTE

Juste deux remarques sur la première délibération que nous voterons. La première, c'est qu'effectivement on est très attachés au principe de cohérence urbanisme-transports. Et étant donné le débat qu'il y a eu en amont sur la question des transports, quelques questions se posent quand même au travers du SCoT. Un exemple concret, sur le nord de la Métropole, sur l'axe Toulouse-Bruguières, il y a 360 hectares à urbaniser mais au vu de ce qu'on a lu dans les projets transports, je ne vois pas très bien quel pacte urbain pourra être mis en place au travers d'un transport structurant, puisque le projet BUN est un peu en sommeil. Ce qui veut dire que l'urbanisation de cette zone sera certainement retardée puisque sinon, le binôme urbanisme-transports ne marcherait pas. Je cite cet exemple sur ce territoire mais je pense que d'autres territoires sont concernés par le fait que ce binôme risque de ne pas fonctionner.

La deuxième préoccupation, c'est dans l'article 3 de la délibération où vous utilisez, au travers du PLUi-H, le terme de « densité minimale ». Je ne sais pas très bien ce que ça veut dire ; c'est assez vague comme terminologie ! Si on pouvait nous préciser ?

Enfin, une dernière remarque qui concerne, elle, plutôt la concertation au sein du SMEAT. Il y a effectivement deux EPCI qui ont exprimé des divergences concernant le SCoT. Ça nous préoccupe beaucoup de voir qu'il n'y a pas une concertation plus étroite avec ces partenaires. Nous avons précédemment mis en place un GIP InterSCoT, qui était un outil de concertation et de dialogue, qui permettait de lisser les divergences éventuelles et de maintenir un équilibre et une solidarité territoriale qui n'est pas négligeable, au travers d'un projet tel que le SCoT. Il semble, là dans la méthode, que nous soyons en deçà de ces pratiques. Nous voterons cette délibération. Néanmoins, nous tenions à faire ces trois remarques parce qu'elles nous préoccupent.

M. MAURICE

D'abord pour indiquer à Madame LAIGNEAU qui disait : « On en a déjà beaucoup parlé », qu'il me semble que c'est quand même un dossier majeur que le vote du SCoT, document de planification très important. Il a certes été déjà présenté mais je rappelle qu'en conférence métropolitaine, il n'y a pas tous les élus, mais seulement les maires. Et il me semble important que, dans l'instance publique qu'est le Conseil de Métropole qui se penche aujourd'hui sur ce dossier, on prenne le temps de la présentation des enjeux. J'aurais même souhaité qu'on puisse avoir en annexe ce projet de SCoT révisé. La délibération, malheureusement, ne reprend que les réserves. Ce document est très important parce que, comme l'a dit Martine CROQUETTE, il pose des enjeux en termes de cohérence entre urbanisme et transports. C'est une chose à laquelle, bien sûr, les écologistes sont attachés. Mais aussi en termes de préservation du foncier, notamment agricole et naturel, pour limiter l'étalement urbain qui reste un objectif principal de ce SCoT. Sur les réserves que vous avez brièvement présentées, nous sommes assez inquiets de leur tonalité. Justement, on va retrouver ce qu'on a déjà exprimé ce matin à l'occasion des propos liminaires, mais aussi au moment du MINT : l'inadéquation entre les belles paroles et les actes. Les belles paroles, elles sont parfois posées dans les principes et les orientations fixés par le SCoT. Mais si dans les actes on cherche à contredire ces belles paroles, cela nous pose un vrai souci. Je dis cela parce que vos réserves, aujourd'hui, sont uniquement tournées vers de la souplesse, voire de la remise en question de protections d'espaces agricoles et naturels. L'article 2 ne concerne que des espaces, limités certes, mais à chaque fois il vise à déclasser des espaces agricoles, sous prétexte de petite compensation. Or on sait que l'impact sur des espaces à enjeux, notamment sur la biodiversité, ne peut pas avoir une compensation forcément identique parce qu'on ne joue pas avec le vivant, qu'on déplacerait comme on déplacerait un mur par exemple. Mais surtout, au-delà de l'article 2, les articles 3 et 4 nous inquiètent car nous y voyons d'éventuelles remises en question, justement, de cette cohérence urbanisme-transports. En effet, le SCoT pose dans ses orientations, un objectif de développer ce qu'on appelle des contrats d'axes. Ce sont des pactes urbains accompagnés d'études qui permettent, de façon systématique, de développer l'urbanisme en intégrant l'arrivée des projets de transports en commun. Or, aujourd'hui, on voit déjà poindre l'éventualité de ne pas y associer des densités. On nous dit en tout cas que cette prescription de densité minimale pourrait se limiter à des secteurs très spécifiques, alors que justement il est cohérent de densifier sur des endroits où l'on a déjà des réponses en transports en commun notamment. Mais surtout, ce qui nous inquiète, c'est la souplesse que vous souhaitez privilégier et qui fait l'objet de remarques. Face aux objectifs fixés finalement, on pourrait faire un peu comme on souhaite ! Cela rejoint les débats de ce matin sur les projets transports. Par exemple, si demain, et cela semble être l'orientation choisie aujourd'hui, tous les projets majeurs de transports en commun sont abandonnés au profit d'une troisième ligne de métro dans dix ans, ça veut dire qu'il faut prévoir aujourd'hui, notamment dans les quartiers toulousains de la Côte Pavée, une densification importante qui soit cohérente, en lien avec l'arrivée possible du métro sur ce secteur. Ça, on sent effectivement que ça pourrait vous poser un souci. Donc j'espère que vous allez aussi communiquer auprès des habitants de la Côte Pavée, sur votre objectif de densification, pour être cohérent avec les orientations du SCoT telles qu'elles sont fixées aujourd'hui. Et que vous n'allez pas essayer de détourner ces objectifs pour les limiter dans les endroits qui vous arrangeraient. Bien sûr, je ne pense pas que ce soit votre objectif, mais nous restons quand même inquiets sur ces souplesses que vous demandez, inquiets aussi sur la possible remise en question, demain, d'espaces agricoles d'intérêt agronomique, d'espaces naturels pour des projets divers et variés, projets qu'on ne peut connaître aujourd'hui. J'insiste sur la remise en ques-

tion de cette cohérence urbanisme-transport qui est le cœur d'un SCoT. Là-dessus, on aurait préféré que vos réserves soient plutôt des recommandations qui visent, par exemple, à aller plus loin comme le permet notamment la loi Alur sur les nouvelles générations de SCoT en matière d'énergies. Pourquoi ne pas avoir proposé d'intégrer au SCoT des schémas directeurs de productions d'énergies renouvelables ? Ou proposer en lien avec des territoires plus ruraux des panneaux photovoltaïques en précisant les endroits où on pourrait les développer ? Sur les zones denses, justement, prévoir les réseaux de chaleur comme celui réalisé à Toulouse ? Toutes ces questions-là, malheureusement, ne semblent pas vous intéresser. Si vous aviez fait des suggestions en ce sens, on aurait trouvé cela plutôt intéressant. Mais les réserves que vous posez peuvent être vues comme le début d'une remise en question des objectifs majeurs du SCoT : de lutter contre l'étalement urbain, préserver les espaces agricoles et naturels, et renforcer la cohérence entre les zones urbanisées et les zones desservies en transports en commun. Nous voterons donc contre cette délibération.

M. ANDRÉ

Mon intervention ne porte pas sur la délibération du quartier de Lardenne, ni sur le périmètre sur lequel je n'ai pas de jugement particulier à apporter. Vous êtes en responsabilité sur la ville de Toulouse et mon propos n'est pas de contester vos choix. Par contre, le principe d'équité des territoires m'intéresse. Il y a neuf mois, avec Roseline ARMENGAUD, conseillère métropolitaine aucamvilloise et Michel ROUGÉ, maire de Launaguet, nous étions allés voir Madame LAIGNEAU pour avoir une réflexion sur les quartiers toulousains qui jouxtent les villes d'Aucamville et Launaguet. Neuf mois après, on est toujours sans réponse des services alors que, quasi quotidiennement, de nombreuses constructions apparaissent sur ces quartiers, et ce malgré les avis défavorables émis et que parfois Toulouse Métropole nous demande. Ces constructions jouxtent totalement et sont finalement en plein cœur de ville, sur la route de Fronton, sur le chemin de la Croix Bénite, chemin des Bourdettes ... des artères principales de la ville d'Aucamville et qui sont des artères de trafic. Finalement, ce périmètre de sursis à statuer de Lardenne pourrait très bien s'appliquer aux quartiers limitrophes d'Aucamville. J'aimerais aussi savoir où en est cette étude que nous avions programmée, il y a maintenant neuf mois, car je m'inquiète vraiment. Je viens d'apprendre encore que le boulevard Gaussens va voir apparaître plusieurs centaines de constructions, notamment en R+1 et je m'aperçois que ces voies ne sont pas appropriées pour une densification, à un excédent de trafic automobile. La problématique dépasse d'ailleurs la ville d'Aucamville et celle de Toulouse, puisque je rappelle qu'Aucamville est un entonnoir. On dessert tout le Nord toulousain, de Castelginest, Bruguières, Gratentour et Saint-Jory.

Ce qui me pose problème aussi, ce sont vos réflexions sur la ligne Linéo 10, et j'y suis tout à fait favorable puisque j'ai travaillé et participé au comité de pilotage avec Grégoire CARNEIRO. Lorsqu'on me demande de mettre en place un Linéo et de porter ce projet, j'y suis totalement favorable puisque c'est quand même un apport essentiel pour la ville d'Aucamville et pour les autres communes du secteur, mais je me pose des questions sur l'avenir de ce Linéo lorsqu'on me demande de supprimer plusieurs centaines de parkings côté aucamvillois sans conduire une réflexion parallèle sur les poches existantes du côté toulousain. Pour avoir fait plusieurs réunions publiques dernièrement avec Roseline ARMENGAUD, il se trouve que nos concitoyens ont du mal à comprendre l'intérêt d'une ligne Linéo, sachant que, pour qu'elle soit intéressante, pour qu'elle soit conforme à sa vocation de bus à haut niveau de service, il faut aussi que ce bus puisse circuler. Ce bus doit avoir des aménagements spécifiques comme cela a été fait pour la ligne 16 et la ligne 64 sur lesquelles on a travaillé, et qui sont devenues des Linéo aujourd'hui. Je me pose cette question et j'aimerais vraiment qu'on l'aborde ensemble, que Toulouse se penche sur ces quartiers nord-toulousains qui m'inquiètent vraiment. J'assiste à une demande croissante de Toulousains pour inscrire leurs enfants dans les crèches, les écoles aucamvilloises... Sachez que depuis le départ et depuis très longtemps, j'ai toujours milité pour des conventionnements avec la ville de Toulouse mais il se trouve que cela ne s'est jamais fait. Moi je suis extrêmement dérangé par rapport à ces demandes et, qui plus est, extrêmement dérangé par les promoteurs qui œuvrent sur le domaine toulousain et qui « vendent » la ville d'Aucamville comme celle qui va accueillir les enfants et tous les services publics liés à l'essor immobilier.

M. LEPINEUX

Président, chers élus, je souhaitais également intervenir sur le SCoT. Pas d'une façon aussi précise que mes collègues précédents. D'un point de vue général, je pense qu'on ne peut être que d'accord sur les

objectifs d'orientations du SCoT, notamment en termes des orientations de Grenelle 2. J'ai pu le mesurer moi-même à travers les ateliers « développement durable », que j'ai eu la chance d'animer avec d'autres collègues. L'optimisation de l'utilisation d'espaces agricoles, l'intégration de l'habitat, des logements et des espaces de travail, la consommation des espaces agricoles : on parle de quoi ? On parle de l'accès aux transports, de l'accès au logement. Le SCoT, révision un, pour nous c'est une première brique du PADD, du PLUi-H. On peut aussi se poser des questions sur ces hypothèses de SCoT, et j'en veux pour preuve la question des transports qui revient encore une fois au sein de cette assemblée. Lorsque l'on voit, par exemple, que sur la ligne Auch-Toulouse, nous avons à l'échéance 2030, un objectif de doubler la fréquence de façon à passer à une fréquence au quart d'heure : on sait très bien qu'on ne l'aura pas. Quelque part, cela pose problème ! Je m'étais déjà exprimé sur ce sujet. Lorsque sur votre commune est située une gare de cette ligne, vous êtes fléchés en « ville intense ». Cela pose quelques questions. J'é mets le vœu, à travers ce SCoT, qui de mon point de vue en termes d'orientations générales va dans le bon sens, que les élus locaux que nous sommes nous approprions ces objectifs intercommunaux. Pour avoir travaillé sur certains ateliers, l'atelier transport notamment, on voit qu'on a parfois une volonté commune d'avancer ensemble, d'aller sur des objectifs communs. Concernant l'urbanisation, personnellement je trouve qu'on est plutôt sur une superposition de projets locaux qui ne sont pas forcément en cohérence et le propos précédent de mon collègue peut l'illustrer. Nous sommes dans le sens de l'histoire mais nous partons aussi d'une situation historique. D'ailleurs certaines intercommunalités n'adoptent pas de plans locaux d'urbanisme intercommunaux. Nous, nous le faisons, il faut le reconnaître. Par contre, il reste encore du travail à faire pour que nous allions ensemble vers cette orientation.

En ce qui concerne les enjeux qui nous attendent, il va falloir prendre des décisions pour convertir ce SCoT révision 1 en objectifs chiffrés. Je peux citer, par exemple, la notion de consommation d'espaces agricoles. Où va se trouver le curseur de consommation d'espaces agricoles ? Nous avons pour objectif de ne pas aller au-delà des 50 % au regard de ce que nous avons consommé sur le mandat précédent. Est-ce que nous faisons 50 % ? 30 % ? 20 % ? C'est une question. Nous pourrions aussi avoir posé des objectifs tels que, par exemple, celui consistant à dire : « Nous souhaitons développer 300 hectares de maraîchages ». Pourquoi 300 hectares ? Pour ceux qui ont participé à la restitution du Club 21, 300 hectares ça permettrait d'alimenter 10 % de la population de la métropole. Donc on pourrait se fixer aussi des objectifs, mais encore faut-il les définir ensemble. Ensuite, parmi les enjeux, il faut accompagner les communes pour aller vers du développement que j'appellerais « mesuré ». C'est un terme que l'on retrouve dans la communication relative aux réunions publiques. Certaines communes souhaiteraient tirer le curseur un petit peu plus vers le haut, pour aller développer un petit peu plus de logements. D'autres sont en ville intense et souhaiteraient sortir de ce nombre de logements de 50 logements à l'hectare. Il faut donc qu'on arrive à développer des outils qui répondent à ces différentes questions. Finalement, il s'agit de répondre à des questions spécifiques du territoire tout en s'inscrivant dans un projet métropolitain. Et je souhaite que ce SCoT et ce PLUi-H contribuent, en tout cas, à l'objectif de rupture d'une expansion urbaine et de mono-fonctionnalités. J'en veux pour preuve aussi tous ces centres commerciaux qui apparaissent sur les périphéries, et qui génèrent des déplacements très importants à tel point que les études montrent qu'aujourd'hui on passe plus de temps dans sa voiture pour aller faire ses courses plutôt que d'aller au travail. J'espère qu'on va aller sur une intégration multifonctionnelle, à travers en tout cas de l'habitat intégré avec du commerce et du travail. Maintenant il nous appartient de trouver cet équilibre de densité, et de trouver le bon curseur de manière à accompagner ce développement d'une façon cohérente.

M. MOUDENC

Juste une remarque quand même, pour la préservation de la qualité de nos débats, j'invite certains collègues à faire davantage la distinction entre les interventions qui relèvent du travail de commission, voire même d'un tas de procédures spécifiques, avec le travail de cette assemblée. Sinon, une confusion permanente risque de nuire à la qualité des travaux. Je vais donc demander à Annette LAIGNEAU de répondre succinctement mais c'est en commission que l'on voit les choses de façon plus approfondie.

Mme LAIGNEAU

D'abord je voudrais rappeler ce qu'était l'objectif de la première révision du SCoT. Je crois que vous l'avez un peu tous oublié. La première révision, c'était avant tout pour "grenelliser" le document SCoT.

Des contraintes législatives faisaient que nous avions obligation de réviser ce document avant le 1^{er} janvier 2017, sans quoi le SCoT était annulé. Nous avons cette obligation de régler ce problème de Grenelle lié au SCoT. Et nous en avons effectivement profité pour demander à l'ensemble des communes des différents EPCI, demander aux élus, pour la plupart de nouveaux élus, si certains des projets qu'ils portaient étaient rendus impossibles par le SCoT, un SCoT qu'ils n'avaient pas voté, puisque c'était le SCoT précédent. Toutes les communes ont répondu, toutes ont fait part d'observations quand leur projet était bloqué par un des éléments du SCoT. Le principe de la première révision du SCoT c'est qu'on ne modifiait pas les grands équilibres prévus dans le PADD. On avait des règles, des contraintes, liées à cette première révision du SCoT et nous avons donc beaucoup débattu. Il y a eu des ateliers, je ne l'ai pas évoqué tout à l'heure, mais aussi des séminaires avec les élus au cours desquels on leur a présenté le fond du SCoT. Sur la base de ces séminaires, nous avons décidé de ce qui relevait d'une première et d'une deuxième révision. Pour certains d'entre vous, je ne détaillerai pas, vos préoccupations concernent la deuxième révision du SCoT plutôt que la première. C'est votre cas Monsieur LÉPINEUX. Vous vous posez des questions sur les hypothèses qui ont été prises dans le cadre de ce SCoT. Bien évidemment, c'est la deuxième révision qui va en quelque sorte mettre à plat ce travail. Dans la première révision, c'était à la marge, si je peux dire et dans un délai très court, que nous devions apporter des modifications. Alors il ne s'est pas agi, bien sûr, de supprimer ou de consommer des zones agricoles. C'est vraiment très marginal ce qui a été fait, et je peux vous assurer que l'analyse a été menée à la loupe, et aussi à celle de l'État. En dehors de l'État, nous avons mené la concertation et reçu les personnes publiques associées, dont la Chambre d'agriculture. Je suis allée présenter ce document à la commission départementale de consommation des espaces agricoles. Les agriculteurs étaient donc en face de nous, ainsi que les propriétaires forestiers. Je peux donc vous garantir que ce dossier a été analysé à la loupe. Je vous rassure, nous ne consommons pas, à la demande des élus, les espaces agricoles ou les trames vertes et bleues qui peuvent présenter un intérêt, notamment environnemental.

Je voudrais répondre à Madame CROQUETTE et Monsieur MAURICE, au sujet de ce qui nous est à tous très cher, c'est le couple urbanisme-transport. Bien évidemment dans le SCoT, c'est un élément excessivement important, mais je voudrais quand même vous rappeler que le juge du tribunal administratif a contesté le contenu des contrats d'axes. Donc nous sommes convaincus qu'il faut relier urbanisme-transport, mais pas d'une façon aussi catégorique que ça l'était jusqu'à présent, le juge l'a annulé. Il faut le savoir et c'est aussi pour cela qu'on parle maintenant non plus de contrat d'axes mais de pacte urbain, puisque c'est justement un dialogue entre la collectivité, son développement et le SMTC. Le contrat d'axe qui rendait obligatoire une procédure et qu'il fallait avoir signé a été annulé. Voilà, c'est comme ça, nous faisons avec ! Mais nous n'avons pas oublié la pertinence et l'importance du couple urbanisme-transport, de la même façon que nous n'oublions pas le lien entre l'urbanisme et l'activité, l'emploi. Donc il n'y a pas que l'urbanisme-transport mais aussi la façon de travailler la mobilité d'une façon générale.

Au sujet des densités, cela a été précisé et rajouté dans l'article 3. C'était un signe pour l'État qui est vigilant sur ce point et plus que vigilant même, plus que beaucoup d'entre vous ne le souhaiteraient. Si bien que nous avons introduit cette notion de densité minimale pour exprimer à l'État que le moment venu, non pas dans le SCoT mais surtout dans le PLUi-H, nous serons attentifs à la densité, à proximité des zones de transports en commun, par exemple. Je vous rassure tout de suite : oui, et ce n'est pas contraire à nos principes, lorsque nous avons énoncé le principe d'une densité modérée, c'est une densité adaptée. C'est-à-dire la densité nécessaire à proximité de zones de transports en commun, par exemple, et une densité plus souple dans des quartiers qui ne supporteraient pas cette densité. Donc nous sommes aussi attentifs et vigilants sur la notion de densité.

Le problème de l'énergie, soulevé par Monsieur MAURICE fait aussi partie de la deuxième révision du SCoT.

Je voudrais quand même évoquer ce que Monsieur le Président vient de vous dire : je regrette vraiment que vous ayez ces réactions maintenant. D'abord je suis très accessible, tout le monde le sait. Il y a eu des séminaires de travail, des réunions de la commission à laquelle vous pouvez tous participer, membres ou pas de la commission, pour écouter. Nous sommes à votre disposition pour en parler, ça a été largement commenté. C'est vrai qu'à la conférence métropolitaine, ce sont essentiellement les maires qui sont présents, mais ils peuvent éventuellement relayer leurs préoccupations. Je vous assure que les échanges ont été excessivement riches pour parvenir à ce SCoT, les échanges entre tous les élus de la Métropole bien sûr, mais ceux des autres EPCI également, je le dis au passage. Cumulé avec les

réunions avec les services techniques des collectivités, je crois qu'il y a eu plus de 100 réunions en très peu de temps, sur la première révision du SCoT. Et je regrette que vous fassiez part de problèmes de fond qui seront, pour la plupart, transférés à la deuxième révision, que vous en fassiez part maintenant, parce que c'est vraiment un travail de commission, je le confirme.

Je voulais également répondre à Monsieur ANDRÉ qui est venu me voir avec Monsieur Michel ROUGÉ. Effectivement, entre Toulouse et les communes d'Aucamville et de Launaguet, il y a une pénétration importante. Là où vous avez raison, c'est que les études sont en cours et je le regrette comme vous, ne vont pas assez vite ; je suis d'accord avec cela. Par contre, nous avons entamé le travail sur le PLUi-H. Vous avez été largement associé puisqu'il y a plusieurs ateliers, des séminaires de travail, des réunions dans vos communes, pour chacune de vos communes. Il y a eu des réunions de secteurs dans lesquelles effectivement les communes voisines sont associées. Un gros travail est effectué, pour justement travailler sur les franges. Donc ce travail va perdurer jusqu'à la fin de l'étude du PLUi-H et nous aurons largement l'occasion de travailler sans attendre spécifiquement l'étude dont vous parlez. Et puis d'un autre côté, côté ville de Toulouse, malgré tout nous avons pris des mesures. Vous avez évoqué les écoles, bien sûr, les personnes qui vont habiter tout au nord de la ville de Toulouse, ne savent plus s'ils sont à Toulouse ou à Aucamville puisque la mairie d'Aucamville est parfois à côté de chez eux. Donc ils vont tout naturellement poser les questions au maire d'Aucamville, pensant qu'ils sont toujours sur Toulouse. Côté toulousain, nous avons un déficit d'écoles ou des écoles saturées. Nous en avons pris conscience, nous avons fait une analyse des équipements, pour anticiper les problèmes à venir. C'est un secteur qui s'est largement, très largement développé, pas par nous mais par la municipalité précédente, et maintenant vous en avez les effets puisque les constructions arrivent. Nous avons essayé de les stopper, nous avons essayé de limiter, mais sachez qu'il y a un PLU qui s'applique. Voilà, nous sommes tenus de l'appliquer. Dans la modification du PLU, de notre PLU, nous avons limité la constructibilité sur ces secteurs comme nous le pouvions. Nous n'autorisons plus, le cas échéant, que des R+1 et je crois que cette densité n'est pas très importante. Tout le secteur nord actuellement est quasiment bloqué, en attendant justement les études que nous lançons. C'est ce que j'ai évoqué tout à l'heure, des études sur tout le territoire toulousain, et puis les études du PLUi-H. Nous y travaillons. Voilà, je crois que j'ai répondu à l'ensemble des questions.

M. CARNEIRO

D'abord je voudrais rappeler une chose à Martine CROQUETTE, pour laquelle d'ailleurs j'ai la plus grande estime puisqu'elle m'a précédé dans ma fonction dans le domaine de la voirie et je sais qu'elle a fait du bon travail, je tenais à le dire. Il n'est pas vrai de dire que le boulevard urbain nord a été arrêté, j'ai regardé les chiffres. L'ancienne majorité avait investi à peu près 14 à 15 millions ; nous avons doublé la mise. Alors je sais bien que nous étions en phase d'études, ça a duré dix ans. Je rappelle d'ailleurs que le boulevard urbain nord a été relancé par Philippe DOUSTE-BLAZY du temps de sa présidence et, je m'excuse pour le sénateur RAYNAL, mais sur ma demande, je l'assume, lors d'un Conseil communautaire. Donc on a doublé la mise mais il y a aussi le coût de Borderouge, avec une participation de 10 millions supplémentaires de Toulouse Métropole, ce qui fait 40, et puis les cofinancements de l'État et des partenaires, Région, Département. Ce qui fait que les travaux effectués sur ce secteur sont de l'ordre de 70 millions.

Ensuite, la Linéo 10, et là je rassure le maire d'Aucamville. La Linéo 10 à laquelle d'ailleurs j'ai aussi pas mal contribué, le président du SMTC, M. LATTES peut en témoigner, puisque j'ai un peu râlé qu'il n'y ait pas de Linéo dans le secteur nord. Nous sommes en train de la mettre au point, de la peaufiner et dans les toutes prochaines semaines, nous aurons un plan d'itinéraire avec des plans d'aménagement qui nous permettront de fluidifier le trafic, si je puis dire, de bus et en même temps d'augmenter la capacité de transport. Nous aurons notre Linéo 10, et tout ceci avant 2020 bien entendu. Par ailleurs, je voudrais dire aussi, pour rassurer ceux qui croient qu'au Nord il ne se passe rien, que pour les communes des coteaux qui descendent sur Bruguières et la circulation qui descend sur Bruguières, nous avons un barreau avec un investissement de 15 millions, qui va permettre de rejoindre l'autoroute avec un délestage très important pour des territoires métropolitains et non métropolitains. Ça représente quand même une sacrée avancée.

Enfin, c'est le troisième point, pour ce qui concerne le Nord de Toulouse, le Sud du Nord, le chemin Virebent, Violette, Boudou, vont faire l'objet d'un réaménagement afin d'augmenter leur capacité de circulation et de relier Borderouge très facilement. Donc le Nord du Nord sera rattaché à l'autoroute, et

le Sud du Nord à la rocade de façon beaucoup plus aisée pendant les années de mandat qu'il nous reste. Voilà ce que je voulais dire avec toute la gentillesse qu'on peut exprimer à des gens qui ont travaillé, je le sais. Et pour le président RAYNAL, je dirais que parfois le "nous" est un simple pluriel de modestie qui veut dire "je". Je ne fais que rappeler la règle de la grammaire française. Il faut faire attention lorsqu'on utilise les pluriels. Il y a des pluriels très singuliers.

M. MAURICE

Malheureusement, Mme LAIGNEAU, nous n'avons pas forcément eu toutes les informations relatives aux réunions dont vous avez parlé, au-delà de celles où on n'est pas conviés parce qu'on n'est pas maires. Y compris les membres des commissions n'ont pas eu d'informations sur les séminaires, les ateliers. Donc que ce soit pour le SCoT et pour le PLUi-H, nous souhaiterions que tous les élus, et notamment pour le SCoT, qui impacte toutes les commissions quasiment, tous les élus soient associés à la deuxième révision qui va être majeure comme vous l'avez dit. Par ailleurs, merci d'apporter des précisions sur la décision du tribunal administratif relative à un contrat d'axes, dont nous n'avons pas connaissance.

Mme LAIGNEAU

Sur le jugement du tribunal administratif, je pourrai vous faire passer les éléments qu'il a opposés. Nous l'avons communiqué aux membres du SMEAT bien sûr. Pour que tout le monde participe aux réflexions du SMEAT, c'est un peu compliqué parce qu'il y a sept EPCI. S'il doit y avoir toutes les communes des sept EPCI, je crois qu'on n'y arrivera pas. Je propose par contre qu'il y ait une information de l'ensemble des élus sur l'état d'avancement du SCoT et notamment de la deuxième révision. Je pourrai vous faire passer les documents qui ont été largement diffusés, que vous trouvez d'ailleurs sur le site du SMEAT. Ils sont accessibles. L'étude environnementale, l'état initial de l'environnement, tous les documents qui concernent le SCoT, vous pouvez les trouver. Soyez rassurés, et je vous ferai passer le jugement du tribunal administratif.

M. COHEN

C'est important effectivement, surtout la deuxième révision. La proposition de réunion ne concerne évidemment pas le SMEAT, parce que je présume qu'il n'a pas la possibilité de réunir tout le monde, mais nous pensons à la Métropole qui a délégué cette compétence au SMEAT et qui doit, qui devrait, réunir l'ensemble des conseillers métropolitains pour en débattre et affirmer une position, entre guillemets, sur ce débat, et la défendre au sein du SMEAT. C'est quand même un débat extrêmement important.

M. MOUDENC

Retenons le principe que bien évidemment, pour la deuxième révision du SCoT, la Commission Urbanisme justement s'en saisira le moment venu, et en amont.

DEL-16-0248 - Avis de Toulouse Métropole sur le projet de première révision du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine arrêté

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]
CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)*

DEL-16-0224 - Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE suite à enquête publique

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-16-0091 - Commune de Toulouse - Quartier de Lardenne : Instauration d'un périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L424- 1 du Code de l'Urbanisme

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]
ABSTENTION [14 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, HARDY, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, BERGES, MM. BRIANCON, CARREIRAS, COHEN, SEBI, FRANCES, TOMASI, MERIC.)*

DEL-16-0212 - Approbation de la convention d'étude avec l'école d'architecture de la ville et des territoires de Marne La Vallée: Attribution d'une subvention

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

Monsieur MOUDENC cède la présidence de séance à M. AUJOULAT, 1^{er} Vice-Président.

10- AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

M. AUJOULAT

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point relatif à l'Aménagement et Politique foncière? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-16-0195 - Commune de Cugnaux : instauration d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le secteur du chemin des Pierres / Cassagnère et approbation d'une première convention subséquente avec la Société Serge Mas Promotion pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]
CONTRE [1 VOIX] (M. GUERIN.)*

DEL-16-0180 - Commune de Toulouse - requalification des abords du centre commercial Compans Caffarelli : Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la Société Pitch Promotion

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0218 - Commune de Tournefeuille - accessibilité du chemin de la Peyrette : Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la société Green City Immobilier

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0078 - ZAC Garonne (commune de Toulouse) : approbation des modalités de participation financière des constructeurs autonomes au traité de concession et adoption d'un avenant n°6

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0052 - Opérations foncières - Commune de Mondonville - Impasse des Jardins - Réalisation d'une opération de logements sociaux : Cession d'un terrain au bailleur social CITE JARDINS

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0325 - Commune de Saint-Jory - Secteur Bougeng-Trichet : Instauration d'un Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la société Cogedim

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

11- HABITAT

M. AUJOULAT

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à l'Habitat?

Mme CROQUETTE

Rapidement, une question : consécutivement à la loi SRU, plus d'1 million ont été récupérés et dévolus à la décote foncière. Je rappelle que cette somme découle de pénalités dans les endroits où le niveau de logement social n'a pas été atteint. Cette somme est normalement dédiée à la décote foncière pour les offices HLM, pour construire. Nous en sommes là à plus d'1 million d'euros. Ma question est la suivante : qui a pu bénéficier de cette décote foncière prise sur ces crédits ? Quels organismes sont concernés et qu'est ce que cela représente en termes de production de logements sociaux? Vous n'avez peut-être pas une réponse immédiate à me donner auquel cas, pourriez-vous répondre par courrier ?

Mme TRAVAL-MICHELET

Je ne peux pas vous répondre précisément sur la question que vous posez sur les opérateurs sociaux qui auraient pu bénéficier de cette décote dans les territoires correspondants. Effectivement, on note la question et je demanderai au service qu'il nous apporte une réponse détaillée.

M. GODEC

Au nom du groupe des élus écologistes, je voudrais intervenir sur le logement locatif intermédiaire et l'adoption d'une convention de partenariat avec la Société Nationale Immobilière pour expliquer nos votes.

Au préalable, je fais juste une digression pour évoquer un débat entamé par Sacha BRIAND, peut-être en son nom propre, peut-être pas en tant que président de groupe, puisqu'il nous a expliqué que ses propos ne l'engageaient que personnellement. Ils comportent un certain nombre d'approximations sur le travail de la collectivité sur la question de l'aire d'accueil des gens du voyage. Là aussi, avec Madame TRAVAL-MICHELET, nous avons eu un débat en commission d'une autre teneur que les propos évoqués tout à l'heure par Sacha BRIAND. Il a laissé entendre qu'en fait aujourd'hui, la balle était dans le camp des « communes de sensibilités différentes de celle de la ville de Toulouse ». C'est ainsi qu'il a présenté les choses, alors qu'en réalité, le Président de Toulouse Métropole s'est engagé à ce que la ville de Toulouse accueille une aire d'accueil des gens du voyage et qu'une autre soit située sur une autre commune. Pour mener ce travail, il a constitué un groupe de travail présidé par Monsieur BIASOTTO, au sein de la Commission Habitat pour recenser les terrains susceptibles d'accueillir des aires de grand passage. A ma connaissance ce groupe de travail a fait ce recensement mais avant qu'il ait pu livrer ses conclusions, Monsieur le Président de Toulouse Métropole a fait une déclaration unilatérale dans la presse, selon laquelle la collectivité proposait une aire d'accueil tournante sur les communes. Je tiens à votre disposition les articles de presse qui mentionnent cette déclaration. Je m'en suis ému auprès de la commission parce que les conclusions du groupe de travail n'ont pas été formulées au sein de la commission ni au sein de l'assemblée. Il serait heureux que nous connaissions les sites qui sont éventuellement retenus pour cette aire d'accueil tournante. Et puis que nous connaissions, du coup, le site qui est retenu pour l'aire d'accueil situé sur le territoire de la ville de Toulouse. C'est bien à ce stade-là du dossier que nous en sommes actuellement, à ma connaissance. C'est là-dessus que nous aimerions avoir des éclaircissements afin d'aller plus loin sur ce dossier qui, vous le savez, empoisonne la vie des personnes qui sont en situation de migrants, résidents d'aires d'accueil de grand passage, mais aussi pour les riverains qui se retrouvent impactés par ces aires occupées et de manière illégale.

Un autre point a été évoqué par Monsieur BRIAND mais peut-être ne maîtrise-t-il pas complètement le dossier : la question de l'habitat participatif et d'un statut spécifique qui est celui des Sociétés Civiles Immobilières d'Accession Progressive à la Propriété (SCIAPP). Je rappelle que la collectivité se dit très engagée sur le terrain de l'habitat participatif. C'est l'une des collectivités fondatrices du réseau des collectivités engagées sur ce terrain. En tant qu'ex-représentant de la Communauté urbaine, j'ai assisté à la réunion de fondation. Plusieurs élus, et ils l'ont fait de manière publique, le maire de Balma, Madame Marthe MARTI sur le quartier Fontaine-Bayonne, se sont dits très intéressés pour le développement de projets d'habitat participatif. Donc je crois que la collectivité peut s'engager dans cette voie. Il y a peu de temps a eu lieu une inauguration à Balma. C'était une opération SCIAPP, et je crois que l'intérêt manifeste de la collectivité est mentionné publiquement. Nous pourrions faire d'avantages d'efforts sur ce terrain.

Sur la troisième délibération qui concerne l'habitat intermédiaire, notre groupe s'abstiendra car à ce jour, nous ne sommes pas convaincus par le dispositif de logements intermédiaires prévu par la loi. Nous nous inquiétons des éventuelles incidences sur le territoire de la collectivité locale et, en termes financiers, pour les recettes des villes et celles de l'intercommunalité. Car ce dispositif de logements intermédiaires prévoit en réalité une exonération, qui peut aller jusqu'à 20 ans, de la taxe foncière pour les villes et pour les intercommunalités. C'est donc quasiment un dispositif d'incitation fiscale pour des logements intermédiaires sous conditions de ressources, qui est financé par les collectivités locales au lieu de l'être par l'État. Ce dispositif nous inquiète et ne nous semble pas complètement encadré. Je sais que ce n'est pas à Toulouse Métropole que la loi est votée, mais pour autant la convention qui nous engage avec la SNI ne nous semble pas complètement bordée pour pouvoir contenir cette évolution. Nous n'avons pas su mesurer quelles étaient les implications si nous ne délibérions pas cette conven-

tion. Nous aurions préféré que la collectivité s'engage pour limiter la hausse des loyers dans un dispositif d'encadrement des loyers, comme l'ont fait d'autres collectivités. Aujourd'hui les observatoires des loyers prouvent que l'outil est efficace et nous pensons que Toulouse Métropole pourrait s'engager dans ce domaine et maintenir des réserves sur l'encouragement du dispositif du logement intermédiaire.

Mme TRAVAL-MICHELET

Concernant l'aire d'accueil de grand passage, il ne s'agit pas des migrants comme vous l'avez suggéré, ne confondons pas les choses. Effectivement, un groupe de travail a travaillé pendant un temps sur une hypothèse qui était celle, en effet, que vous avez rappelée et qui correspondait à l'engagement qui avait été pris ici : une aire de grand passage sur la commune de Toulouse et une aire de grand passage sur une autre commune parmi les 36 restantes. Ces travaux se sont poursuivis avec, sur chacun des sites concernés, et le débat ne concerne pas la ville de Toulouse uniquement, des questions sur les périmètres, sur les impacts financiers, sur la possibilité de trouver des terrains sur des territoires présentés comme des territoires à projet potentiel dans le futur. Une proposition a été émise de pouvoir, effectivement établir ce que vous appelez une « aire d'accueil tournante », c'est-à-dire proposer des sites dont la durée d'occupation serait limitée dans le temps. Ces modalités ne sont pas encore traitées. Donc quand on parle d'aire d'accueil tournante, il ne s'agit certainement pas de tourner tous les ans. Mais je n'en sais pas plus et vous avez raison, nous sollicitons effectivement une nouvelle réunion de ce groupe de travail. Cela supposait néanmoins que les services du Préfet acceptent cette solution et qu'elle entre dans le schéma que nous imposent les textes. C'est aussi cette validation qui a pris du temps. Aujourd'hui, j'ai moi-même demandé que ce groupe de travail puisse se réunir puisqu'il semblerait que le Préfet ait validé la possibilité de pouvoir accueillir sur un territoire donné pendant deux ans, cinq ans, dix ans ? C'est une modalité de durée que nous devons fixer ensemble. Et puis si ce territoire concerné développe un projet, il faudra alors pouvoir éventuellement changer de site. Nous demandons que le groupe de travail se réunisse à nouveau sur cette hypothèse pour définir les territoires : à la fois sur Toulouse, que nous ayons des informations, et sur une autre ville. Et puis définir les modalités de ce qui restait en tout cas jusqu'à aujourd'hui, une hypothèse. Voilà, nous en sommes là.

Concernant l'habitat participatif, notre collègue Marc PÉRÉ a évoqué ce matin ces possibilités qui existent autour des SCIAPP, ces Sociétés Civiles Immobilières d'Accession Progressive à la Propriété qui sont effectivement une option dans le panel des outils dont nous disposons en matière d'habitat. C'est d'ailleurs un outil qui peut être mis en œuvre par des opérateurs sociaux mais aussi par d'autres opérateurs. L'habitat participatif ne concerne pas que les opérateurs sociaux. On sait quand même que les premières expérimentations ont été difficiles à conclure et que celles en cours rencontrent quelques difficultés. Donc c'est un outil intéressant, un outil qui existe aujourd'hui et qui a été concrétisé par la loi. C'est un outil au bénéfice des opérateurs, des collectivités, des territoires, des maires et des élus parmi tous les autres outils qui nous sont offerts pour développer le logement et parfois, effectivement, le logement social dont ont tant besoin de nombreuses villes qui ne répondent pas aujourd'hui à l'obligation des taux SRU. Je ne crois pas, malheureusement, que cet outil à lui seul puisse permettre de rattraper parfois des écarts qui sont extrêmement importants, notamment parce que ces processus participatifs sont très longs. Donc je continue, dans mes fonctions de vice-présidente en charge de l'habitat, à inciter les maires des communes qui ne répondent toujours pas à leurs obligations, surtout à ne pas faiblir et à utiliser cet outil comme bien d'autres, pour atteindre leurs objectifs. Concernant cette délibération, j'avais déjà noté vos réserves en commission. Là aussi, ça reste un outil supplémentaire sur un périmètre très limité. De mémoire, je crois que l'on parle de 500 logements par an, sur l'ensemble du périmètre de la métropole. Là aussi, c'est un outil qui peut être activé en fonction des opportunités sans que les engagements de Toulouse Métropole ne soient trop importants, si ce n'est, comme vous l'avez soulignée, vis à vis de la fiscalité. C'est aussi un outil de régulation qui peut être intéressant pour certaines familles.

DEL-16-0174 - Délégation des aides à la pierre 2012-2017 : validation du programme d'actions territorial 2016 (PAT)

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]

DEL-16-0173 - Convention de délégation des aides à la pierre 2012-2017 - Habitat public /Habitat privé : adoption de l'avenant 2016

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0179 - Logement locatif intermédiaire - Modalités de production sur Toulouse Métropole : Adoption d'une convention de partenariat avec la Société Nationale Immobilière

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

M. COHEN

Je comprends qu'il faille être solidaire avec le maire de Mondonville, mais je vois quand même une tribune très dégagée. Je pense, pour avoir compté rapidement, qu'on n'a plus le quorum. Donc je voudrais qu'il y ait une vérification de quorum parce que sinon ce n'est pas la peine de continuer.

M. AUJOULAT

À chaque réunion, Monsieur COHEN, vous faites la même remarque !

M. COHEN

Oui mais je le regrette, car ça voudrait dire qu'il faudrait re-convoquer... Vous savez, on parle beaucoup du conseil municipal de Toulouse, mais à Toulouse on finit à minuit et tout le monde est là.

M. AUJOULAT

Très bien, écoutez, nous allons contrôler et je demande à tous les élus de rejoindre leur place. Le quorum est vérifié. Nous avons le quorum. Monsieur COHEN, cela vous satisfait-il ? ... Au revoir, Monsieur COHEN puisque vous partez. Nous continuons.

12- COHÉSION SOCIALE

Mme ESCUDIER présente les points inscrits à l'ordre du jour.

La deuxième délibération concerne la contribution 2016 de Toulouse Métropole au GIP CDAD. Toulouse Métropole est membre du GIP du Conseil Départemental D'Accès aux Droits depuis 2002, et est sollicitée au titre de sa contribution 2016 à hauteur de 100 500 euros. Cette contribution permet le maintien et le développement de Maisons de justice et du Droit, points accès aux droits, un maillage cohérent du territoire, l'animation également de partenariats avec les acteurs locaux et la mise en place d'actions spécifiques.

Sur la cinquième délibération, il s'agit de l'Ecole régionale de la deuxième chance, et l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2016 de 90 000 euros. Cette structure est l'un des opérateurs pour l'insertion sociale et professionnelle de jeunes rencontrant des difficultés spécifiques d'accès au marché du travail. S'adressant à tous publics jeunes de l'agglomération toulousaine, l'école accueille un volume significatif de personnes issues des quartiers de la géographie prioritaire.

Mme DURRIEU

Nous nous abstenons sur ces deux délibérations parce que nous avons noté une diminution des subventions, diminutions non pas par rapport à l'année dernière, mais par rapport à 2014.

DEL-16-0231 - Contribution 2016 de Toulouse Métropole au GIP Réussite Educative

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0233 - Contribution 2016 de Toulouse Métropole au GIP CDAD

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [115 VOIX]*

ABSTENTION [5 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, FOURMY.)

DEL-16-0235 - Veille Educative : programmation 2016

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0230 - Cohésion Sociale : Attribution de subventions aux associations (1ère tranche 2016)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0234 - Ecole Régionale de la Deuxième Chance : Attribution de subvention au titre de l'année 2016

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [111 VOIX]*

*ABSTENTION [5 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, FOURMY.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [4 VOIX] (MMES MAUREL, MAURIN, FOUQUE, BORRIELLO.)*

DEL-16-0227 - Contrat de Ville 2015-2020 : Attribution de la dotation annuelle de fonctionnement aux Conseils Citoyens (2016 -2)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

13- ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉNERGIES

M. AUJOULAT

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point relatif à l'Environnement?

Mme BLEUSE

Pas de question sur telle ou telle délibération mais en tant que Présidente du groupe des élus écologistes, je souhaiterais avoir communication en séance du nombre d'élus présents, et du chiffre nécessaire pour être au quorum, s'il vous plaît.

M. AUJOULAT

On vous le communiquera. Mais Madame, si je suis forcé de lever la séance, les associations ne pourront recevoir les subventions que vous votez d'habitude et ce sera reporté à une prochaine séance. Dans quelques jours, nous devrions alors vous reconvoquer pour quatre points, ce serait dommage. Soyez plus courts en début de séance et ça nous permettra d'accélérer ensuite.

DEL-16-0185 - Plan climat Energie Territorial - Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie en faveur de l'adaptation au changement climatique et de la croissance verte : Renouvellement de la convention et attribution d'une subvention

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0188 - Plan Climat Énergie Territorial - Partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en faveur de l'adaptation au changement climatique et de la croissance verte : Renouvellement de la convention et attribution d'une subvention

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0190 - Plan Climat Energie Territorial - Partenariat avec Météo France en faveur de l'adaptation au changement climatique et de la croissance verte

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0191 - Plan Climat Energie Territorial : Adoption d'une convention de partenariat avec l'association SOLAGRO pour l'Espace Info Energie et attribution d'une subvention pour l'année 2016

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0222 - AOEn - Step de Castelginest - Mise à disposition de la toiture de la station d'épuration pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque - Appel à projet : Désignation du lauréat après avis de la Commission Ad Hoc

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

14- CULTURE

M. AUJOULAT

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à la Culture ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-16-0313 - Equipements culturels transférés - Tarifs : Approbation d'une convention de reversement de recettes à Toulouse Métropole par la ville de Toulouse

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0316 - Théâtre National de Toulouse (TNT) : attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 (2nd versement)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0279 - Attribution de subventions au titre de la Culture (1ère tranche 2016)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0214 - Théâtre et Orchestre du Capitole - Billetterie : Approbation d'une convention de mandat pour la vente de billet par le biais du site internet Olyrix

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0246 - Théâtre et Orchestre National du Capitole : Adhésion à l'association "Réunion des Opéras de France", à "l'Association Française des Orchestres" et au syndicat "Forces Musicales"

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0259 - Piste des Géants - Aéro : Approbation d'une convention de partenariat avec l'association des Ailes Anciennes Toulouse et attribution de subvention

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0219 - Muséum - Accès aux Jardins du Muséum et jardin botanique Henri Gaussen - Evénements 2016 : approbation du principe de gratuité

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0254 - Muséum - Jardins du Muséum - Faites de l'Image : Approbation d'une convention de partenariat avec l'association Les Clutchers

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0255 - Muséum : Adoption d'une convention de partenariat avec l'association Illusion et Macadam

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0286 - Quai des Savoirs - Convention cadre avec l'association Planète Sciences : adoption d'un avenant n° 3 - partenariat pour des actions de culture scientifique et technique dans les communes de la Métropole et attribution de subvention

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0288 - Quai des Savoirs : Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre avec l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées pour Les cafés du Quai

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0283 - Quai des Savoirs : Approbation du schéma directeur Itinérance et d'une convention type de partenariat entre Toulouse Métropole et les communes participant aux activités du Quai des Savoirs

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0258 - Quai des Savoirs - grands événements : approbation de conventions de partenariats avec les associations FReDD - CerCO et JCET

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

DEL-16-0257 - Quai des Savoirs - Festival Mima : Approbation d'une convention tripartite de partenariat avec l'association Filentrope et la compagnie Mazette

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

15- VOIRIE

M. CARNEIRO présente les points inscrits à l'ordre du jour.

La première délibération concerne un investissement de l'ordre de 24 millions pour Toulouse Métropole, donc effectivement, il est très substantiel. La répartition que nous avons faite dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements n'a oublié aucun secteur et cette Jonction Est va permettre, outre le fait de fluidifier la circulation à hauteur de Montaudran, Lasbordes, avec le nouvel échangeur qui devrait être construit en complément des travaux que nous allons mener, mais là évidemment sous l'égide de l'État, aux alentours de la Cité de l'espace. Cela va permettre aux communes de Balma, de Saint-Orens, de Quint et puis également au quartier Côte Pavée, à la route de Revel, au quartier de Montaudran, de bénéficier d'un meilleur accès autoroutier via la rocade. Voilà pour ce qui concerne l'essentiel, mais sachez que notre objectif est aussi de créer du transport en commun et non pas du « tout voiture » puisqu'il y aura des voies latérales qui relieront les deux échangeurs existants de Montaudran et de Lasbordes et qui permettront de créer du transport en commun. Très rapidement, les travaux relieront la Cité de l'espace à la RD16 à hauteur d'Entiore, précisément à hauteur de l'école de commerce, ce qui représente une longueur environ de deux kilomètres. Nous avons là un exemple de ce qu'il faut faire, je dirais presque en rattrapage, puisque vous savez que notre métropole augmente en des proportions de l'ordre de 16 000 habitants par an. Ce secteur desservira la ZAC de Malepère qui doit accueillir 12 000 habitants et également des emplois, 4 000 emplois supplémentaires. Nous essayons de rattraper si je puis dire une situation que nous avons trouvée en héritage. C'est vrai qu'il faut aller vite et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons que pour 2019, le volet de travaux métropolitains soit terminé. Nous lançons donc cette concertation. Les dossiers vont être mis à disposition pendant un peu plus d'un mois, dans les prochains jours, vous l'avez dans la délibération.

Mme BLEUSE

Nous avons quelques précisions à solliciter. La Jonction Est, c'est un dossier très ancien sur un secteur effectivement assez particulier. Je n'ai pas regardé plus en détail. Je n'ai pas pu participer à la commission, mes obligations professionnelles ne me le permettaient pas, mais je n'ai pas trouvé le dossier de concertation. Alors certes, sur le site de Toulouse Métropole il est indiqué que le dossier de concertation est à télécharger ultérieurement. Donc je voudrais savoir avant de voter, a minima, si vous pouvez me le donner en séance, ou si nous pourrions étudier le dossier de concertation qui va être soumis au public. Si vous ne pouvez répondre, on ne pourra pas participer à ce vote.

M. CARNEIRO

Le projet est ancien, il y a même eu une concertation qui n'est plus valable juridiquement.

Mme BLEUSE

Vous avez tout à fait raison. Il y a une ancienne concertation qui n'est plus valable.

M. CARNEIRO

C'est la raison pour laquelle nous devons la refaire, puisque le dossier a fait l'objet, il y a une dizaine d'années, de concertation. Il faut donc recommencer et l'objet de la présente délibération porte uniquement sur les modalités d'organisation de cette nouvelle concertation. Nous vous ferons passer le dossier ultérieurement. C'est en substance ce que je vous ai dit. Par courrier en date du 12 avril, le président MOUDENC a écrit au secrétaire d'État, Monsieur VIDALIES en lui demandant la participation de l'État pour la création du nouvel échangeur nécessaire pour rendre ce projet totalement configuré. Entre les deux échangeurs de Montaudran et Lasbordes, il faut effectivement créer un nouvel échangeur qui permettrait de fluidifier l'entrée et la sortie dans ce secteur et les voies latérales utiles au transport en commun. Vous verrez, le dossier que nous souhaiterions voir mis en œuvre est très complet. Nous nous contentons d'investir 24 à 25 millions puisque c'est ce dont nous disposons dans le cadre de la PPI, et ceci avant 2019. Rassurez-vous le dossier vous sera remis.

Mme BLEUSE

Écoutez, s'il nous est remis ultérieurement, on ne pourra participer au vote. Je veux quand même vous dire que vous en faites une présentation très rapide. Sur cette zone qui est à la limite entre plusieurs communes, on a quand même des zones spécifiques. Je vous rappelle qu'en 2011, c'est grâce à ce territoire que la ville de Toulouse a été primée capitale de la biodiversité. Je vous rappelle également que le peu qu'on peut voir du futur itinéraire passe en plein sur un affluent de l'Hers, qui a été autrefois renforcé pour compenser le boisement sur la ville de Toulouse. Mais c'est pas grave, on va abattre tout ça très allègrement !

Tant que j'ai le micro, je me permets de vous dire quel est le sentiment du groupe des élus écologistes. Je trouve assez peu respectueux des élus, qui pour certains ont des obligations professionnelles significatives, qui se libèrent la journée entière pour assister à cette séance, de voir la tribune des vice-présidents quasiment vide ainsi que la partie de la majorité également fortement désertée et que le quorum ne puisse être atteint que grâce à l'opposition.

M. AUJOULAT

Si j'étais vous, je regarderais de votre côté, Madame.

Mme BLEUSE

Mais vous me permettez quand même de vous préciser qu'aucun de nos élus n'est élu à plein temps, et tous ont des obligations professionnelles.

M. AUJOULAT

C'est le cas également pour nous, alors respectez les élus s'il vous plaît. Respectez-les !

M. CARREIRAS

Sur la délibération, j'ai juste une question. Vous me confirmez que ce projet bénéficie bien d'une partie des crédits qui étaient initialement prévus et dédiés au BUN et qui sont donc réaffectés à ce projet ?

La deuxième remarque, par rapport à ce que vient de dire ma collègue Michèle BLEUSE, je crois qu'on ne peut pas balayer d'un revers de main des questions comme vous le faites. C'est vrai, vous le dites, s'il y a un problème de quorum, il y aura un problème de subventions pour des associations, vous avez raison. Le problème c'est qu'il risque également d'y avoir un problème de subventions pour les associations si le contrôle de légalité constate qu'il n'y a pas de quorum. Je constate que depuis le dernier comptage, il y en a encore deux ou trois élus qui sont partis. Moi je dis qu'il y a quand même un problème et je veux bien qu'on perde du temps à voter mais je crains pour la validité du vote à l'issue du contrôle de légalité. La question des subventions pour les associations reste posée par le fait qu'il n'y ait pas de quorum et non pas du fait que vous leviez la séance ou pas.

M. AUJOULAT

Très bien ! Grégoire CARNEIRO, vous répondez à la première partie de la question, je vous prie ?

M. CARNEIRO

Non, il y a suffisamment de crédits. Le budget est bouclé pour mener le projet à hauteur de 24, 25 millions, tel que nous le souhaitons et évidemment, sans le concours de l'État. Mais vous savez très bien que dans le contrat de concession, l'Etat prévoit la possibilité de financer un certain nombre d'équipements. Il faut une négociation entre Autoroutes du Sud de la France et l'État pour pouvoir compléter, je dirais, notre apport par un échangeur autoroutier supplémentaire. Là évidemment, pour l'instant nous en sommes à la saisine par le président MOUDENC dans un courrier au ministre. Nous attendons la réponse qui sera vraisemblablement une participation, une prise en compte de la demande. On ne peut pas l'imaginer autrement.

En ce qui concerne les travaux que nous pouvons faire, il y a eu récemment une réunion entre les quatre maires concernés et les services. Ils se sont mis d'accord sur les travaux à réaliser non pas a minima mais de façon à décongestionner ce secteur à hauteur de 24 à 25 millions d'investissements uniquement métropolitains. En sachant qu'il y aura un deuxième volet sur lequel nous reviendrons.

En ce qui concerne la deuxième remarque, je crois que le vrai problème, il faut pas se voiler la face et se cacher derrière son petit doigt, le vrai problème c'est qu'il y a en préambule des interventions extrêmement longues qui démobilisent réellement chacune et chacun d'entre nous. Finalement, on ne peut plus consacrer suffisamment de temps aux débats et aux votes. Il est là le vrai problème ! Il faut peut-être qu'on fasse un examen de conscience. Je ne parle pas pour moi puisqu'en l'espèce je n'ai pris la parole que très très peu aujourd'hui et j'en suis ravi, mais il faut qu'on fasse un examen de conscience et qu'on se dise, y compris les représentants des groupes, que peut-être si on s'impose un temps de parole qui soit de l'ordre de cinq à dix minutes pour chacun, peut-être on y gagnerait en efficacité. Nous n'aurions plus à régler ce problème de quorum. Voilà la vérité ; il faut avoir le courage de la dire ! Nous sommes ici pour traiter de questions métropolitaines mais on parle et, excusez-moi mais on refait le monde, chacun à sa façon, avec une énumération et un développement de principes qui n'ont qu'un rapport très lointain avec ce qu'on fait. Le problème est là ! Voilà ce qu'il faudrait faire : un examen de conscience et se discipliner un peu.

M. COSTES

Pour préciser un certain nombre de choses, on ne va pas laisser dire que la concertation bafouera les problématiques écologiques. Explicitement, pour ce qui concerne cette opération de la Jonction Est, les modalités prévoient une durée de concertation du 9 mai au 12 juin, une réunion d'acteurs tout en début de concertation qui associera explicitement l'ensemble des associations écologiques référentes et pour les citer : l'association Veracruz, l'association Vélo, les Amis de la Terre, le collectif PDU Unimate, l'association des habitants du Château de l'Hers. L'ensemble des acteurs économiques du secteur seront naturellement associés. Il est prévu une réunion publique le 30 mai à 18h30 à la Cité de l'espace pour pouvoir débattre de l'ensemble de ces problématiques. On ne peut pas absolument laisser dire, puisque c'est l'objet de la concertation, que l'ensemble de la problématique écologique sera bafouée au cours de cette opération.

Mme BLEUSE

Je vous remercie de nous avoir précisé qui seraient les partenaires invités. Par contre, mais vous ne le savez peut-être pas, la ville de Toulouse avait établi un partenariat particulier pour travailler sur la zone toulousaine impactée par la Jonction Est. Ce sont deux associations naturalistes connues et reconnues, qui s'appellent Nature Midi-Pyrénées et le conservatoire des espaces naturels de Midi-Pyrénées. Je ne les ai pas entendus dans votre liste. Il serait peut-être un peu opportun, et j'aurais cru que les élus toulousains le précisent, qu'eux aussi soient conviés.

DEL-16-0170 - Jonction Est (communes de Balma, Quint-Fonsegrives, Saint-Orens, Toulouse) :

Approbation des modalités de concertation

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [118 VOIX]

DEL-16-0171 - Coeur de ville de Bruguières : Approbation des modalités de la concertation

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [118 VOIX]

M. PLANTADE présente les points inscrits à l'ordre du jour.

La première délibération concerne le Stadium mis à disposition de l'UEFA, pour l'Euro 2016. Dans le cadre de ce temps fort sportif, l'organisateur propose la signature d'un avenant au contrat initial, puisque c'était la ville de Toulouse qui, au départ, était gestionnaire de l'équipement. Cet avenant précise notamment le montant de la redevance de mise en disposition fixée à 225 000 euros par match, ainsi que les conditions de mise à disposition des terrains et équipements annexes pendant la durée de la compétition. Je rappellerais que tout ceci a été bien négocié puisque l'UEFA va nous verser 900 000 euros alors que, pour le mondial, la FIFA avait donné zéro.

Sur la deuxième délibération, il s'agit d'adopter une convention de partenariat avec la Fédération Française de l'Atlétisme, FFA uniquement pour l'année 2016. Il est proposé une convention de partenariat avec la FFA en vue de promouvoir l'athlétisme et la pratique du hors stade sur la région toulousaine. Elle propose notamment d'organiser un événement de course à pieds fédérateur et populaire dans l'année 2016, c'est le marathon bien sûr. Cette convention est établie pour l'année 2016 et attribue une contribution financière à la FFA de 200 000 euros.

M. GODEC

Une explication de vote du groupe des élus écologistes sur la première délibération et une question sur la seconde. Explication de vote du groupe des élus écologistes, en cohérence avec le vote qui a été le nôtre au sein du conseil municipal de Toulouse, puisque cette délibération a été prise à l'identique à la Ville à l'occasion du transfert de l'équipement et que la convention initiale avait été approuvée en 2010 par le conseil municipal. Les élus écologistes ne voteront pas cette délibération car nous considérons que le rapport de forces de négociations avec l'UEFA n'est pas équilibré pour une collectivité locale... S'il vous plaît, je vais vous demander un peu d'attention. Tant qu'à être présent, autant qu'on s'écoute ! La redevance programmée en 2010 était de 312 747 euros et elle a été revue à la baisse, à hauteur de 225 000 euros. L'UEFA est allée dans les négociations comme avec toutes les villes hôtes, dans les plus grands détails, dans le sens de son intérêt. Malheureusement pour la ville de Toulouse et la Métropole ; la convention prévoit la mise à disposition au profit de l'UEFA du hall 8 du parc des expositions actuel, la salle Jean Mermoz de la ville de Toulouse, l'ensemble des locaux y compris des locaux dont le TFC est propriétaire, si j'ai bien compris. Et pour vous montrer jusqu'à quel point de négociation ils ont été, les fluides seront calculés sur la base de la saison traditionnelle du Stadium et non pas sur l'événement dimensionné qu'est celui d'un match de l'Euro. Dans la négociation avec l'UEFA, la discussion est systématiquement difficile et s'opère au détriment de la collectivité. Nous ne souhaitons donc pas approuver cette délibération.

Concernant le second point, c'est une délibération importante pour l'organisation du marathon qui devient d'ailleurs événement sportif pédestre avec plusieurs compétitions si j'ai bien compris, puisqu'un semi-marathon, un 10km et un marathon relais seront organisés le même jour. Je constate tout de même que cette convention, passée très tardivement, nuit certainement à l'organisation du marathon lui-même. C'est en effet l'un des rares marathons internationaux dont on ne découvrira le tracé que dans quelques semaines et où les inscriptions ne sont toujours pas ouvertes alors que l'événement a lieu au mois d'octobre. Or, on sait que les saisons sportives sont organisées longtemps à l'avance. Concernant cette question spécifique et attendue qui est celle du tracé, à ma connaissance le nouveau n'a pas été présenté aux élus, à aucun moment. Ce matin, Monsieur le Président de Toulouse Métropole nous a annoncé que le tracé serait présenté et j'ai cru comprendre qu'il serait présenté aujourd'hui. Qu'en est-il ? Le tracé est-il présenté aux élus ? Pourquoi n'a-t-il pas été présenté en commission ? Et a-t-il été présenté à la presse ce matin ? Ce qui nous renvoie encore à une problématique qui est de prévoir la présentation à la presse de décisions avant qu'elles aient été délibérées. Pour le coup, sans même un débat préalable, ni en commission ni en assemblée délibérante.

Sur la question du quorum, je ferais juste remarquer que c'est grâce aux élus de l'opposition que ces deux délibérations majeures, par exemple, seront adoptées aujourd'hui. S'il n'y avait pas notre présence, la question de la redevance du Stadium et celle du marathon, seraient ajournées. Je pense qu'au lieu de dire : "Vous devriez parler moins longtemps", vous pourriez peut-être remercier les élus qui siègent jusqu'au bout pour que cette délibération puisse être approuvée de manière tout à fait légale.

M. PLANTADE

Chers collègues, deux petites précisions. La première, au niveau du prix négocié avec l'UEFA. Simple-ment, d'après ce que je sais, le prix a été revu à la baisse par rapport à ce qui avait été négocié par la Ville au départ. Au départ, le Stadium faisait 45 000 places, d'où un prix négocié aux alentours de 325 000 euros. Pour différentes raisons que j'entends et que je partage, le Stadium a été ramené à 33 000 places, d'où une redevance recalculée à l'euro près, à 225 000 euros. C'est lié bien sûr au manque de places par rapport au premier projet initial. Ensuite, les mises à disposition de salle Mermoz et Hall 8 ont été négociées, et on s'en réjouit car c'est un événement de portée européenne. Pour nous, il est très important d'avoir un peu plus de confort pour recevoir des partenaires ou autres. Personnellement, j'y suis vraiment très favorable. J'estime que la négociation a été bonne et je rappelle, encore une fois, qu'au niveau du mondial, avec la FIFA, on avait zéro. Les négociations avec l'UEFA ont été bien plus importantes et avantageuses pour la ville au départ et pour la Métropole maintenant.

Sur le deuxième point concernant la FFA, je vous rassure. On n'est pas en retard, on est dans les temps ! On a bien sûr anticipé sur le travail qui doit être fourni par nos équipes et je les félicite parce qu'elles font un travail remarquable. Nous avons lancé tout ce qui était le plus classique pour l'organisation du marathon au mois d'octobre. A partir de maintenant, d'ici une semaine ou 15 jours, nous allons rentrer sur les périodes d'inscriptions. Ceci étant, je suis pas tout à fait d'accord avec vous puisque le tracé a été vu en commission Sports et bases de loisirs, à deux reprises. La première fois, il y a eu deux ou trois suggestions et on a voté sur le tracé qui nous paraissait le plus judicieux, le plus valorisé ou le plus valorisant pour ceux qui font la course à pied. Donc il y a eu une validation de la commission. Ensuite, effectivement, il y a eu à midi une présentation à la presse de ce tracé qui sera très rapidement transmis à tous les élus métropolitains. Il est essentiellement, vous le savez, toulousain, pour des raisons de commodités, de transports en commun, de valorisation des sites patrimoniaux et historiques de la ville de Toulouse. Tous ces points ont été évoqués et partagés de façon unanime par l'ensemble des élus de la commission, et de la presse aujourd'hui.

DEL-16-0296 - UEFA Euro 2016 - Approbation de l'avenant au contrat de mise à disposition du Stadium

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]
CONTRE [2 VOIX] (MM. MAURICE, GODEC.)*

DEL-16-0298 - Adoption d'une convention de partenariat avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'année 2016

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [116 VOIX]*

M. AUJOLAT

Avant de passer aux vœux, je voulais simplement vous faire remarquer que, nous aussi, nous pourrions partir et qu'il n'y aurait alors plus le quorum. Mais nous sommes restés. Et vous faire remarquer aussi qu'à la tribune, il y a encore dix vice-présidents présents. Tous sont issus de la majorité et aucun de gauche.

17- VOEUX DES GROUPES

M. LACAZE présente les deux premiers vœux, proposés par le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen.

Mes chers collègues, le premier vœu porte sur l'idée d'envoyer le message d'une métropole solidaire et fédératrice de son aire urbaine. On n'a pas eu la réponse de notre Président, mais un partenariat va se conclure avec l'État, notamment sur les questions d'architecture, de qualité de l'air et d'autres sujets avant juin 2016. Avec le Département, les choses avancent. Nous avons également validé un accord avec la ville de Montpellier, en tout cas une partie d'entre nous. Nous souhaitons, au travers de ce vœu, affirmer que nous voulons un dialogue apaisé avec les intercommunalités, celle du Muretain aujourd'hui fusionnée avec « Axe sud » et celle située au Sud-Est de Toulouse, le Sicoval, mais aussi avec l'ensemble des intercommunalités du département puisque nous arrivons aujourd'hui au bout du processus du schéma départemental de coopération intercommunale. Affirmer comme cela a été fait en son temps et s'est peut-être poursuivi au niveau du dialogue métropolitain, la nécessité de travailler avec les villes moyennes de notre nouvelle région ou au-delà. Je pense, par exemple, à une ville

comme Agen qui ne fait pas partie de la nouvelle région mais qui est impactée par les choix économiques de Toulouse. Donc c'est un vœu qui porte sur la façon de mener un travail avec l'ensemble des intercommunalités du département et des villes moyennes de la région, comme nous l'avons fait avec le Département et Montpellier.

Le deuxième vœu porte sur un débat qui a animé notre séance. Il est lié à la question du prolongement de la ligne B et fait suite à une nouvelle proposition portée par d'autres collectivités qui pourraient financer ce prolongement. Il intègre notamment les engagements pris par l'État, la Région et le Département. Le différentiel qu'affirme pour l'instant la Métropole au travers d'un aérotram représente 25 millions d'euros. Pour nous, il est important que la jonction du terminus de la ligne B actuel rejoigne Labège. Ça supposerait un investissement de seulement 25 millions d'euros aujourd'hui. C'est une opportunité considérable pour la métropole et nous proposons donc d'adopter un vœu qui irait dans ce sens-là.

M. BRIAND

Je ne veux pas revenir sur le premier vœu relatif au dialogue. Tout à l'heure, nous en avons parlé dans le débat préliminaire mais c'est l'avantage de Pierre LACAZE : comme il évoque les vœux dès le début de la séance, on peut assez rapidement engager le débat. Ce dialogue, il existe ! Pour qu'il soit serein, il faut que les deux parties le soient. Parfois ce n'est pas tout à fait le cas, parfois il y a des désaccords. Ce dialogue avec l'ensemble des intercommunalités, avec l'ensemble des collectivités existe et il se fait, je crois, dans la sérénité pour l'essentiel.

Concernant le deuxième vœu sur les transports, nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer très largement, je ne sais pas si Jean-Michel LATTES voulait apporter des éléments d'informations supplémentaires. Il me semble que nous avons, là aussi, très largement débattu. Je comprends l'expression des élus communistes. En ce qui nous concerne, nous voterons contre ces deux vœux, c'est du moins la proposition que je fais au titre du groupe Métropole d'Avenir.

M. LATTES

Oui, juste un mot pour dire que jeudi prochain nous serons reçus par le ministre des Transports. Nous aurons alors des éléments supplémentaires à vous présenter.

M. AUJOLAT

Je mets les vœux aux voix.

Les vœux ne sont pas adoptés.

M. CARREIRAS présente le vœu proposé par le groupe Socialiste.

Une loi d'expérimentation « zéro chômeur longue durée » a été adoptée par nos assemblées nationales au mois de février dernier. Dans ce projet de loi, l'objectif est de créer un fonds qui permette de soutenir financièrement l'embauche de personnes durablement privées d'emploi. C'est un programme expérimental et la proposition faite dans le cadre de ce programme vise à réaffecter les coûts que représente la privation durable d'emplois sur des emplois qui sont délaissés. C'est donc un financement assez vertueux. La proposition faite, c'est que notre collectivité se porte candidate et réponde à l'appel à projets qui va être lancé par l'État. C'est simplement l'idée de dire que personne n'est inemployable. Mais notre système économique sélectionne aujourd'hui l'employabilité en fonction de seuils de rentabilité qui parfois ne sont pas des seuils d'utilité sociale. Donc l'idée, c'est de proposer d'aller au-devant de l'appel de l'État qui demande à ce que des collectivités se portent candidates pour expérimenter ce dispositif. Je suppose que sur un tel sujet, il ne peut y avoir qu'unanimité de notre assemblée.

M. BRIAND

Effectivement, nous ne pouvons que partager, collectivement, la volonté de faire tout ce qu'il est possible, y compris expérimenter ce qui n'a pas été expérimenté par le passé. Donc le groupe Métropole d'Avenir soutient et votera ce vœu, renvoyant naturellement aux commissions compétentes l'examen des modalités d'application et le travail de réflexion nécessaire sur cette proposition.

DEL-16-0437 - Voeu "Zéro chômeur de longue durée"

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [116 VOIX]*

La séance est levée à 19h00.